

**Rapport d’évaluation finale**

**Projet d’appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes**

Décembre 2020

**Consultants :**

Dr. Mamoudou TOURÉ

M. Abdoulaye CAMARA

*Ce rapport d’évaluation finale a été produit avec le soutien financier du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Son contenu relève exclusivement de la seule responsabilité de l’équipe d’évaluateurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en tant que commanditaire ni celles du PBF et des autres agences de mise en œuvre du projet.*

**Table des matières**

[Remerciements 4](#_Toc66006481)

[Liste des abréviations et acronymes 5](#_Toc66006482)

[Résumé exécutif 6](#_Toc66006483)

[1. Introduction 15](#_Toc66006484)

[2. Buts de l’évaluation finale 16](#_Toc66006485)

[3. Objectifs de l’évaluation finale 16](#_Toc66006486)

[4. Portée de l’évaluation 17](#_Toc66006487)

[5. Contexte de l'évaluation finale 17](#_Toc66006488)

[6. Méthodologie 18](#_Toc66006489)

[Principaux constats 21](#_Toc66006490)

[Caractéristiques socio-démographiques des répondants 21](#_Toc66006491)

[Utilisation de la plateforme U-Report 24](#_Toc66006492)

[Implication des jeunes hommes et jeunes femmes dans les conflits 25](#_Toc66006493)

[Participation des jeunes hommes et jeunes femmes à l’élaboration des documents de planification locale 27](#_Toc66006494)

[Perception sur la prise en compte des préoccupations des jeunes hommes et jeunes femmes 29](#_Toc66006495)

[Conseil Local des Jeunes (CLJ) 31](#_Toc66006496)

[Analyse des résultats selon les critères d’évaluation du projet 32](#_Toc66006497)

[Analyse programmatique 32](#_Toc66006498)

[Niveau de conception : pertinence et réactivité 32](#_Toc66006499)

[Niveau des ressources : efficience 37](#_Toc66006500)

[Niveau des résultats : efficacité et cohérence 39](#_Toc66006501)

[Niveau d’impacts et de durabilité 48](#_Toc66006502)

[Présentation de l’analyse « forces, faiblesses, opportunités et menaces » 51](#_Toc66006503)

[Analyse de positionnement stratégique 54](#_Toc66006504)

[Coordination entre les acteurs du projet 54](#_Toc66006505)

[Coordination avec le Secrétariat technique du PBF 56](#_Toc66006506)

[Valeur ajoutée 56](#_Toc66006507)

[Conclusions finales 58](#_Toc66006508)

[Leçons apprises 62](#_Toc66006509)

[Recommandations 63](#_Toc66006510)

[Annexes 67](#_Toc66006511)

[Indicateurs de résultats du projet 67](#_Toc66006512)

[Liste des personnes interrogées par villes visitées 72](#_Toc66006513)

[Liste des participants aux entretiens individuels 72](#_Toc66006514)

[Liste des participants aux focus groups 73](#_Toc66006515)

[Liste des documents 76](#_Toc66006516)

[*Success stories* 77](#_Toc66006517)

[*Success story* 1 : Changement positif d’une jeune femme membre du CLJ de N’zérékoré 77](#_Toc66006518)

[*Success story* 2 : Reconversion d’un jeune syndicaliste en agent pacificateur 78](#_Toc66006519)

[*Success story 3* : Résolution d’un conflit intergénérationnel à Pita 79](#_Toc66006520)

[Termes de référence 79](#_Toc66006521)

[Figure 1 : Répartition des répondants par commune cible. 22](#_Toc66006522)

[Figure 2. Répartition des répondants par sexe. 22](#_Toc66006523)

[Figure 3. Répartition des répondants par tranche d’âge. 23](#_Toc66006524)

[Figure 4. Répartition des répondants par niveau d'éducation. 23](#_Toc66006525)

[Figure 5. Répartition des répondants connaissant U-Report. 24](#_Toc66006526)

[Figure 6. Répartition des répondants enrôlés sur U-Report. 25](#_Toc66006527)

[Figure 7. Conflits dans la commune au cours des 12 derniers mois. 26](#_Toc66006528)

[Figure 8. Participation des jeunes à l'élaboration des documents de planification locale. 27](#_Toc66006529)

[Figure 9. Niveau de participation à l'élaboration des documents de planification locale. 28](#_Toc66006530)

[Figure 10. Implication des jeunes et des personnes vulnérables dans le processus ’élaboration des PDL et PAI. 28](#_Toc66006531)

[Figure 11. Besoins spécifiques des jeunes. 29](#_Toc66006532)

[Figure 12. Prise en compte des droits des personnes vulnérables. 30](#_Toc66006533)

[Figure 13. Prise en compte des préoccupations des jeunes par les autorités locales. 30](#_Toc66006534)

[Figure 14. Préoccupations des jeunes portées par le CLJ au conseil communal. 31](#_Toc66006535)

[Figure 15. Contribution du projet à l’apport des jeunes à la gouvernance locale. 41](#_Toc66006536)

[Figure 16. Contribution du projet à l’intégration des besoins spécifiques des jeunes dans les PDL et des PAI. 42](#_Toc66006537)

[Figure 17. Contribution du projet au respect du quota des 30% du genre dans les CLJ. 43](#_Toc66006538)

[Figure 18. Contribution du projet à renforcer les capacités des CLJ à prévenir et à gérer des conflits. 44](#_Toc66006539)

[Figure 19. Contribution du projet à l’appui des stratégies et plans en faveur de la prévention et la gestion des conflits. 46](#_Toc66006540)

[Figure 20. Contribution du projet à la prise en compte de l’égalité de genre dans l’élaboration des projets. 47](#_Toc66006541)

[Tableau 1. Utilisateurs et utilisations de l'évaluation. 16](#_Toc66006542)

[Tableau 2. Communes retenues et nombre de ménages à toucher. 20](#_Toc66006543)

[Tableau 3. Nombre de personnes touchées par les focus groups. 21](#_Toc66006544)

[Tableau 4. Niveau de consommation budgétaire par catégorie. 38](#_Toc66006545)

[Tableau 5. Activités programmées et exécutées par le projet. 39](#_Toc66006546)

[Tableau 6.Quota des jeunes filles/femmes dans l’organe délibérant et dans le bureau exécutif. 43](#_Toc66006547)

[Tableau 7. Nombre de personnes formées lors du projet. 45](#_Toc66006548)

[Tableau 8. Les résultats de l'analyse FFOM. 51](#_Toc66006549)

# **Remerciements**

L’évaluation finale est l’une des principales activités prévues dans le cadre ***du projet d’appui à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les vingt (20) les plus conflictogènes de la Guinée*** initié par le Gouvernement guinéen et mis en œuvre par trois (3) agences du Système des Nations Unies sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF).

Cette évaluation finale a été rendue possible grâce à la bonne coordination de l’UNFPA en tant qu’agence lead, mais aussi grâce à la collaboration de toutes les autres parties prenantes du projet (PBF, UNESCO, UNICEF, Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes, Ministère de l’Action Sociale et des Personnes Vulnérables et Ministère de l’Unité Nationale et de la Citoyenneté) ainsi que les partenaires techniques de mise en œuvre (ABloGui, AfriYan, Aide et Action, Association Villageois 2.0 et RAJ-Gui).

Nos remerciements s’adressent en premier lieu à l’UNFPA pour la conduite du projet et pour la facilitation de toutes les étapes nécessaires à la réalisation de cette évaluation. Ces remerciements vont également au Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) pour son appui financier et aux autres parties prenantes ainsi qu’aux Conseils Locaux de Jeunes (CLJ), principaux bénéficiaires du projet.

Notre profonde reconnaissance va à l’endroit des autorités administratives et locales (maires, secrétaires généraux des communes, conseillers communaux, responsables des services techniques, etc.) des communes couvertes par l’évaluation finale qui ont bien voulu se prêter à nos entretiens lors de la mission de terrain.

La méthodologie, les outils de collecte des données sur le terrain et la réalisation de l’évaluation finale ont connu un appui constant et une contribution significative des représentants de l’UNFPA, du Fonds de Consolidation de la Paix, de l’UNESCO, de l’UNICEF et des acteurs institutionnels impliqués dans le projet. Notre sincère reconnaissance à toute l’équipe de la représentation de l’UNFPA en Guinée pour la qualité de la collaboration, des échanges et le traitement diligent de nos requêtes. Cette reconnaissance va particulièrement à Mme Barbara SOW, Représentante Pays, M. Abdourahmane SAGNANE, M. Abdoulaye DIALLO, M. Alpha Oumar Telly DIALLO et Mme BALDE Hadiatoulaye BARRY.

Nos remerciements vont enfin aux représentants de l’administration publique centrale. Il s’agit notamment des cadres représentant les départements de la jeunesse (M. Sény DAMBA et M. Moussa CONDÉ), de l’administration du territoire (M. Moriba MAGASSOUBA) et de l’action sociale (M. Bamba KAMISSOKO).

**Les consultants.**

# **Liste des abréviations et acronymes**

|  |  |
| --- | --- |
| ABloGui | Association des Bloggeurs de Guinée |
| ADL | Assistant de Développement Local |
| AfriYAN | *African Youth and Adolescent Network*  |
| ANAFIC | Agence Nationale de Financement des Collectivités |
| CLJ | Conseil Local des Jeunes |
| CNJ | Conseil National des Jeunes |
| DCJ | Direction Communale de la Jeunesse |
| DMR | Directeur des Micro-Réalisations |
| DPJ | Directeur Préfectoral de la Jeunesse |
| DSPJ | Directeur Sous-Préfectoral de la Jeunesse |
| FFOM | Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces |
| FNDC | Front National de Défense de la Constitution |
| FNDL | Fonds National de Développement Local |
| FoDeL | Fonds de Développement Local |
| GNF | Guinée Nouveau Franc |
| MATD | Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation |
| MJEJ | Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi Jeune |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OPROGEM | Office Protection du Genre, de l’Enfance et des Mœurs  |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PAI | Plan Annuel d’Investissement |
| PBF | *Peace Building Fund* |
| PBSO | *Peace Building Support Office* |
| PDL | Plan de Développement Local |
| PNDES | Plan National de Développement Économique et Social |
| RAJ-Gui | Réseau Afrique Jeunesse de Guinée |
| RPG | Rassemblement du Peuple de Guinée |
| SMD | Société Minière de Dinguiraye |
| SNU | Système des Nations Unies |
| UFDG | Union des Forces Démocratiques de Guinée |
| UNDAF | Plan-cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l’Enfance |
| TIC | Technologies de l’Information et de la Communication |
| TV | Télévision |
| VBG | Violences Basées sur le Genre  |

# **Résumé exécutif**

La présente évaluation finale s’inscrit dans le cadre du ***projet d’appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes de la Guinée***. Ce projet est une initiative du Gouvernement guinéen, mise en œuvre par trois (3) agences du Système des Nations Unies (SNU), en vue de soutenir la prise en compte des préoccupations et des besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes dans les documents de planification locale et à les engager, à travers les Conseils Locaux de Jeunes (CLJ) et les autorités locales dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes des conflits, consolider la paix, la cohésion sociale et créer les bases pour une gouvernance locale transparente, inclusive et effective.

Conformément aux attentes du projet, cette évaluation finale visait à renforcer la redevabilité des agences de mise en œuvre du projet vis-à-vis des donateurs, partenaires et parties prenantes, à tirer des enseignements et à identifier les bonnes pratiques dans la perspective de la conception d’un projet similaire.

**Méthodologie**

Au regard de la nature du projet et des indicateurs à collecter, une démarche méthodologique, qui repose sur une enquête mixte (enquête par sondage, focus groups et entretiens individuels) auprès des bénéficiaires et des autres acteurs du projet, a été adoptée. Il s’agit des jeunes filles/femmes, des jeunes hommes, des représentants des autorités locales et administratives, des acteurs de mise en œuvre et des acteurs institutionnels.

**Difficultés et limites de la méthodologie**

Dans le cadre de la réalisation de cette évaluation finale, des difficultés d’ordre opérationnel ont été rencontrées lors de la collecte des données sur le terrain.

En effet, pour la collecte des données quantitatives, la recommandation consistant à prendre en compte la dimension genre a retardé l’administration du questionnaire dans certaines communes du projet. S’agissant des données qualitatives, la collecte des informations auprès des autorités locales et administratives n’a pas été aisée compte tenu des occupations et de l’indisponibilité de certaines d’entre elles. De plus, certaines cibles pour la collecte de ces données n’étaient tout simplement pas représentées par endroit. Il s’agit notamment des représentants au niveau local des Ministères de l’action sociale et de l’unité et de la citoyenneté.

**Résultats clés de l’évaluation finale**

Au terme de la collecte des données, du 26 novembre au 19 décembre 2020, sur une cible initiale de 836 personnes, dont 660 personnes pour l’enquête par sondage, 72 personnes pour les focus groups et 104 personnes pour les entretiens individuels ; 881 personnes ont été effectivement touchées par l’évaluation finale dans les communes couvertes par l’échantillon, soit 105%. Ce résultat s’explique par la qualité de la préparation en amont de la mission de terrain et l’implication effective des responsables des CLJ pour la mobilisation et l’organisation des entretiens avec les autorités locales et administratives des communes visitées par l’équipe de consultants.

À ces bénéficiaires du projet, l’évaluation finale a également touchée les points focaux des partenaires techniques de mise en œuvre (AfriYAN, RAJ-Gui, Aide et Action, ABloGui et Association Villageois 2.0), les représentants des partenaires institutionnels (ministères de la jeunesse et de l’administration du territoire et de la décentralisation), les agences de mise en œuvre relevant du Système des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et UNESCO) et le bailleur de fonds du projet (Fonds de Consolidation de la Paix – PBF (*Peace Building Fund*)).

**Au regard des critères d’évaluation édictés, il ressort plusieurs enseignements :**

**Sur la pertinence du projet** : le projet d’appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale s’inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits et renforcement de la citoyenneté. À ce titre, il a contribué à l’atteinte de l’objectif stratégique 1.1 « la population, en particulier, les jeunes et les femmes participent activement à la gestion de la chose publique à tous les niveaux » de l’axe 1 « promouvoir une gouvernance ouverte participative et assurer le dialogue politique permanent ». Il est également en phase avec l’axe 2 : « renforcer la paix et une citoyenneté respectueuse des diversités… » et l’axe 3 « mettre en adéquation le cadre légal et règlementaire par la prise en compte de la prévention et gestion des conflits… ».

S’agissant du Plan-cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF), le projet a contribué à l’effet 1 de ce programme qui décline **«**d’ici 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré sont inclusives, assurent et garantissent, l’état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l’homme**».**

Le projet est adapté aux besoins des populations cibles que sont les jeunes et les autorités locales. En effet, par rapport à la consolidation de la paix, 18 CLJ sur 20 ont été installés et rendus opérationnels dans les communes les plus conflictogènes du pays. De plus, les jeunes hommes et jeunes femmes ainsi que les élus locaux ont été formés entre autres sur le plaidoyer, la communication (y compris la communication digitale) et la planification sensible aux conflits. Ces initiatives du projet ont contribué à atténuer l’occurrence des conflits causés par les jeunes.

Du point de vue besoin de participation et d’implication des jeunes dans la gouvernance locale, le projet a tout d’abord permis de former tous les membres des CLJ en gestion des collectivités locales et en processus d’élaboration des programmes de développement local (PDL) et des plans annuels d’investissement (PAI). Ensuite, la participation aux focus groups organisés dans certaines communes cibles de l’évaluation finale, dans le cadre de l’identification des besoins des populations, a permis aux jeunes hommes et jeunes femmes de faire intégrer leurs besoins spécifiques dans les PDL et PAI de leurs communes respectives. En termes d’implication dans la gouvernance locale, les jeunes membres de CLJ sont de plus en plus invités à prendre part aux sessions des conseils communaux de leurs circonscriptions.

Le projet a été pertinent au regard de la prise en compte de la dimension genre. Au-delà de la bonne représentativité des jeunes femmes dans les compagnes de formation, plus de 30% des membres des CLJ sont des jeunes femmes et plus de 42% des membres des bureaux exécutifs des CLJ sont des jeunes femmes également. Il a enfin su s’adapter de manière dynamique à l’évolution des besoins des populations dans un contexte de crise sanitaire grâce aux cadres d’échanges permanents pour anticiper sur les changements éventuels et au recours des nouvelles technologies de l’information et de la communication.

**Sur l’efficience du projet :** la mise en œuvre du projet a vu la réalisation de toutes les activités prévues en amont. De plus, tous les indicateurs du cadre logique du projet ont été atteints ou significativement améliorés. L’atteinte de ces résultats a été rendue possible grâce à la mobilisation des ressources financières, humaines, matérielles et administratives suffisantes. Toutefois, compte tenu de la survenance de la pandémie de COVID-19, le projet a connu une extension de cinq (5) mois de la durée initialement prévue. Cette extension n’a cependant pas nécessité de réaménagement budgétaire.

L’appui financier a été apporté par le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Grâce à une bonne planification budgétaire, le projet enregistrait, au moment de l’évaluation finale, un taux d’exécution budgétaire de 99,71%. Les ressources financières mobilisées ont permis donc de réaliser la quasi-totalité des activités du projet.

Quant aux ressources humaines, en plus du personnel d’appui et des points focaux des agences du Système des Nations Unies impliquées, la mise en œuvre du projet a été facilitée par l’apport du personnel de cinq (5) organisations de la société civile, en qualité de partenaires techniques de mise en œuvre. Il s’agit d’AfriYAN, d’ABloGui, de RAJ-Gui, d’Aide et Action et de l’Association Villageois 2.0. Les interventions de ces partenaires ont porté sur la formation des jeunes, des assistants de développement locaux et des conseillers communaux et sur les montages de vidéos. Le projet a également bénéficié de l’expertise des points focaux des acteurs institutionnels notamment la Primature, les départements sectoriels de la jeunesse, de l’administration du territoire et de la décentralisation, de l’action sociale et des personnes vulnérables, de l’unité nationale et de la citoyenneté.

S’agissant des ressources matérielles et administratives, elles ont été mobilisées par l’UNFPA et affectées aux besoins du projet relatifs aux déplacements, à l’équipement, à l’organisation des réunions et ateliers, à la diligence des tâches administratives, au suivi-évaluation, etc.

**Sur l’efficacité du projet :** Dans le cadre du projet, deux (2) principaux résultats étaient visés. Il s’agit : (i) les PDL et les PAI révisés des vingt (20) communes concernées sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes et (ii) les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle d’agents de changement positif sont connus et discutés dans les vingt (20) collectivités locales. Pour atteindre ces résultats, cinq (5) produits devaient être livrés et vingt (20) activités majeures réalisées.

Au terme du projet, toutes les activités ont été quasiment exécutées. À l’exception des communes de Kintinia et de Siguiri, les CLJ de toutes les autres 18 communes du projet ont été installés et rendus opérationnels. À ce jour, si les PDL et PAI des 18 communes sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes, cependant, seulement 5 communes ont pu procéder à la révision de leurs PDL et PAI avec la participation effective des jeunes hommes et jeunes femmes pour l’identification des besoins des différentes couches sociales à cause du fait que les PDL et PAI des autres communes sont soit arrivés à terme ou soit intégraient déjà les besoins des jeunes hommes et jeunes femmes. Quant aux indicateurs du projet, ils ont été soit atteints ou significativement améliorés. En d’autres termes, les deux (2) résultats sont globalement atteints.

Avec le concours des partenaires techniques, le projet a pu directement renforcer les capacités de 959 personnes dont :

* 449 jeunes des CLJ et 22 conseils communaux sur le plaidoyer, la communication et la planification locale ;
* 392 jeunes sur le fonctionnement des collectivités et la planification locale (PDL/PAI) ;
* 38 jeunes, 11 conseils communaux et 11 assistants de développement local (ADL) sur le processus d’élaboration du PDL et la démarche de prise en compte des besoins des jeunes dans ces documents de planification locale et ;
* 36 jeunes sur les compétences numériques.

**Sur l’impact du projet :** du point de vue consolidation de la paix, le projet a contribué à atténuer l’occurrence des conflits causés par les jeunes dans ces communes conflictogènes. Le pourcentage des conflits causés par les jeunes est passé de 88% à 56% entre l’étude de référence et l’évaluation finale, soit une baisse de 36%. Selon les jeunes membres des CLJ ayant participé aux groupes de discussion, le nombre de conflits a été réduit de moitié pour Sangarédi, de 60% pour Kolaboui et Kindia.

Pour 77% des jeunes répondants de l’enquête par sondage, les capacités des CLJ à prévenir et à gérer les conflits ont été renforcées. Avec le renforcement de leurs capacités en prévention et gestion des conflits, les CLJ ont contribué à atténuer et/ou résoudre plusieurs conflits et consolider la paix et le vivre ensemble dans les communautés par la sensibilisation. À Kamsar, entre les îles de Binary et de M’botini, le CLJ de la commune a réussi à résoudre un conflit domanial par l’écoute et par l’implication des sages des deux localités. Dans la commune rurale de Friguiagbé, c’est une revendication violente de l’amélioration de la desserte en électricité qui a été gérée grâce à l’intervention par la sensibilisation et la communication des représentants du CLJ. Quant à Pita, c’est un conflit intergénérationnel entre les jeunes drogués/dealers et les sages pour nuisance sonore dans un quartier de la commune qui a suscité l’implication du CLJ. En effet, l’intervention de celui-ci a permis de disperser les jeunes drogués/dealers et consolider la tranquillité et la paix dans le secteur.

Grâce au projet, les besoins spécifiques des jeunes femmes et jeunes hommes ont été intégrés dans les PDL et PAI ayant fait l’objet de révision. Pour la prise en compte de la dimension genre, le projet a permis de porter la représentativité des jeunes femmes à plus de 30% dans les organes délibérants des CLJ contre plus de 42% dans les bureaux exécutifs des CLJ opérationnels. De plus, les jeunes membres des CLJ participent de plus en plus aux sessions des conseils communaux notamment à Banora, Kolaboui, Kourousa et N’zérékoré.

Globalement, le projet a contribué à améliorer la perception des autorités locales et des populations sur les jeunes. Ces derniers, à travers les membres des CLJ, ont pris conscience de la nécessité de participer à l’élaboration des documents stratégiques et de s’impliquer dans les instances de prise de décision au niveau local afin que leurs préoccupations soient prises en compte par les autorités locales. Cette participation à la gouvernance locale a poussé les jeunes membres des CLJ à changer d’attitudes et de comportements pour s’investir davantage en qualité d’agents de changement dans la prévention et la gestion des conflits.

**Sur la durabilité des effets du projet :** la mise en œuvre du projet a eu pour effets la baisse des conflits dans les communes couvertes, par conséquent, la consolidation de la paix. Avec l’installation et l’opérationnalisation de 18 CLJ sur 20, le projet a également favorisé la participation des jeunes à l’élaboration des PDL et PAI ainsi que leur implication dans les instances de prise de décision. Cette dynamique a été soutenue par les autorités locales qui ont pris des actes pour renforcer l’institutionnalisation des CLJ. Parallèlement, à Dinguiraye, un contrat d’assainissement et de curage des caniveaux a été signé en août 2020 entre le CLJ et la commune urbaine. Quant à la commune de Kindia, le Préfet a pris une décision (le 1er décembre 2020) pour instituer un comité d’appui à la gestion du Fonds de Développement Local (FoDeL) et le CLJ est représenté dans ce comité par son Président. De plus, à l’exception du CLJ de Matoto, tous les autres CLJ ont été dotés en locaux et en équipements essentiels pour leur fonctionnement par les autorités locales et l’UNFPA respectivement. Toutefois, le 2ème vice-maire de Kouroussa a estimé que le degré d’institutionnalisation du CLJ est encore très faible au niveau des autorités locales qui doivent faire plus d’efforts car les CLJ sont à ce stade soutenus par les partenaires au développement de la Guinée.

Les CLJ, conscients des enjeux du développement local, se sont appropriés le projet. Grâce à ces nouveaux organes, les jeunes sont engagés à jouer leur partition dans la qualification de la gouvernance locale inclusive, c’est-à-dire qui prend en compte leurs besoins en termes de formation, d’emploi et d’appui.

Compte tenu du rôle joué par les jeunes dans la résolution des conflits, les autorités locales se sont montrées très élogieuses à leur égard et sont engagées à les impliquer de plus en plus dans la gouvernance et dans la résolution des conflits souvent causés et/ou entretenus par les jeunes.

En outre, le projet a favorisé l’ancrage des partenaires techniques de mise en œuvre dans les communes cibles ainsi que le renforcement de leurs capacités sur les notions relatives à la gouvernance locale et à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes au développement local.

Par ailleurs, l’analyse des « forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) » a mis en évidence l’expertise des acteurs de mise en œuvre du projet. L’implication des acteurs clés a permis de mener à bien quasiment toutes les activités programmées. Grâce aux CLJ, la perception des populations et des autorités locales sur les jeunes est en train d’évoluer. Le renforcement des capacités des jeunes et leur implication dans la prévention et la résolution des conflits ont contribué fortement à atténuer les risques de conflits dans les communes du projet.

Toutefois, des faiblesses ont affecté la mise en œuvre du projet dont entre autres l’échec dans l’installation du CLJ de Kintinia et l’opérationnalisation ineffective de celui de Siguiri, l’insuffisance dans la collaboration entre sociétés privées et CLJ, le déficit d’implication effective des CLJ dans les instances de prise de décision de certaines communes et l’insuffisance des capacités financières des CLJ pour exécuter leurs plans d’action.

Parallèlement à ces faiblesses, la grande motivation des jeunes et la volonté des autorités locales à impliquer ces jeunes dans la gouvernance locale sont de véritables opportunités pour le futur du projet en dépit de la menace de politisation des CLJ par certains élus locaux.

**Sur la qualité de la coordination :** Le projet a permis de créer un cadre de concertation et de coordination efficace des acteurs Gouvernement-Secrétariat exécutif du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Ce cadre a été élargi à trois (3) Agences du Système des Nations-Unies (UNFPA, UNESCO et UNICEF). Au niveau gouvernemental, les quatre (4) départements impliqués dans le projet ont été parties prenantes aux travaux de concertation sous l’égide de la Primature.

**Sur la valeur ajoutée du projet :** Les principales valeurs ajoutées du projet sont entre autres :

* la mise en place d’un cadre adapté de dialogue entre les jeunes et les autorités locales, d’un nouvel instrument d’alerte, de prévention et de gestion des conflits et d’un nouvel outil pour l’amélioration de la gouvernance locale avec une participation responsable des jeunes hommes et jeunes femmes ;
* la prise de conscience des jeunes hommes et jeunes femmes sur leurs rôles dans la consolidation de la paix mais aussi dans l’amélioration de la gouvernance locale ;
* la participation effective des jeunes hommes et jeunes femmes dans l’élaboration des documents de planification locale et leur implication dans les instances de prise de décision communales ;
* la reconnaissance de la place des jeunes hommes et jeunes femmes dans les organes délibérants ainsi que leur participation aux sessions de réflexion et à la mise en œuvre des activités d’intérêt commun ;
* le changement de perception des autres acteurs (autorités publiques, communautés, familles, etc.) sur les jeunes hommes et jeunes femmes ;
* la changement d’attitudes des jeunes hommes et jeunes femmes dans les communautés et le renforcement de leur confiance en eux-mêmes notamment les jeunes femmes en milieu rural.

**En termes de leçons apprises de la réalisation du projet d’appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale**. À la suite de la mise en œuvre du projet, pour la prévention et la gestion des conflits, il ressort que les jeunes hommes et jeunes femmes sont des acteurs incontournables pour renforcer la paix et la cohésion sociale. Leur participation et leur implication dans la planification locale et dans les instances de prise de décision contribuent à renforcer la définition et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. De ce projet, on apprend aussi que la mise en place d’une structure de jeunes représentative de leur communauté (CLJ) a contribué à renforcer l’ancrage démocratique à la base. Elle a contribué également à assurer le renouvellement inclusif des générations à travers le choix des membres de différents organes ainsi que leurs suppléants. De plus, le dialogue horizontal (entre jeunes) et le dialogue vertical (entre jeunes et autres acteurs) ont été renforcés par la mise en place des CLJ et la participation des jeunes hommes et jeunes femmes aux différentes sessions des conseils communaux.

Grâce aux activités de renforcement des capacités, les jeunes dans l’ensemble notamment les jeunes femmes ont progressivement pris confiance en eux et ont amélioré de façon substantielle leurs capacités en communication et en leadership. Le changement d’attitude des jeunes hommes et jeunes femmes a induit une amélioration de la perception des autres acteurs vis-à-vis de ces jeunes de telle sorte qu’ils sont de plus en plus associés ou sollicités dans l’exécution des activités d’intérêt commun (assainissement des cités, recensement des contribuables, prévention et résolution des conflits, sensibilisation des communautés, etc.)

Quant aux autorités locales, elles sont progressivement conscientes de l’impératif d’une gestion inclusive matérialisée par l’implication effective des jeunes hommes et jeunes femmes dans la vie de leurs communes. La plupart d’entre elles réalisent aujourd’hui que les CLJ sont un instrument de gouvernance locale à leur disposition. C’est pourquoi, les CLJ sont de plus en plus sollicités pour appuyer les mairies aussi bien lors des travaux de réflexion (sessions communales) que pendant l’exécution des activités d’intérêt commun (assainissement, curage des caniveaux, sensibilisation, etc.)

En somme, les jeunes et les autorités locales ont une très bonne appréciation du projet suite à la mise en œuvre d’une importante série d’activités visant à :

* installer et rendre opérationnels les CLJ ;
* renforcer les capacités des jeunes hommes et jeunes femmes, des élus locaux et des assistants de développement local ;
* faire participer les jeunes hommes et jeunes femmes dans la gouvernance locale ;
* réduire les risques d’occurrence des conflits dans les communes ; et
* consolider la paix dans les communes réputées conflictogènes de la Guinée.

**Recommandations**

En termes de recommandations, les auteurs de l’évaluation finale suggèrent entre autres ce qui suit :

**Aux acteurs étatiques**

* Inviter les sociétés privées évoluant dans les zones de tensions et de conflits à s’impliquer davantage dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits ;
* S’approprier des CLJ puis généraliser leur installation et leur opérationnalisation dans toutes les communes du pays dans une perspective de mise en place d’un Conseil National des Jeunes.

**Aux autorités locales**

* Procéder à l’installation et à l’opérationnalisation des CLJ des communes de Kintinia et de Siguiri pour permettre aux autorités locales de disposer d’un instrument efficace de développement local ;
* S’approprier des CLJ, renforcer leur institutionnalisation et garantir leur pérennité en tant qu’instrument de consolidation de la paix au niveau local.

**Aux conseils locaux de jeunes**

* Communiquer davantage et de façon systématique pour faire connaître les CLJ en vue de les vulgariser et renforcer leur légitimité et assurer l’adhésion des jeunes hommes et jeunes femmes ;
* Démocratiser au sein des CLJ l’utilisation de la plateforme U-Report pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes.

**Aux organisations de la société civile**

* Poursuivre les programmes de renforcement des capacités des jeunes hommes et jeunes femmes membres des CLJ en montage de projet et en entreprenariat pour améliorer leur employabilité ;
* Intensifier les plaidoyers auprès des autorités publiques pour le renforcement de la participation et de l’implication des jeunes dans le développement local.

**Aux agences du Système des Nations Unies et PBF**

* Poursuivre l’accompagnement des autorités étatiques et locales pour l’installation et l’opérationnalisation (la mise à l’échelle) des CLJ dans toutes les communes du pays ;
* Intensifier l’accompagnement matériel et si possible financier des CLJ pour les permettre d’asseoir leur ancrage et renforcer leur légitimité auprès des jeunes hommes et jeunes femmes.

**Aux autres partenaires de développement**

* Contribuer ou poursuivre le renforcement des capacités des autorités locales et des CLJ en matière de prévention et de résolution des conflits dans toutes les communes ;
* Accompagner toute initiative visant à généraliser l’installation et l’opérationnalisation des CLJ dans toutes les communes du pays.

# **Introduction**

La Guinée s’est dotée en 2017 d’un code révisé des collectivités locales, suivi de l’organisation des élections communales et communautaires début 2018. Pour permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement local, des plans de développement local (PDL) ont été élaborés. Deux fonds[[1]](#footnote-1) et une agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC) ont été institués comme organes devant accompagner, appuyer, financer et suivre la mise en œuvre des plans de développement des collectivités locales. Cependant, la réussite de la mise en œuvre de ces PDL dépendent du niveau d’implication et d’appropriation des jeunes femmes et jeunes hommes qui sont de plus en plus exigeants vis-à-vis des autorités locales. Ces exigences se manifestent malheureusement et souvent à travers des conflits ouverts ou latents qui paralysent certaines communes, notamment les plus conflictogènes, et qui compromettent la paix et le vivre ensemble.

Pour contribuer à la réduction des conflits dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes de la Guinée en renforçant la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes au processus de développement local, trois (3) agences des Nations Unies, en l’occurrence l’UNFPA (lead), l’UNICEF et l’UNESCO, ont initié et porté un projet d’envergure nationale pour appuyer le Gouvernement guinéen à relever cet important défi.

Le projet visait la mise en place des bases d’un dialogue formel et des mécanismes de prise de décision associant les jeunes et les conseils municipaux. Le caractère innovant de ce projet résidait dans son approche de l’inclusivité et de la participation de l’ensemble des catégories de jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale. À travers les conseils locaux des jeunes, les besoins et préoccupations de l’ensemble des catégories de ces jeunes sont pris en compte dans les plans de développement locaux (PDL) et programmes annuels d’investissement (PAI), sensibles aux conflits, et aux préoccupations des jeunes filles, dans ces 20 communes ciblées afin de prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale. De plus, la mise en œuvre du projet devait contribuer à la promotion de l’égalité des sexes à travers des activités liées à l’égalité de genre et en particulier les activités de communication et de plaidoyer.

La stratégie du projet était d’appuyer la création de « conseils locaux de jeunes » inclusifs qui : (*i*) permettent de porter la voix des jeunes d’une manière cohérente auprès des conseils communaux ; (*ii*) développent des cadres de dialogue intergénérationnels, avec les autorités locales, avec les sages, et entre jeunes. En outre, le projet visait à renforcer les capacités des conseils communaux et des conseils locaux de jeunes (CLJ) sur la programmation sensible aux conflits et aux besoins spécifiques des jeunes femmes et jeunes hommes.

# **Buts de l’évaluation finale**

Le but de l’évaluation finale a consisté à déterminer dans quelle mesure les interventions ont bénéficié aux détenteurs de droits (et en particulier à ceux qui sont le plus exposés aux violations de leurs droits).

Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont le Gouvernement, le Secrétariat Technique du PBF, les acteurs étatiques impliqués dans la consolidation de la paix, les agences du système des Nations Unies en Guinée, qui peuvent tous utiliser l'évaluation comme une base objective pour la prise de décision.

L'évaluation finale pourrait également être utilisée par la société civile, le secteur privé, ainsi que les autres partenaires de développement en République de Guinée, à travers la diffusion de ses résultats.

Tableau 1. Utilisateurs et utilisations de l'évaluation.

|  |  |
| --- | --- |
| Utilisateurs de l’évaluation | Utilisations de l’évaluation |
| Gouvernement | Aide à la prise de décision politique |
| Secrétariat Technique du PBF | Effectivité de l’utilisation du fonds alloué au projet |
| Acteurs étatiques | Aide à l’élaboration des politiques publiques |
| Agences des Nations Unies | Choix des axes d’intervention prioritaires |
| Société Civile | Plaidoyer pour le renforcement des capacités |
| Secteur Privé | Implication dans la mise en œuvre des PDL et PAI |
| Partenaires au développement | Choix des axes d’interventions prioritaires |

# **Objectifs de l’évaluation finale**

L’objectif général de l’évaluation est de renforcer la redevabilité des agences de mise en œuvre du projet à savoir UNFPA (lead), UNICEF et UNESCO, par rapport à la pertinence et la performance du projet vis-à-vis des donateurs, partenaires et parties prenantes ; et de tirer des enseignements et d’identifier les bonnes pratiques pour informer la conception d’un projet similaire.

Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont les suivants :

* Fournir aux agences, aux parties prenantes du projet, le secrétariat technique du PBF et à PBSO des progrès réalisés vers l’atteinte des résultats attendus du projet ;
* Évaluer le positionnement des agences au sein des partenariats nationaux et internationaux du PBF en termes de capacités de réponses aux besoins nationaux tout en ajoutant de valeur aux résultats du développement du pays en termes de consolidation de la paix ;
* Identifier les bonnes pratiques et les leçons tirées du projet actuel et fournir des recommandations stratégiques pour les projets futures similaires.

# **Portée de l’évaluation**

Cette évaluation finale a tenu compte des interventions, réalisations et résultats du projet dans les zones cibles en relation avec les composantes du projet à savoir :

* Les plans de développement locaux (PDL) et les programmes annuels d’investissement (PAI) révisés des 20 communes concernées sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes.
* Les conseils locaux de jeunes (CLJ) sont mis en place dans 20 communes les plus à risque aux conflits ;
* Les CLJ collectent, analysent et exploitent les besoins spécifiques des jeunes y compris ceux des jeunes femmes ;
* Les conseils municipaux et les CLJ travaillent ensemble pour une compréhension partagée des besoins spécifiques des jeunes.
* Les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle d’agents de changement positif sont connus et discutés dans les 20 collectivités concernées.
* Les sessions de dialogue intergénérationnels sont organisées entre les jeunes-jeunes et entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits.
* Les produits médias (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches…) en lien avec la prévention des conflits, la promotion de la participation de jeunes femmes sont réalisés par les jeunes femmes et jeunes hommes et diffusés à travers les canaux appropriés.

La présente évaluation finale a couvert la période allant du 25 novembre au 25 décembre 2020.

La couverture de l’évaluation finale a concerné les communes de Matoto, Kamsar, Kolaboui, Boké, Sangarédi, Kindia, Friguiagbè, Labé, Pita, Dinguiraye, Banora, Kouroussa et N’zérékoré.

Les bénéficiaires directs sont les populations jeunes de la zone de couverture du projet et en particulier les jeunes filles/femmes et jeunes hommes des conseils locaux des jeunes (CLJ).

# **Contexte de l'évaluation finale**

Le projet d’appui à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse et de la stratégie nationale de prévention et gestion des conflits. En effet, l’un des axes stratégiques de cette politique nationale concerne la participation des jeunes au processus de développement et à la vie publique. À cet égard, les autorités publiques ambitionnent la mise en place, à différents niveaux, des instances de représentation, de dialogue et d’expression sensibles à la prévention des conflits. Les Conseils Locaux de Jeunes (CLJ) font partie de ces structures de représentation et de participation des jeunes filles/femmes et de jeunes hommes.

Du lancement officiel du projet en janvier 2019 à fin octobre 2020, plusieurs activités ont été réalisées ayant contribué à la réalisation des produits et l’atteinte des résultats du projet. Au nombre de ces activités, on peut retenir entre autres : la mise en place de l’équipe du projet, suivi de la réalisation d’une étude de référence, l’élaboration et la validation des textes règlementaires des Conseils Locaux des Jeunes (CLJ) installés dans 19 communes sur les 20 initialement prévues, l’opérationnalisation des instances de gouvernance sous la coordination de la Primature, ayant permis aux points focaux des départements ministériels et de la société civile concernés d'évaluer à chaque moment le niveau d'atteinte des résultats attendus du projet.

Toutefois, le contexte de la pandémie de COVID-19 et des élections référendaires, législatives et présidentielles ont retardé la mise en œuvre de certaines activités notamment :

* la révision des Plans de Développement Locaux (PDL) et les Programmes Annuels d’Investissement (PAI) afin d’intégrer les préoccupations des jeunes femmes et jeunes hommes ;
* la poursuite des sessions de formation en direction des membres des CLJ et les conseillers communaux ;
* l’appui à l’organisation des sessions de revues des pairs pour partager les expériences/bonnes pratiques au niveau local et national ;
* la production des reportages radios/TV, des émissions interactives, des débats avec les radios communautaires, rurales ainsi que les articles sur les réseaux sociaux autour de la prévention, gestion des conflits ainsi que sur la lutte contre la COVID-19 par la sensibilisation des jeunes femmes et jeunes hommes autour des mesures barrières.

Au terme de trente (30) mois de mise en œuvre du projet, l’évaluation finale a été envisagée conformément au document de projet. La réalisation de cette évaluation finale devait être confiée à un bureau externe indépendant ou des consultants externes. Cette évaluation finale est basée sur les indicateurs définis dans le cadre du projet pour apprécier la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la réalisation des résultats du projet. C’est dans ce cadre que deux consultants (principal et technique) ont été sélectionnés dans le répertoire des consultants du système des Nations Unies à l’effet de réaliser l’évaluation finale du projet d’appui à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes.

# **Méthodologie**

L’évaluation finale du projet a été conduite selon une approche participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment de la Primature, des différents ministères impliqués dans le projet et leurs démembrements, des agences du SNU, du secrétariat technique du PBF, des collectivités locales, des organisations de la société civile, des responsables communautaires des sociétés de la place ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet (jeunes femmes et jeunes hommes).

**Collecte de données :** L’évaluation finale a été menée suivant une démarche basée sur des approches quantitatives (enquête par sondage) et qualitatives (entretiens individuels et discussion en groupe), y compris la revue des PDL et PAI, les statistiques aux niveaux national et local, les données d'enquêtes et l’atelier de partage des résultats.

L’échantillonnage a été réalisé suivant une démarche structurée. En effet, la sélection des zones à couvrir a été faite par choix raisonnépour déterminer les communes suivant l’intensité des interventions du projet, l’appropriation du projet par les bénéficiaires, l’environnement social basé sur l’occurrence des conflits et le poids démographique (cf. Tableau 2).

Le choix des informateurs clés à interroger a été fait en étant compte des domaines d’intervention du projet. Il s’agit des acteurs de la gouvernance locale, de la promotion de la jeunesse, du renforcement de la citoyenneté, de la promotion de l’équité et du genre, de la consolidation de la paix.

**Assurance qualité :** Les informations collectées ont été soumises à un mécanisme d’assurance qualité rigoureux visant la validation des données ce, en utilisant une variété d’outils dont la triangulation des sources d’informations et l’échange permanent avec les gestionnaires du projet.

**Participation et inclusion :** Par ailleurs, l’évaluation finale a été conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires, d'intervenants et de bénéficiaires directs et indirects. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation a établi en amont la cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet (représentants du Gouvernement au niveau national et déconcentré, élus locaux, agences du SNU, organisations de la société civile, secteur privé et bénéficiaires directs du projet).

**Traitement et analyse des données :** Toutes les données recueillies (données qualitatives et quantitatives) ont été traitées à travers Excel (logiciel d'exploitation et d'analyse approprié) et les données qualitatives ont été transcrites et analysées en tenant compte des variables comme le sexe, l’âge et la situation de vulnérabilité.

En outre, une attention toute particulière a été portée sur la manière dont les données qualitatives et quantitatives ont été analysées et croisées pour fournir une image multidimensionnelle de la situation au terme de la mise en œuvre du projet, aux suggestions de triangulation, ainsi qu’à l’analyse des multiples sources de données qui permettent d’identifier les changements.

**Échantillonnage :** Pour l’étude qualitative, l’échantillon a été constitué par choix raisonné. Il a inclus ainsi les différentes parties prenantes et cibles du projet. Ici, les techniques de collecte de données qualitatives (entretiens individuels et groupes de discussion) ont été utilisées pour la collecte des données.

Pour l’étude quantitative, c’est un échantillonnage probabiliste qui a été utilisé. Les personnes à enquêter (jeunes filles/femmes et jeunes hommes, âgés de 15 à 35 ans) dans les communes ciblées par l’évaluation finale ont été tirées au hasard. Cette démarche garantit la possibilité de généraliser les résultats obtenus à l’ensemble de la population des communes ciblées par le projet.

**Taille et répartition de l’échantillon :** La taille de l’échantillon détermine le coût de l’opération mais également la précision des estimations à réaliser.

Pour la partie quantitative, le nombre de personnes à enquêter a été déterminé conformément à l’échantillon de l’étude de référence pour une question de cohérence de l’évaluation finale. Une stratification en fonction de l’intensité des interventions du projet, de l’appropriation du projet, de l’environnement social et du poids démographique a été retenue et réalisée. Cette démarche a permis ainsi de classer les communes pour en retenir 13 d’entre elles dont 8 urbaines et 5 rurales (cf. Tableau 2). Le nombre de personnes à enquêter, des jeunes femmes et des jeunes hommes de 15-35 ans, est au moins 660, soit un peu plus du quart de l’échantillon de l’étude de référence. Dans chaque ménage, au maximum deux jeunes femmes et/ou jeunes hommes âgés de 15-35 ans ont été enquêtés.

Tableau 2. Communes retenues et nombre de ménages à toucher.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| No | Communes  | Nombre de jeunes | Types de communes |
| 1 | Matoto | 94 | Urbaines |
| 2 | Boké | 31 |
| 3 | Kindia | 64 |
| 4 | Pita | 31 |
| 5 | Labé | 63 |
| 6 | Dinguiraye | 63 |
| 7 | Kouroussa | 63 |
| 8 | N’zérékoré | 64 |
| 9 | Kamsar | 63 | Rurales |
| 10 | Kolaboui | 31 |
| 11 | Sangarédi | 31 |
| 12 | Friguiagbé | 31 |
| 13 | Banora | 31 |
|  | **Total** | **660** |  |

Pour la partie qualitative, des entretiens individuels ont été organisés dans chaque commune ciblée par l’évaluation finale auprès de certaines parties prenantes en fonction de leur présence et de leur disponibilité (maire, conseiller communal, secrétaire général de la commune, directeur préfectoral de la jeunesse, responsable du service technique de l’action sociale, responsable du service de l’unité nationale et de la citoyenneté, responsable communautaire de société, président du CLJ), soit 8 personnes x 13 communes = 104 entretiens individuels au total.

Pour les focus groups, la collecte des données qualitatives a été réalisée auprès des jeunes femmes et jeunes hommes de 15-35 ans. Six (6) communes ont été retenues pour deux focus groups chacune soit 6 communes x 12 personnes = 72 personnes à toucher.

Tableau 3. Nombre de personnes touchées par les focus groups.

|  |  |
| --- | --- |
| Communes urbaines | # de personnes |
| Banora | 12 |
| Boké | 12 |
| Kolaboui | 12 |
| Kouroussa | 12 |
| N’zérékoré | 12 |
| Pita | 12 |
| Total | **72** |

# **Principaux constats**

## **Caractéristiques socio-démographiques des répondants**

La présente évaluation finale a ciblé cinq (5) catégories d’acteurs. Il s’agit :

* des bénéficiaires du projet (jeunes hommes et jeunes femmes de 15-35 ans) de treize (13) communes cibles du projet ;
* des autorités locales et administratives des communes cibles du projet ;
* des partenaires de mise en œuvre du projet (cinq (5) organisations de la société civile) ;
* des partenaires institutionnels (Primature et départements ministériels impliqués dans le projet) ;
* des gestionnaires et bailleur du projet (agences du SNU et secrétariat technique du PBF).

Globalement, la taille initiale de l’échantillon pour l’enquête par sondage de l’évaluation finale était de 660 personnes (cf. Tableau 2). Au terme de l’administration du questionnaire auprès des jeunes femmes et jeunes hommes des 13 communes cibles, 685 personnes ont été effectivement touchées, soit 104% de l’échantillon.

Pour la collecte des données qualitatives, treize (13) *focus groups* (de 9 personnes en moyenne par commune) ont pu finalement être organisés dans les 13 communes cibles de l’évaluation finale regroupant les jeunes hommes et jeunes femmes de 15-35 ans, soit 116 participants (dont 47% de jeunes femmes) contre 72 participants prévus initialement. Dans les mêmes communes du projet, 80 entretiens individuels ont été réalisés auprès des élus locaux, des autorités administratives et des autres acteurs de la mise en œuvre du projet disponibles contre une prévision initiale de 104.

Figure 1 : Répartition des répondants par commune cible.

Au total, 881 personnes ont été effectivement touchées lors de la collecte des données à l’effet de l’évaluation finale contre une cible de 836 personnes. Ce nombre n’intègre pas les partenaires techniques de mise en œuvre, les acteurs institutionnels et les points focaux des gestionnaires et du bailleur de fonds du projet auprès desquels d’autres informations ont été collectées sur le projet.

Figure 2. Répartition des répondants par sexe.

Concernant la répartition des répondants de l’enquête par sondage par commune, conformément à l’approche méthodologique, il ressort trois catégories de communes en fonction du poids démographique (cf. Figure 1) avec un détachement de la commune de Matoto, qui compte à juste titre pour 14% de l’échantillon.

Figure 3. Répartition des répondants par tranche d’âge.

La proportion des jeunes femmes touchées est restée à 45% de l’échantillon entre l’étude de référence et l’évaluation finale (cf. Figure 2). Ce *statu quo* s’explique par le maintien du tirage aléatoire des jeunes femmes et jeunes hommes auprès desquels le questionnaire a été administré.

Figure 4. Répartition des répondants par niveau d'éducation.

S’agissant de la répartition par tranche d’âge, au terme de l’enquête par sondage, la grande majorité (34%) des répondants sont des jeunes de la tranche 26-30 ans suivie des 21-25 ans, qui comptent pour 31% de l’échantillon (cf. Figure 3). Cette première tranche d’âge est beaucoup plus représentée à Matoto et Kindia avec respectivement 19% et 11% des sous échantillons respectifs. Dans l’étude de référence, la proportion des 26-30 ans était de 21% contre 26% pour les 21-25 ans. La tranche 15-20 ans était la plus représentée avec 36% de l’échantillon de l’étude de référence. Au regard du critère âge, les répondants de l’évaluation finale sont relativement plus matures que ceux de l’étude de référence.

Pour le niveau d’éducation, 94% des répondants ont affirmé avoir été à l’école ou alphabétisés contre 74% pour ceux de l’étude de référence. L’évaluation finale a couvert, en termes de proportion, plus de répondants sachant au moins lire et écrire (cf. Figure 4). Près de la moitié (48%) des répondants de l’évaluation finale ont déclaré avoir le niveau universitaire contre près de 20% pour les répondants de l’étude de référence.

## **Utilisation de la plateforme U-Report**

Concernant l’utilisation de la plateforme U-Report pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les besoins spécifiques des jeunes, 36% des répondants de l’évaluation finale ont affirmé connaitre l’outil contre 10% des répondants de l’étude de référence (cf. Figure 5). Les jeunes hommes semblent mieux connaître l’outil que les jeunes femmes. Les répondants des communes de Kouroussa (18%), de Kamsar (14%) et de Labé (12%) sont ceux qui connaissent le plus la plateforme U-Report. Les répondants des communes de Banora et Sangarédi sont moins familiers avec la plateforme U-report [P 1].

Figure 5. Répartition des répondants connaissant U-Report.

Pour les 36% des répondants affirmant connaître la plateforme U-Report, 75% d’entre eux s’y sont enrôlés contre 46% pour les répondants de l’étude de référence (cf. Figure 6). Les jeunes hommes et jeunes femmes de la tranche 26-30 ans sont les plus présents sur cette plateforme (32%). À travers cette plateforme, les jeunes collectent, analysent et diffusent des informations sur leurs besoins spécifiques.

Figure 6. Répartition des répondants enrôlés sur U-Report.

Les répondants des communes de Kouroussa (20%), Labé (12%), Kamsar (12%) sont les plus enrôlés sur la plateforme U-Report.

## **Implication des jeunes hommes et jeunes femmes dans les conflits**

Sur la question de savoir si leurs communes respectives ont été confrontées aux conflits sur les douze (12) derniers mois, 72% des jeunes interrogés ont répondu par l’affirmatif, avec une moyenne de trois (3) par an, contre 65% lors de l’étude de référence (cf. Figure7). Les communes de Matoto (17%), Labé (13%), N’zérékoré (11%) et Kamsar (10%) sont les plus confrontées aux conflits. Cette réponse est confirmée par l’essentiel des participants aux différents groupes de discussion organisés ainsi que par les autorités locales et administratives des communes couvertes.

En effet, cette hausse du taux de réponse affirmative s’explique entre autres par les conflits politiques nés des dernières élections communales, référendaires et présidentielles. Pour plus de la moitié (53%) des répondants, les dernières élections communales, référendaires et présentielles ont augmenté les risques de conflits dans les communes cibles de l’évaluation finale.

À ces conflits politiques (Banora, Friguiagbé, Kindia et Labé), d’autres types de conflits latents et réels existent encore dans les communes cibles. Il s’agit des conflits intergénérationnels (Banora et Kouroussa), entre les sociétés minières et les communautés (Kolaboui, Kamsar et Sangarédi), domaniaux (Dinguiraye, Kamsar, Kindia et Sangarédi), entre les éleveurs et les agriculteurs (Banora), entre les autorités locales/administratives et les jeunes (Dinguiraye, Friguiagbé et Kouroussa), religieux (Pita).

Au nombre des conflits qui ont éclaté dans les communes cibles de l’évaluation finale et qui ont affecté la vie socio-économique et la cohésion des communautés, 56% des répondants ont estimé qu’ils sont causés par les jeunes contre 88% lors de l’étude de référence. Pour atténuer ces risques de conflits causés par les jeunes, un responsable de la société civile à Kolaboui affirmait : « *Il faut écouter les jeunes et prendre en compte leurs problèmes* ». [P 2]

Figure 7. Conflits dans la commune au cours des 12 derniers mois.

Toutefois, la typologie des conflits est assez diverse dans les communes. À Kouroussa, un des participants au focus group témoignait : « *En avril 2020, les jeunes de la commune se sont mobilisés pour exiger pacifiquement l’amélioration de la desserte en électricité* ». À Banora, la commune est confrontée à un conflit relatif à la construction d’une maison des jeunes dans le district de Matagania. À cet effet, un délai de deux semaines avait été accordé aux autorités locales et administratives pour prendre des dispositions, autrement, les jeunes ont projeté de manifester en bloquant la route qui mène sur la mine de la Société Minière de Dinguiraye (SMD). Quant à Dinguiraye, c’est un conflit domanial sur une zone potentiellement riche en or qui a éclaté entre les districts de Parawol Diagui et Tinkisso. En effet, chacun de ces districts réclamaient la paternité de la zone conflictuelle. Grâce à l’implication du CLJ, la commune a réussi à résoudre le conflit en rétablissant chacun dans son droit. Toujours dans la même commune, les jeunes et les femmes de la communauté exigent actuellement des autorités, la mise à disposition au comité de gestion des ressources du Fonds de Développement Local (FoDeL) qui s’élèvent à 12 milliards GNF pour, entre autres, le financement des projets des acteurs communautaires (jeunes et femmes). Pita a été souvent le théâtre des manifestations politiques violentes initiées par le Front National de Défense de la Constitution (FNDC). Une participante au focus group affirmait : « *Kindia est aussi régulièrement marqué par des conflits communautaires (entre des familles) dus aux mariages précoces ou forcés organisés le plus souvent en l’absence des conjoints expatriés* ». Quant à Matoto, au-delà des tensions politiques qui ont éclaté lors des élections communales, la localité a été ébranlée par un cas de viol sur mineure par un de ses cousins. Pour répondre aux menaces de la maman du jeune responsable, les jeunes de Matoto se sont mobilisés pour exiger que celui-ci soit brulé vif. Il a fallu l’intervention du CLJ pour atténuer la tension, éviter que le jeune soit livré à la vindicte populaire et faciliter la procédure de prise en charge de l’Office de Protection du Genre, de l’Enfance et des Mœurs (OPROGEM).

Figure 8. Participation des jeunes à l'élaboration des documents de planification locale.

## **Participation des jeunes hommes et jeunes femmes à l’élaboration des documents de planification locale**

Sur la participation des jeunes hommes et jeunes femmes au processus d’élaboration des programmes et/ou projets de développement local, 67% des répondants de l’évaluation finale ont affirmé qu’ils y participent contre seulement 29% des répondants de l’étude de référence (cf. Figure 8).

Le maire de Boké ne soutenait-il pas : « *Pour impliquer les jeunes, il faut les faire participer dans le choix des projets et les différentes sessions du conseil communal* ». Cette amélioration de la participation des jeunes au processus d’élaboration des documents de planification locale (PDL et PAI) est due à la contribution du « projet d’appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale » qui a permis l’installation et l’opérationnalisation des conseils locaux de jeunes (CLJ) dans 18 des 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée. Seuls les CLJ de Kintinia et de Siguiri n’ont pas été installés à ce jour à cause des problèmes endogènes (politiques et claniques) qui n'ont pas permis à l'équipe du projet et la contrepartie nationale de procéder à la mise en place de celui-ci. [P 3]

Si une bonne partie des répondants ont soutenu que les jeunes participent à l’élaboration des documents de planification locale, cependant 48% d’entre eux ont jugé ce niveau de participation faible contre 52% lors de l’étude de référence (cf. Figure 9) notamment à Dinguiraye (18%), Kouroussa (14%) et Labé (12%). Ce dernier résultat est confirmé par le Directeur Communal de la Jeunesses (DCJ) de Labé qui a jugé faible le niveau de participation des jeunes à l’élaboration du PDL. Ils sont également 45% à estimer que cette participation moyenne est limitée à l’organisation et à la participation aux focus groups pour l’identification des besoins des communautés et des jeunes.

Figure 9. Niveau de participation à l'élaboration des documents de planification locale.

Figure 10. Implication des jeunes et des personnes vulnérables dans le processus ’élaboration des PDL et PAI.

Pour impliquer davantage les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables, dans le processus d’élaboration des documents de développement local conformément aux dispositions de l’article 11 du code révisé des collectivités locales, les répondants ont préconisé qu’il faut largement privilégier le plaidoyer et la sensibilisation pour respectivement 77% et 65% des répondants contre 34% et 85% lors de l’étude de référence (cf. Figure 10). Toutefois, la thèse de la revendication est soutenue par 28% des répondants contre 8% lors de l’étude de référence notamment ceux des communes de Friguiagbé et de Kamsar, de la tranche 15-25 ans. 14% des répondants ont soutenu le recours à la pression sur les autorités locales pour que les jeunes soient davantage impliqués dans le processus d’élaboration des PDL et PAI. [P 4]

Figure 11. Besoins spécifiques des jeunes.

## **Perception sur la prise en compte des préoccupations des jeunes hommes et jeunes femmes**

Concernant les principaux besoins spécifiques des jeunes, les répondants ont affirmé l’accès à l’emploi, la formation et le financement des projets pour respectivement 86%, 79% et 75% des répondants. Ces principaux besoins spécifiques semblent avoir évolué entre l’étude de référence et l’évaluation finale. En effet, les répondants de l’étude de référence avaient plutôt mentionné par ordre l’accès à l’emploi (90%), l’accès aux services sociaux de base (83%) et la formation (39%). Si l’accès à l’emploi est plus souhaité par les répondants de Matoto et Labé, en revanche, pour les répondants de Kamsar c’est plutôt l’accès à la formation qui est préconisé. [P 5]

S’agissant de la prise en compte des droits des personnes vulnérables, les répondants ont estimé pour 85% d’entre eux qu’ils ne sont pas suffisamment promus dans leurs communes à travers les PDL et PAI contre 89% lors de l’étude de référence (cf. Figure 12). S’il faut noter qu’il y a une légère amélioration dans la perception des répondants par rapport à la prise en compte des droits des personnes vulnérables, force est de constater que les collectivités locales doivent faire des efforts pour promouvoir les droits des plus fragiles dans les documents de planification locale. [P 6]

Toutefois, l’analyse des PDL et PAI révisés et/ou élaborés récemment a montré que ces documents tiennent compte des préoccupations des jeunes et des personnes vivant avec un handicap pour l’ensemble des communes couvertes par l’évaluation finale.

Figure 12. Prise en compte des droits des personnes vulnérables.

Figure 13. Prise en compte des préoccupations des jeunes par les autorités locales.

Quant à la prise en compte des préoccupations des jeunes filles/femmes et jeunes hommes par les autorités locales, moins de la moitié (45%) des répondants ont déclaré qu’elles sont intégrées dans les PDL et PAI, un peu moins que lors de l’étude de référence (cf. Figure 13). Cette tendance baissière peut s’expliquer par le manque de communication sur ces documents de développement local car les PDL de plusieurs communes ont fait l’objet de révision pour intégrer les préoccupations des jeunes notamment la prévention et la résolution des conflits (60%), les besoins spécifiques des jeunes (33%) et l’égalité de genre (23%). Il s’agit entre autres des communes de N’zérékoré, de Kouroussa et de Boké. Toutefois, le tiers des répondants a soutenu cependant ne pas être en mesure de dire si les préoccupations des jeunes y sont effectivement prises en compte. [P 7]

Sur la question de savoir s’il existe une grande société (minière ou non minière) dans les communes cibles, 55% des répondants ont déclaré qu’il en existe au moins une (Banora, Boké, Dinguiraye, Kamsar…). Parmi ces répondants, ils sont toutefois 73% à soutenir que ces sociétés ne contribuent pas à la résolution des conflits causés par les jeunes quand bien même ces conflits sont souvent motivés par les difficultés d’accès aux emplois et au manque d’infrastructures sociales de base. Le chargé de la protection de l’enfance de la commune de Kolaboui affirmait : « *Les sociétés privées ne contribuent pas à la résolution des conflits* ». [P 8]

Pour les 27% des répondants qui soutiennent que les sociétés privées contribuent à résoudre les conflits causés par les jeunes, ils estiment qu’elles le font à travers entre autres la construction ou l’équipement des infrastructures socio-culturelles et sportives, le financement des projets jeunes, l’offre d’emplois, la formation des jeunes, les appuis aux communautés, leur implication directe dans la résolution des conflits, etc.

## **Conseil Local des Jeunes (CLJ)**

Concernant l’existence des cadres de concertation, ils sont 44% des répondants à affirmer qu’il en existe dans leurs communes contre 34% lors de l’étude de référence. Les cadres de concertation les plus cités par les répondants sont les conseils locaux des jeunes (CLJ), les conseils communaux et les fora communautaires.

Parlant des CLJ, ils sont 87% des répondants à déclarer qu’il en existe dans leurs communes. Selon les répondants de l’enquête par sondage, les organes délibérants des CLJ sont composés en moyenne de 26 membres dont 8 femmes. Quant aux bureaux exécutifs, les répondants ont dénombré en moyenne plus de trois (3) femmes membres. Ces informations mettent en exergue le niveau de connaissance des CLJ par les répondants grâce aux campagnes de communication et de présentation conduites par les membres de ce nouvel instrument de gouvernance locale visant à asseoir sa légitimité auprès de la population des jeunes.

Figure 14. Préoccupations des jeunes portées par le CLJ au conseil communal.

S’agissant de la dynamique des CLJ, ils sont 78% des répondants à soutenir que ces organes organisent des sessions d’échange avec les autres jeunes des localités. Au cours de ces douze (12) derniers mois, les CLJ ont organisé en moyenne plus de cinq (5) rencontres entre jeunes. Avec l’installation des CLJ, les jeunes hommes et jeunes femmes semblent disposer de structures en mesure de porter leur voix au niveau des instances locales de prise de décision. En effet, ils sont 86% des répondants à affirmer que les CLJ portent leurs préoccupations aux conseils communaux de leurs localités conformément à l’article 7 des statuts des CLJ (cf. Figure 14). [P 9]

Par rapport à la pénétration des produits médias, 91% des répondants ont déclaré suivre les médias pour s’informer contre 79% lors de l’étude de référence. Les médias les plus suivis sont respectivement les radios privées (72%), les TV privées (65%) et la presse en ligne (53%).

## **Analyse des résultats selon les critères d’évaluation du projet**

### **Analyse programmatique**

### **Niveau de conception : pertinence et réactivité**

Le critère de pertinence est la mesure selon laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins des populations cibles (acteurs communautaires, locaux, institutionnels et gouvernementaux). La pertinence concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale mais aussi à la prise en compte de leurs préoccupations et besoins spécifiques dans les documents de planification locale.

**Dans quelle mesure l’appui du projet est-il adapté aux besoins de la population cible ?**

S’agissant de la prise en compte des besoins spécifiques, pour 68% des répondants de l’enquête par sondage, l’appui du projet portant sur la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale est adapté aux besoins spécifiques des jeunes. En effet, les besoins spécifiques majeurs des jeunes hommes et jeunes femmes sont l’accès à l’emploi et la formation. À cet égard, le projet, avec le concours des partenaires techniques de mise en œuvre, a permis le renforcement des capacités des jeunes membres des CLJ en montage de projet par Aide et Action et en entreprenariat par le consortium AfriYAN et RAJ-Gui. Ces formations ont contribué à l’amélioration de l’employabilité des jeunes dont plus 52% sont en situation de chômage.[[2]](#footnote-2) [P 10]

Les jeunes ont également plusieurs préoccupations dont la dimension genre. Celle-ci a été prise en compte aussi bien dans la mise en place des organes[[3]](#footnote-3) du CLJ que lors de la formation des jeunes membres des CLJ. En effet, sur 470 membres des organes délibérants des communes couvertes par l’évaluation finale, il y a 153 jeunes filles/femmes, soit près 33% de l’effectif. Sur 142 membres des bureaux exécutifs, on dénombre 60 jeunes filles/femmes, soit plus de 42%. Les jeunes filles/femmes sont également représentées dans les groupes ayant bénéficié des formations. Selon AfriYAN, la mobilisation, le renforcement des capacités et la mise en confiance des jeunes femmes constituent les éléments contributeurs de la prise en compte de la dimension genre. RAJ-Gui soutenait « *La prise en compte du genre a été favorisée par l’implication des jeunes filles/femmes dans la mise en œuvre des activités du projet. En guise d’exemple, on peut citer : la participation de 50% de femmes aux différentes rencontres et ateliers de formation* ». Pour Aide et Action « *Les CLJ sont composés de plusieurs femmes. De plus, leurs plans d’actions comportent des activités qui prennent en compte la dimension genre telle que les violences basées sur le genre (VBG)* ».

Pour le point focal d’AfriYAN « *ce projet a répondu aux besoins d’organiser les jeunes, de les écouter, de prendre en compte leurs préoccupations et aussi de leur permettre de participer au développement local* ». Quand RAJ-Gui soutenait : « *Le projet a comblé un déficit de communication et d’interface entre la communauté et les jeunes. Il a renforcé des actions amorcées par les organisations de la société civile (OSC) en matière de participation des jeunes à la gouvernance locale* ». Pour Aide et Action, le projet s’est adressé aux jeunes qui sont rarement associés à la gestion des communes (politiques locales) et des conflits.

Du point de vue prévention et résolution des conflits ainsi que de la consolidation de la paix, le secrétaire général de la commune de Kindia déclarait : « *Nous apprécions l’initiative d’installation du CLJ dans notre commune car cette structure contribue aujourd’hui à prévenir et résoudre les conflits intra et intercommunautaires. Parallèlement à leur rôle dans la consolidation de la paix, tout récemment, les jeunes du CLJ ont été cooptés par la commission finance de la commune pour appuyer le recensement des contribuables* ». Le maire de Pita a estimé que l’installation du CLJ de la commune n’a que trop duré pour contenir les risques de conflits causés et/ou entretenus par les jeunes en tant qu’acteurs de changement en proie au chômage. Pour le maire de Dinguiraye, compte tenu de la pertinence des CLJ, il a préconisé que leur installation soit généralisée dans toutes les communes de la Guinée. Quant au 2ème vice-maire de la commune urbaine de Kouroussa, « *le projet a été pertinent dans la mesure où les jeunes ont fait une prise de conscience. Le CLJ, la direction communale de la jeunesse (DCJ) et les autres structures de jeunesse se rencontrent pour échanger régulièrement sur la vie socio-économique de la localité. De plus, désormais le CLJ anime les campagnes de sensibilisation dans les médias sur le rôle et l’engagement civique des jeunes en faveur de la consolidation de la paix* ». [P 11]

Concernant la participation et l’implication dans la gouvernance locale qui sont aussi des préoccupations majeures des jeunes hommes et jeunes femmes, le projet a été pertinent car il a permis l’installation et l’opérationnalisation des CLJ par leur dotation en bureaux[[4]](#footnote-4) et leur équipement en matériels divers à travers l’UNFPA. Selon un responsable de la société civile à Kolaboui, le projet a pu fédérer les groupes de jeunes de différents bords. De plus, les jeunes femmes et jeunes hommes membres des CLJ ont été formés sur le processus d’élaboration des PDL par Aide et Action et sur la gestion des collectivités et planification locale par AfriYAN. Le maire de Pita affirmait : « *Ce projet vient à point nommé pour notre communauté. L’installation du CLJ par le projet offre une grande opportunité aux jeunes qui sont abandonnés et qui se sont abandonnés pour participer à la gouvernance locale ».* Quant au maire de Dinguiraye, il a qualifié de « savants » les initiateurs du projet car l’installation du CLJ répond aux besoins des jeunes de sa commune en termes de participation et d’implication dans la gouvernance locale.

**Dans quelle mesure l’appui du projet est-il en ligne avec les priorités spécifiques à la consolidation de la paix et de la participation à la gouvernance locale ?**

Les jeunes étant des acteurs de changement majeurs des conflits de typologie variée (politique, religieuse, domaniale, communautaire, intergénérationnelle, etc.), leur implication dans la prévention et la résolution de ces mêmes conflits apparaît comme une préoccupation de taille pour toutes les composantes de la communauté. Cette préoccupation concerne non seulement les jeunes qui sont à la fois influenceurs, influençables et connecteurs mais aussi les autres couches sociales ainsi que les autorités locales en vue de la consolidation de la paix et du renforcement du vivre ensemble. L’appui du projet a été en ligne avec la consolidation de la paix à travers la formation des jeunes hommes et jeunes femmes en prévention et en résolution des conflits par le consortium AfriYAN, ABloGui et RAJ-Gui, en citoyenneté et bonne gouvernance et en plaidoyer par RAJ-Gui.

Ces programmes de renforcement des capacités des jeunes en matière de prévention et résolution des conflits ont permis aux CLJ d’intervenir pour atténuer plusieurs risques de conflits latents mais aussi pour résoudre des conflits en cours. Les membres des CLJ sont intervenus pour anticiper sur les effets des mouvements politiques (manifestations du Front National de Défense de la Constitution – FNDC) à Pita et sur les conséquences d’un mouvement de revendication des jeunes de Matagania (un district de la commune rurale de Banora) pour la construction de leur maison des jeunes. Quant à Kouroussa et N’zérékoré, les membres des CLJ sont carrément intervenus respectivement pour résoudre des conflits qui opposaient les autorités locales et les jeunes qui réclamaient l’amélioration de la desserte en électricité dans la commune et d’un autre conflit entre les militants des deux (2) grands partis[[5]](#footnote-5) politiques du pays suite à l’auto-proclamation d’un des candidats à l’élection présidentielle. À Matoto, l’intervention du CLJ a permis de sauver de justesse un jeune homme d’une vindicte populaire suite au viol d’une jeune fille de 13 ans.

Grâce à l’installation des CLJ, les jeunes hommes et jeunes femmes des communes cibles membres de ces nouveaux organes ont participé progressivement au processus d’élaboration des documents de développement local (PDL et PAI) par le biais des focus groups pour l’identification des besoins des différentes couches sociales. À cet effet, ils ont activement participé à la révision des PDL des communes de Banaro, Friguiagbé, Kolaboui, Sangarédi et Matoto et à l’élaboration des nouveaux PDL des communes de Boké, Kamsar, Dinguiraye, Kindia, Pita, Labé, Kouroussa et N’zérékoré. Cette participation dynamique des jeunes femmes et jeunes hommes au processus de révision et d’élaboration des PDL a contribué à l’intégration et la prise en compte des préoccupations des jeunes ainsi que celles des personnes vulnérables.

À cela, les jeunes sont également impliqués dans les instances de prises de décision notamment dans les conseils communaux (N’zérékoré, Kouroussa, Dinguiraye, Banora, Kolaboui, Sangarédi…) voire même dans les conseils de quartiers (N’zérékoré, Labé, Sangarédi…). Par contre, les jeunes membres des CLJ de Kamsar, de Labé et de Kindia ne participent pas encore aux conseils communaux tenus par les mairies. [P 12]

Pour AfriYAN, « *ce projet a favorisé la participation et la responsabilisation des jeunes dans le processus de gestion des conflits et des collectivités locales* ». Quant à RAJ-Gui : « *La mise en place des CLJ a fortement contribué à prévenir les conflits et à maintenir la paix dans les différentes localités. Le projet a promu la participation des jeunes à la gouvernance locale* ». Aide et Action soutenait : « *Les jeunes étant le plus souvent les acteurs et victimes des troubles sociaux, il est nécessaire de les impliquer dans la prévention et la gestion des conflits en Guinée* ».

S’agissant des bénéficiaires du projet, le Président du CLJ de Boké soutenait : « *Avant ce projet, les jeunes de la commune étaient marginalisés et leurs besoins spécifiques n’étaient pas pris en compte dans les documents de planification locale. Grâce aux activités du projet, il y a eu rapprochement entre les autorités communales et les jeunes représentés par le CLJ. Cette nouvelle dynamique a entraîné un changement positif et qualitatif favorable à la consolidation de la paix* ». Une jeune femme membre du CLJ de Kolaboui affirmait : « *Par le passé, nos préoccupations n’étaient pas prises en compte. Par contre, aujourd’hui nous participons régulièrement aux instances de prise de décision pour porter la voix des jeunes de la commune* ».

**Dans quelle mesure l’appui du projet aux priorités nationales exprimés dans la Stratégie nationale de prévention des conflits (2016-2020) et dans UNDAF (2018-2022) ?**

Le projet contribue à l’effet 1 de l’UNDAF qui souligne : **«***d’ici 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré sont inclusives, assurent et garantissent, l’état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l’homme***».** La mise en place des CLJ

De plus, la mise en œuvre du projet contribue à l’atteinte de trois (3) des dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) à savoir : ODD 5 : Égalité entre les hommes et les femmes, ODD 10 : Réduction des inégalités et ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces. Au niveau national, le projet contribue au Pilier 1 du Plan de Développement Économique et Social (PNDES) « Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ».

**Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l’atteinte des résultats attendus du projet ?**

Le cadre logique du projet visait deux grands résultats à savoir : (*i*) les PDL et les PAI révisés des 20 communes concernées sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes et (*ii*) les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle d’agents de changement positif sont connus et discutés dans les 20 collectivités concernées. Pour atteindre ces résultats, vingt-deux (22) activités majeures et quatre-vingt-neuf (89) actions principales ont été programmées et exécutées (cf. Tableau 5). Au moment de cette évaluation finale, ces activités sont presque toutes réalisées.

La mise en œuvre de ces activités pour l’atteinte des résultats du projet a été favorisée par les interventions de plusieurs acteurs dont les gestionnaires du projet (les trois agences du Système des Nations Unies), les organisations de la société civile en qualité de partenaires techniques, les jeunes hommes et jeunes femmes bénéficiaires du projet, les autorités locales et administratives ainsi que les acteurs institutionnels. Grâce à l’installation et l’opérationnalisation des CLJ dans 18 communes sur 20, avec leur participation, les PDL et les PAI, en cours d’exécution, ont été révisés dans cinq (5) communes[[6]](#footnote-6) afin de prendre en compte la résolution des conflits, l’égalité de genre et les préoccupations et besoins spécifiques des jeunes femmes et jeunes hommes. Ils ont également participé à l’élaboration de nouveaux PDL dans huit (8) autres communes. L’implication de ces jeunes dans la gouvernance locale a permis d’identifier les besoins spécifiques de leur couche et surtout de mettre en lumière leur rôle d’agents de changement positif. C’est dans ce contexte, que plusieurs jeunes membres des CLJ ont été formés en plaidoyer, communication et planification sensible aux conflits afin de disposer des bases solides lors de leurs interventions pour prévenir et résoudre les conflits et par conséquent, contribuer à consolider la paix et la cohésion sociale dans les collectivités locales.

**De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s’adapter à l’évolution des besoins des populations cibles dans la planification et la mise en œuvre de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet ?**

AfriYAN, en collaboration avec ABloGui, a pu s’adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 à travers l’utilisation des TIC pour les sessions de renforcement des capacités et d’échanges. Ce partenaire technique du projet a également procédé à un réaménagement de son plan de mise en œuvre.

Quant à RAJ-Gui, il a fait respecter les mesures barrières édictées par les autorités et a adapté l’organisation interne au contexte sanitaire. À ce titre, les membres du staff étaient présents 1 jour sur 2. De plus, l’ensemble du personnel a effectué le test de dépistage. Ce test était également obligatoire pour les cadres devant effectuer une mission afin de bénéficier d’une autorisation de sortie de Conakry établie par le Ministère de la Santé.

En ce qui concerne Aide et Action, elle a accompagné le CLJ de Ratoma en formant les membres et en dotant la structure en kits pour la sensibilisation sur la pandémie de COVID-19. Le respect des mesures barrières a été observé dans les activités du projet exécutées sous la responsabilité d’Aide et Action.

Il ressort donc que le projet a su s’adapter au contexte de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 par le recours aux outils TIC et par le respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires du pays. Toutefois, les mesures barrières mises en place par les autorités publiques pour briser la chaine de propagation du virus ont affecté la programmation des activités du projet, nécessitant ainsi une demande d’extension auprès du bailleur de cinq (5) mois sans implication financière ce qui a par conséquent rallongé la durée d’exécution du projet.

### **Niveau des ressources : efficience**

**Dans quelle mesure les ressources financières, humaines (le personnel engagé dans le projet) et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ?**

La mise en œuvre réussie du projet a été rendue possible grâce à la mobilisation des ressources financières, matérielles, humaines et administratives.

Concernant les ressources financières, elles ont été apportées par le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Une planification budgétaire rigoureuse et cohérente par activité, par catégorie de dépense, par acteur de mise en œuvre (les trois (3) agences des Nations Unies) avec une déclinaison par tranche de décaissement a permis de couvrir l’ensemble des dépenses relatives à la réalisation des 22 activités programmées devant contribuer à l’atteinte des résultats conformément au plan d’action du projet. Cette bonne planification a permis, à date, d’obtenir un taux d’exécution budgétaire de 99,71%. Ce taux, très appréciable, ne prend pas en compte le reliquat des frais de déplacement pour les différentes missions d’évaluation finale et de suivi des activités du projet. Les ressources financières mobilisées ont donc permis de financer respectivement les lignes budgétaires[[7]](#footnote-7) (cf. Tableau 4) des activités identifiées du projet, le suivi-évaluation, les frais généraux de fonctionnement et les coûts indirects. À l’exception d’une activité[[8]](#footnote-8) du résultat 2 du projet et le suivi-évaluation du projet, toutes les autres lignes budgétaires ont été exécutées à 100%. [P 13]

Quant aux ressources humaines (coordonnateur projet, responsable suivi-évaluation, chef de projet…), en plus du personnel d’appui des trois (3) agences du Système des Nations Unies, gestionnaires du projet, qui dispose d’expériences avérées en termes d’organisation et de mise en œuvre des activités, le projet a travaillé en bonne intelligence avec cinq (5) organisations de la société civile en qualité de partenaires techniques de mise en œuvre. Il s’agit d’AfriYAN, de RAJ-Gui, d’ABloGui, d’Aide et Action et de l’Association Village 2.0. Ces OSC partenaires ont contribué à l’exécution de plusieurs activités, soit seule, soit en consortium. La mobilisation de ces acteurs a permis de mener plusieurs activités de formation qui ont contribué à l’atteinte des résultats du cadre logique du projet.

Tableau 4. Niveau de consommation budgétaire par catégorie.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| No. | Catégories | Budget ($) | Taux d’exécution |
| 1 | Personnel et autres employés | $0 | 0,0% |
| 2 | Fournitures, produits de base, matériels | $20 000 | 100,0% |
| 3 | Équipement, véhicules et mobilier | $35 000 | 100,0% |
| 4 | Services contractuels | $434 000 | 100,0% |
| 5 | Frais de déplacement | $182 000 | 97,7% |
| 6 | Transferts et subventions aux homologues | $640 000 | 100,0% |
| 7 | Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | $37 000 | 100,0% |
|  | **Sous-total** | **$1 348 000** | **99,7%** |
| 8 | Coûts indirects  | $94 360 | 100,0% |
|  | **Total** | **$1 442 360** | **99,7%** |

Pour le partenaire AfriYAN : « *Les ressources financières ont été relativement adéquates. Cependant, le matériel permettant aux CLJ de dérouler régulièrement leurs activités de sensibilisation et de formation a été insuffisant* ». Quant à RAJ-Gui, elle a estimé que les ressources ont permis de réaliser les activités sans prendre en compte toutes les composantes du projet comme par exemple : les salaires de l’équipe technique du projet. Pour Aide et Action, les ressources ont permis de réaliser les activités. Par contre, les procédures administratives et financières des agences du Système des Nations Unies sont rigides et sont difficilement adaptables au contexte changeant dû à la pandémie de COVID-19. [P 14]

**Existe-t-il des approches plus appropriées et plus efficaces pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?**

Le projet a privilégié une démarche participative et inclusive avec l’implication des bénéficiaires directs et indirects et les parties prenantes. Cette approche a permis la mise en œuvre de presque toutes les activités du projet avec les ressources disponibles malgré le contexte de la crise sanitaire.

S’agissant des programmes de renforcement des capacités, le projet s’est appuyé sur les organisations de la société civile basées à Conakry. Une autre alternative à moindre coût aurait été d’associer les acteurs de la société civile présentes dans les communes cibles et déjà opérationnelles. Les membres du CLJ de N’zérékoré n’ont pas manqué de souligner le recours aux OSC locales pour la formation des jeunes hommes et jeunes femmes pour des raisons d’efficacité et d’efficience. De plus, ces OSC locales ont l’avantage de mieux connaître les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles des communautés.

### **Niveau des résultats : efficacité et cohérence**

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à l’apport des jeunes sur les questions de gouvernance locale ?**

Pour 58% des jeunes femmes et jeunes hommes répondants de l’enquête par sondage (cf. Figure 15), les interventions du projet ont contribué à l’apport de leur couche à la gouvernance locale grâce essentiellement à leur participation à l’élaboration des documents de planification locale notamment pendant les focus groups organisés dans les quartiers et districts pour l’identification des besoins des populations y compris ceux des jeunes hommes et jeunes femmes. De plus, avec la mise en place des CLJ, les jeunes sont de plus en plus invités à participer aux sessions des conseils communaux, instances de prise de décision au niveau communal. Il reste cependant le tiers des répondants (33%) qui ignore si le projet a contribué à l’apport des jeunes sur les questions de gouvernance locale.

Tableau 5. Activités programmées et exécutées par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No. | Activités majeures | Nombre d’actions | Responsables | Statuts |
| 1 | Réaliser une étude légère sur la participation des jeunes au processus de développement local et de leur perception sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les PDL et PAI | 5 | UNFPA | Réalisée |
| 2 | Concevoir un mécanisme de collecte et d'analyse des données des conflits causés par les jeunes | 4 | UNFPA | Réalisée |
| 3 | Réaliser des missions dans le cadre de l’organisation des ateliers d’échange et d’amendement des textes juridiques et règlementaires relatifs aux CLJ | 3 | UNFPA/ UNICEF/ UNESCO | Réalisée |
| 4 | Appuyer l’organisation de 8 ateliers d’échange et d’amendement des textes juridiques et règlementaires relatifs aux CLJ  | 4 | UNFPA | Réalisée |
| 5 | Élaborer les critères d'élection des CLJ de manière inclusive  | 4 | UNFPA/ UNICEF | Réalisée |
| 6 | Développer et mettre en œuvre des activités de plaidoyer visant à appliquer le quota de participation des jeunes femmes de 30%, au sein des CLJ | 5 | UNESCO | Réalisée |
| 7 | Mettre en place de 3 équipes mixtes de supervision des élections qui se chargeront de la coordination des différentes phases du processus électoral et leurs équiper  | 5 | UNFPA/UNICEF | Réalisée |
| 8 | Mettre à disposition des 20 CLJ du matériel et équipement pour leur fonctionnement. | 5 | UNFPA | Pas totalement Réalisée |
| 9 | Organiser 2 sessions de revues des pairs pour partager les expériences/bonnes pratiques au niveau local et national | 3 | UNESCO/ UNICEF | Réalisée |
| 10 | Assurer la formation des membres des CLJ sur : (i) l’approche de planification locale sensible aux conflits, à l’égalité des sexes et aux besoins des jeunes ; (ii) les outils de communications et de plaidoyer ; (iii) la bonne gouvernance et citoyenneté (iv) le fonctionnement des Conseils Municipaux et les processus d’élaboration des PDL et PAI. | 7 | UNFPA/ UNICEF/ UNESCO | Réalisée |
| 11 | Assurer la formation de jeunes femmes membres du CLJ sur la participation et le leadership féminin ; la prise de parole en public ; et une formation mixte spécifique sur la prise en compte de l’égalité de genre dans les actions menées par les CLJ | 6 | UNFPA/ UNICEF | Réalisée |
| 12 | Assurer l’enregistrement de 20,000 nouveaux U-reporters jeunes (femmes et hommes) dans les 20 communes concernées. | 4 | UNICEF | Réalisée |
| 13 | Réaliser 4 sondages à travers la plateforme numérique U-report pour recueillir la perception des jeunes sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les PDL et PAI et du fonctionnement de leurs conseils. | 5 | UNICEF | Réalisée |
| 14 | Appuyer la réalisation de 80 sessions d’échange et de dialogue (focus group discussion) entre les jeunes pour recueillir leurs besoins spécifiques. | 4 | UNFPA/ UNICEF/ UNESCO | Réalisée |
| 15 | Former les conseillers municipaux des 20 collectivités sur : (i) l’approche de planification locale sensible aux conflits, à l’égalité des sexes et aux besoins spécifiques des jeunes. | 4 | UNFPA | Réalisée |
| 16 | Organiser des sessions de plaidoyer des CLJ auprès des autorités communales pour la prise en compte de leurs préoccupations spécifiques. | 3 | UNFPA/ UNESCO | Réalisée |
| 17 | Organiser les ateliers de révision des PDL et PAI afin d’intégrer les préoccupations des jeunes femmes et hommes. | 3 | UNICEF | Réalisée |
| 18 | Appuyer l’organisation de 60 sessions de dialogues communautaires sur les besoins spécifiques des jeunes et sur leur rôle d’acteurs clés de changements positifs.  | 5 | UNFPA/ UNICEF/ UNESCO | Réalisée |
| 19 | Organiser un atelier de réflexion et dialogue entre les conseils municipaux et les CLJ sur la participation des femmes.  | 1 | UNICEF | Réalisée |
| 20 | Appuyer les CLJ pour l’organisation des sessions de partage des informations avec les autres jeunes (communication top-down).  | 3 | UNICEF | Réalisée |
| 21 | Produire des reportages radio/tv, des émissions interactives, débats avec les radios communautaires et rurales ainsi que des articles dans les réseaux sociaux | 3 | UNFPA/UNICEF | Réalisée |
| 22 | Produire des dépliants, des affiches, des vidéos et des articles de presse sensibles à la prévention des conflits et des violences, notamment des Violences Basées sur le Genre (VBG). | 3 | UNFPA | Réalisée |
| Total | **22 activités** | **89** |  |  |

Avec l’appui d’Aide et Action, le projet a pu former 38 jeunes membres des CLJ, 11 conseillers communaux et 11 assistants de développement local (ADL) en processus d’élaboration du PDL ainsi qu’en démarche de prise en charge des besoins des jeunes (cf. Tableau 7). Grâce au consortium AfriYAN, RAJ-Gui et ABloGui, 392 jeunes membres des CLJ ont été formés sur le fonctionnement des collectivités et la planification locale (PDL et PAI). Toutefois, la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des bénéficiaires du projet (jeunes, conseillers communaux, assistants de développement local) a connu des réaménagements dus à la survenance de la pandémie de COVID-19. Ces réaménagements ont entrainé des retards de deux (2) à trois (3) mois dans la mise en œuvre de certaines activités. De plus, l’UNFPA s’est dessaisit de plusieurs activités pour les confier aux ONG partenaires en vue de leur exécution. Il s’agit notamment des activités de formation des CLJ (participation des jeunes à la planification des PDL sensibles aux genres et aux conflits, élaboration des plans d’actions opérationnels…) et de sensibilisation des CLJ sur les violences liées aux conflits électoraux.

Figure 15. Contribution du projet à l’apport des jeunes à la gouvernance locale.

La participation des jeunes hommes et jeunes femmes au processus d’élaboration des PDL et PAI ainsi que leur implication dans les instances de prise de décision telles que les conseils communaux ont permis à cette couche autrefois mise de côté de se prononcer sur les questions de gouvernance locale mais surtout de contribuer à l’intégration de leurs besoins spécifiques dans les documents de développement adoptés par les communes.

Figure 16. Contribution du projet à l’intégration des besoins spécifiques des jeunes dans les PDL et des PAI.

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à intégrer les besoins spécifiques des jeunes dans les PDL et PAI ?**

Au terme de l’enquête par sondage, 58% des répondants ont soutenu que le projet a contribué à l’intégration des besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes dans les PDL et PAI (cf. Figure 16) des communes.

En effet, après l’installation et l’opérationnalisation des CLJ, avec l’engagement des autorités communales à intégrer les besoins spécifiques des jeunes dans les PDL et PAI, les jeunes à travers les CLJ ont participé/organisé des focus groups dans les quartiers et districts soit pour l’identification des besoins de toutes les couches sociales y compris dans le cadre de l’élaboration des nouveaux PDL dans huit (8) communes ou soit pour l’identification des besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes dans le cadre de la révision des PDL et PAI dans cinq (5) communes.

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à respecter le quota des 30 % du genre dans la mise en place des conseils locaux des jeunes ?**

Pour plus de la moitié (54%) des répondants, le projet d’appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale a contribué à faire respecter le quota de 30% du genre dans la mise en place des CLJ (cf. Figure 17). En effet, dans les organes délibérants des 18 CLJ installés et opérationnels, les femmes représentent presque 33% des membres. Dans les bureaux exécutifs des CLJ, elles comptent pour un peu plus de 42% de l’effectif (cf. Tableau 6). À la lumière de ces statistiques, le projet est allé même au-delà du quota de 30% préconisé ce, grâce aux efforts de sensibilisation et de communication pour renforcer la participation et l’implication des jeunes filles/femmes dans les activités des CLJ et notamment dans l’organe exécutif du CLJ. [P 15]

Figure 17. Contribution du projet au respect du quota des 30% du genre dans les CLJ.

Toutefois, la proportion des répondants qui ignore le respect ou non du quota est très élevé (41%). Ce résultat met clairement en exergue les insuffisances dans la communication des CLJ afin de faire connaître la structure, son fonctionnement et son organisation auprès des jeunes filles/femmes et jeunes hommes qui ne sont pas forcément membres de CLJ. [P 16]

Tableau 6.Quota des jeunes filles/femmes dans l’organe délibérant et dans le bureau exécutif.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| No. | Communes | Organe délibérant | Bureau exécutif |
| 1 | Sangarédi | 29% | 43% |
| 2 | Boké | 47% | 57% |
| 3 | Kolaboui | 30% | 44% |
| 4 | Kamsar | 45% | 33% |
| 5 | Friguiagbé | 33% | 43% |
| 6 | Kindia | 13% | 56% |
| 7 | Pita | 46% | 57% |
| 8 | Labé | 39% | 43% |
| 9 | Dinguiraye | 33% | 43% |
| 10 | Banora | 19% | 29% |
| 11 | Kouroussa | 40% | 43% |
| 12 | Nzérékoré | 27% | 29% |
| 13 | Matoto | 29% | 56% |
| 14 | Beyla | 35% | 43% |
| 15 | Diécké | 44% | 33% |
| 16 | Douprou | 19% | 36% |
| 17 | Kalinko | 41% | 43% |
| 18 | Ratoma | 26% | 33% |
| 19 | Siguiri | 5% | - |

En observant le Tableau 6, on peut relever tout d’abord que le CLJ de la commune de Siguiri n'a pas de bureau exécutif. Ensuite, huit (8) communes sur 19 ne respectent pas le quota de 30% de jeunes femmes membres d’organes délibérants des CLJ, soit 42%. Si les communes de Sangarédi et Matoto sont proches du quota de 30% par contre, Siguiri et Kindia sont loin de cette cible avec respectivement 5% et 13% de femmes membres des organes délibérants des CLJ.

Quant au respect du quota de 30% de femmes dans les bureaux respectifs, le constat est plutôt satisfaisant avec une moyenne de 42% de femmes dans les bureaux exécutifs de 18 communes (hors Siguiri car le bureau exécutif n’est pas encore installé). Toutefois, les bureaux exécutifs des CLJ des communes de Banora et N’zérékoré sont légèrement en dessous du quota de 30% de jeunes femmes. [P 17]

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à renforcer les capacités des CLJ à prévenir et à gérer des conflits ?**

Dans le cadre du renforcement des capacités des CLJ, le projet, avec l’appui des partenaires techniques de mise en œuvre, a formé les membres des CLJ à la prévention et la gestion des conflits, à la sensibilisation auprès des populations de façon générale et des acteurs majeurs des conflits en particulier.

Figure 18. Contribution du projet à renforcer les capacités des CLJ à prévenir et à gérer des conflits.

S’agissant du renforcement des capacités des CLJ, ils sont 77% des répondants à affirmer que le projet a contribué à renforcer les capacités des CLJ à prévenir et à gérer les conflits (cf. Figure 18). Dans ce cadre, le partenaire technique de mise en œuvre Aide et Action a formé 449 jeunes membres des CLJ des 19 communes couvertes, en communication et planification sensibles aux conflits dont 135 jeunes femmes. 22 conseillers communaux ont également bénéficié de cette formation, du 22 au 30 décembre 2019. Tout récemment, 38 membres de CLJ, 11 assistants de développement local (ADL) et 11 conseillers communaux ont été formés sur le processus d’élaboration du PDL et sur la démarche de prise en charge des besoins des jeunes dans les PDL, du 16 au 23 novembre 2020.

Tableau 7. Nombre de personnes formées lors du projet.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Partenaires | Formations | ,Nombre de personnes formées | Date |
| Aide et Action | Plaidoyer, communication et planification sensible aux conflits | 449 jeunes membres des CLJ | 22-30 décembre 2019 |
| 22 conseillers communaux |
| Processus d’élaboration du PDL et démarche de prise en charge des besoins des jeunes | 38 jeunes membres des CLJ | 16-23 novembre 2020 |
| 11 assistants de développement local |
| 11 conseillers communaux |
| AfriYAN, ABloGui et RAJ-Gui | Fonctionnement des collectivités et la planification locale (PDL/PAI) | 392 jeunes membres des CLJ |  |
| Compétences numériques | 36 jeunes membres des CLJ |  |

Le consortium AfriYAN, ABloGui et RAJ-Gui a formé 392 jeunes membres des CLJ sur le fonctionnement des collectivités et la planification locale et 36 autres jeunes sur les compétences numériques (cf. Tableau 7).

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à l’appui des stratégies et plans à travers la génération des connaissances et la production des évidences relatives aux mécanismes des conseils locaux des jeunes en faveur de la prévention et de la gestion des conflits ?**

Pour 67% des répondants de l’enquête par sondage (cf. Figure 19) dont 55% de jeunes hommes, le projet a contribué à l’appui des stratégies et plans en faveur de la prévention et de la gestion des conflits notamment à Matoto (14%), Kindia (12%) et Kouroussa (10%).

Le projet dans ses interventions a voulu faire des jeunes, des acteurs de la paix. À ce titre, les stratégies adoptées ont reposé sur les séances de formation en plaidoyer et en communication institutionnelle. Ces formations ont permis aux CLJ de disposer des outils, des techniques et des approches les permettant de prévenir les conflits et surtout d’intervenir pour les résoudre afin de renforcer la paix et la cohésion sociale dans les communes souvent en proie à des tensions diverses.

Figure 19. Contribution du projet à l’appui des stratégies et plans en faveur de la prévention et la gestion des conflits.

Avec l’appui d’Aide et Action, 449 jeunes membres des 19 CLJ et 22 conseillers communaux ont été formés sur le plaidoyer, la communication et la planification sensible aux conflits. Ces formations ont permis aux participants (jeunes membres des CLJ et conseillers communaux) de se prémunir d’outils et de mécanismes susceptibles de les aider à prévenir les conflits et voire contribuer à les résoudre lorsqu’ils éclatent.

**Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à la prise en compte de l’égalité de genre dans l’élaboration du projet par les partenaires clés, y compris la société civile ?**

Lors de la conception et l’élaboration du projet, l’égalité de genre a été mise en avant tout d’abord à travers les bénéficiaires directs de l’appui que sont les jeunes femmes et les jeunes hommes des communes les plus conflictogènes de la Guinée. Ensuite, dans le cadre logique du projet l’accent a été mis sur le respect du quota minimum (30%) de jeunes femmes dans les CLJ[[9]](#footnote-9) dont l’installation et l’opérationnalisation font partie des interventions majeures du projet. En fin, dans la mise en œuvre du projet, le quota de jeunes femmes a même dépassé la moitié de l’effectif des bureaux exécutifs des CLJ de Matoto (56%), Kindia (56%), Boké (57%) et Pita (57%). De plus, au-delà des formations données à tous les membres des CLJ, les jeunes femmes ont bénéficié de formations spécifiques en leadership féminin et en communication transformationnelle.

S’agissant des résultats de l’enquête par sondage (cf. Figure 20), 41% des répondants ont affirmé que le projet a contribué à la prise en compte de l’égalité de genre dont 43% de jeunes femmes. Les communes les plus représentatives sont Matoto (21%), Kamsar (13%) et Kindia (11%) du sous échantillon total.

Figure 20. Contribution du projet à la prise en compte de l’égalité de genre dans l’élaboration des projets.

**Dans quelle mesure les interventions appuyées par le projet ont-elles contribué à l’atteinte des résultats de la stratégie nationale de prévention des conflits ?**

La stratégie nationale de prévention des conflits et renforcement de la citoyenneté a été adoptée en avril 2019. Elle a mis en place des mécanismes ou instruments de référence en matière de prévention et de gestion des conflits en partant des analyses préalables ou réflexions sur les conflits en Guinée.

Le présent projet a contribué à la mise en œuvre de l’objectif stratégique 1.1 « la population, en particulier, les jeunes et les femmes participent activement à la gestion de la chose publique à tous les niveaux » de l’axe 1 « promouvoir une gouvernance ouverte participative et assurer le dialogue politique permanent ».

Cette stratégie nationale souligne : « L’adhésion des populations guinéennes aux différents projets de développement est un impératif pour leur réussite et la quiétude au sein de la société. Cette adhésion passe par leur implication effective dans l’ensemble du processus de prise de décision et leur accès à l’information sur la gestion des ressources publiques. Plus particulièrement, les jeunes et les femmes ne doivent plus rester de simples cibles des politiques publiques, ils doivent désormais devenir des acteurs incontournables dans la formulation et l’exécution des politiques de développement dans le pays… ». Le projet est également en phase avec l’axe 2 : « renforcer la paix et une citoyenneté respectueuse des diversités… » et l’axe 3 « mettre en adéquation le cadre légal et règlementaire par la prise en compte de la prévention et gestion des conflits… ».

La mise en œuvre du projet d’appui à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale a contribué à l’atteinte des résultats de la stratégie nationale de prévention des conflits grâce à la participation et l’implication des jeunes dans l’élaboration des documents de développement local et dans les instances de prise de décision. Elle a aussi permis de réduire l’occurrence des conflits causés par les jeunes et de consolider la paix dans les zones couvertes et la citoyenneté des jeunes, notamment les membres des CLJ.

En effet, par rapport à la prévention et la résolution des conflits qui sont souvent causés ou entretenus par les jeunes, les CLJ depuis leur installation ont été dynamiques pour anticiper et contribuer à résoudre plusieurs conflits de typologies diverses (politique, religieuse, domaniale, communautaire, intergénérationnelle…). À titre d’illustration, le chargé des conflits du CLJ de N’zérékoré affirmait : « *À la suite du vote, lors du scrutin présidentiel du 18 octobre 2020, les partisans des deux grands partis politiques ont failli en venir aux mains après que les militants d’un des partis aient décidé de sortir pour manifester leur joie. Saisi de cette situation tendue, je me suis rendu sur les lieux pour écouter toutes les parties avant de sensibiliser les acteurs à travers les messages de paix pour le renforcement du vivre ensemble. Cette intervention a permis aux acteurs de revenir à de meilleurs sentiments pour faire baisser la tension* ». Á Kouroussa, le CLJ est intervenu pour encadrer les manifestations relatives à l’amélioration de la desserte en électricité que les jeunes de la commune réclamaient avec beaucoup de violences. Avec cette implication, les jeunes ont pu se faire entendre sans la moindre casse ce qui n’était pas le cas avant. À Dinguiraye, le CLJ a été saisi sur un conflit domanial qui opposait deux districts (Parawol Diagui et Tinkisso) de la commune urbaine. En effet, Tinkisso réclamait la paternité d’une zone potentiellement riche en or. Informé, un membre du CLJ a tout d’abord sensibilisé les parties en conflits sur les risques de dégénération et leurs conséquences sur la quiétude sociale. Ensuite, il les a orientées vers la commune urbaine qui a finalement réussi à résoudre le contentieux en rétablissant chacun dans son droit. Á Pita, le président du CLJ soutenait : « *Mon quartier (Marché 2) était confronté à un conflit intergénérationnel entre les jeunes dealers et les ainés qui reprochaient aux premiers les nuisances sonores. Le CLJ a été alerté par un jeune du quartier. C’est ainsi qu’il a saisi les autorités du quartier puis les a accompagnées à la commune urbaine. Sous la coordination du maire, le chef de quartier, le président de la commission sécurité et le chef de la police se sont rencontrés sans suite. Parallèlement à cette démarche des autorités locales, le CLJ a décidé d’aller rencontrer directement les dealers pour les sensibiliser quant aux corollaires des conflits sur le vivre ensemble. Les jeunes dealers se sont montrés sensibles aux messages de paix du CLJ et ont accepté de quitter le quartier tel qu’exigé par les ainés* ».

Ces diverses interventions des CLJ mettent en évidence la dynamique et le degré d’appropriation du projet par les jeunes à travers ce nouvel instrument de consolidation de la paix et de mise en œuvre d’une gouvernance locale inclusive.

### **Niveau d’impacts et de durabilité**

**Dans quelle mesure le projet a-t-il pu soutenir ses partenaires en termes de développement des capacités et appui dans l’établissement de mécanismes pour assurer l’appropriation des acquis et effets de ses interventions ?**

Tout d’abord, l’élaboration des textes régissant (statuts et règlement intérieur) l’organisation et le fonctionnement des CLJ, suivi de la création et de l’installation de ceux-ci dans 18 des 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée ont contribué à mettre en place de nouveaux mécanismes visant à appuyer la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale. Cette dynamique a été soutenue par les autorités locales qui ont pris des actes visant à reconnaitre et renforcer l’institutionnalisation de ces instruments de renforcement de la gouvernance locale. C’est le cas des communes de Kolaboui, Pita, Labé, Dinguiraye, Banora, Kouroussa. À Dinguiraye, un contrat d’assainissement et de curage des caniveaux a été signé en août 2020 entre le CLJ et la commune de Dinguiraye. Quant à la commune urbaine de Kindia, le Préfet a pris une décision (numéro 126/PK/2020 du 1er décembre 2020) pour instituer un comité d’appui à la gestion du FODEL et le CLJ est représenté dans ce comité par son Président.

Les autorités locales des communes couvertes se sont également appropriées des CLJ en leur dotant en local (bureau) au sein même de la mairie (Sangarédi, Kamsar, Friguiagbé, Pita, Banora, Dinguiraye, Kouroussa…). À ce jour, seul le CLJ de Matoto ne dispose pas de local. Toutefois, les autorités locales ont pris des engagements pour corriger cette insuffisance dans les meilleurs délais sans précision. [P 18] De plus, à l’exception du CLJ de Matoto, tous les autres CLJ ont été dotés en locaux et en équipements essentiels pour leur fonctionnement par les autorités locales et l’UNFPA respectivement.

Ensuite, pour les jeunes hommes et les jeunes femmes membres des CLJ, le projet a permis de renforcer leurs capacités, grâce à l’appui technique des partenaires de mise en œuvre, en plaidoyer, communication, planification sensible aux conflits, processus d’élaboration du PDL, démarche de prise en charge des besoins des jeunes, fonctionnement des collectivités et planification locale (PDL/PAI) et compétences numériques. À titre d’illustration, le partenaire Aide et Action a formé 449 membres des 19 CLJ et 22 conseillers et le consortium AfriYAN, RAJ-Gui et ABloGui a formé 428 jeunes membres des CLJ (cf. Tableau 7).

Pour le secrétaire général de la commune urbaine de Boké, la mise en œuvre du projet a été très satisfaisante compte tenu de ses effets. Il a soutenu que le projet a favorisé un changement d’attitude et de comportement des jeunes qui se sont inscrits dans une démarche de non-violence. Il a estimé également que le projet a contribué à atténuer les risques de conflits et à renforcer le développement local par le biais du dialogue et de la concertation entre les jeunes et les autorités de la commune.

Pour rendre les CLJ opérationnels, l’UNFPA les a équipés en matériels (un bureau complet avec table, deux fauteuils et une armoire ; une chaine de sonorisation – amplificateur et haut-parleurs –, un groupe électrogène, des matériels informatiques et accessoires…). Cependant, tous les CLJ n’ont pas reçu la totalité des matériels. En effet, les CLJ de Pita, Labé, Dinguiraye, Banora, Kalinko, Kouroussa, Siguiri, Diécké, N’zérékoré et Beyla n’avaient pas reçu leurs imprimantes au moment de la collecte des données sur le terrain.

À la suite de l’installation et de l’opérationnalisation des CLJ, ces derniers se sont appropriés de l’esprit du projet. En effet, les jeunes hommes et jeunes femmes membres ont participé soit à l’élaboration de nouveaux PDL et PAI ou soit à leur révision par l’identification des besoins spécifiques des populations. Si à Boké, Kindia et Labé, les jeunes à travers le CLJ ont participé successivement à l’atelier de préparation des PDL et aux travaux diagnostics pour l’identification des besoins des populations, à Kouroussa, Pita et Sangarédi, avec la participation des jeunes, les PDL ont fait l’objet de révision pour y intégrer les besoins spécifiques des jeunes. Quant à Banora, le PDL n’a pas encore fait l’objet de révision en vue de prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes. [P 19]

Concernant l’implication des jeunes dans les instances de prise de décision, il est à noter que les autorités locales se sont appropriées cette dimension en commençant à inviter les membres des CLJ à prendre part au titre d’observateurs aux sessions du conseil communal. C’est le cas des mairies de Banora, Kamsar, Kindia, Kolaboui et N’zérékoré. En revanche, à Boké, Labé et Pita, cette implication n’est pas encore effective en dépit des engagements des autorités locales.

Quant aux partenaires techniques de mise en œuvre, le projet a permis à AfriYAN, avec la collaboration d’ABloGui et de RAJ-Gui, de renforcer les compétences de ses membres sur le numérique et le plaidoyer. De plus, grâce au projet d’appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale, l’ONG a pu avoir un ancrage dans les communes cibles du projet et aussi bénéficier des renforcements de capacités de ses membres sur des notions liées à la gouvernance locale et à la participation des jeunes au développement local. Quant à RAJ-Gui, en plus de l’amélioration de son fonctionnement et le renforcement des capacités de certains de ses membres sur la gouvernance locale ou encore le plaidoyer, le projet a permis l’ancrage de la structure dans les communes rurales et la consolidation de ses rapports avec les autorités locales et administratives des localités couvertes.

À la question de savoir que souhaiteriez-vous voir pérenniser après la mise en œuvre du projet, AfriYAN a soutenu la structuration et l’engagement des jeunes ainsi que leur accompagnement technique et financier pour mettre en œuvre les initiatives de promotion de la paix et d’intégration économique des jeunes. Pour RAJ-Gui, il s’agit du bon fonctionnement des CLJ mis en place, de la participation des CLJ aux sessions du conseil communal et la réalisation des activités d’assainissement, d’information et de sensibilisation sur la non-violence. Quant à Aide et Action, elle a préconisé la prise en charge des préoccupations des jeunes dans les PDL et PAI des communes. Pour le point focal du Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi Jeune (MJEJ), il faut plutôt pérenniser le renforcement des cadres de dialogue et d’échange déjà créés par le projet entre les jeunes eux-mêmes, et entre les jeunes, les responsables locaux et les populations.

Pour pérenniser les effets du projet, le maire de Pita a estimé qu’il faut nécessairement maintenir le contact entre le CLJ et la base de jeunes dans les quartiers et les districts relevant de la commune. Cette démarche permettra non seulement d’assurer la relève des CLJ mais aussi de renforcer sa légitimité auprès des populations jeunes en quête de repère. [P 20] Pour le maire de Kolaboui, la pérennité des effets du projet est garantie grâce à la compréhension du projet mais surtout au rôle du CLJ par les populations dans la prévention et la résolution des conflits.

Pour garantir la pérennité des CLJ après la mise en œuvre du projet, le point focal du Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi Jeune (MJEJ) a souligné qu’il faut faire prendre en charge le fonctionnement des CLJ dans les budgets des communes et faire prendre aux CLJ des initiatives visant à développer des activités génératrices de revenus. Compte tenu du caractère plus ou moins conflictogènes de chacune des communes, il a soutenu la nécessité d’étendre l’installation des CLJ sur le territoire national tel que préconisé par un nombre important de maires informés de l’initiative. La mise à l’échelle des CLJ devrait donc revenir aux pouvoirs publics car ces structures représentent de véritables instruments de mise en œuvre efficace des politiques publiques notamment celles orientées pour le développement local.

### **Présentation de l’analyse « forces, faiblesses, opportunités et menaces »**

L’analyse des « forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) » est un support reposant sur une approche structurée de réflexion en groupe. Cette démarche très utilisée permet aux parties prenantes d’exprimer leurs expériences, déceptions, espoirs et inquiétudes par rapport au projet d’appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale.

Cette analyse permet l’identification des forces et des faiblesses du projet mis en œuvre, à la lumière des opportunités et menaces de l’environnement externe pour mieux pérenniser les acquis du projet. Elle vise à identifier les stratégies qui maximiseraient le potentiel de forces et d’occasions et qui minimisent l’impact des faiblesses et des menaces. L’analyse FFOM peut servir à toutes les phases du cycle de projet y compris celle de l’évaluation finale. Dans le cadre de cette évaluation finale, c’est l’approche globale de l’analyse FFOM qui a été privilégiée. Les résultats de cette analyse reposent sur la mise en œuvre du projet.

Tableau 8. Les résultats de l'analyse FFOM.

|  |  |
| --- | --- |
| **Forces**1. Implication des acteurs clés du projet notamment les jeunes femmes/filles et les jeunes hommes, les autorités locales, les acteurs institutionnels et les partenaires de mise en œuvre ;
2. Longue expérience des trois agences des Nations Unies[[10]](#footnote-10) en matière de conception et de mise en œuvre des projets visant à renforcer le développement à la base ;
3. Plusieurs changements induits grâce à la mise en œuvre des activités sur la connaissance, la perception, les comportements, les discours et les habitudes des jeunes bénéficiaires du projet ;
4. Choix des partenaires techniques de mise en œuvre aguerris dans les domaines du renforcement des capacités et de la gouvernance locale ;
5. Installation et opérationnalisation des CLJ avec prise en compte de la dimension genre pour promouvoir la participation des jeunes femmes dans la gouvernance locale, leur implication dans les instances de prise de décision ainsi que dans la résolution des conflits.
 | **Faiblesses** 1. Échec de l’installation et de l’opérationnalisation des conseils locaux des jeunes dans les communes de Kintinia et de Siguiri ;
2. Non implication des sociétés privées, principales pourvoyeuses d’emplois pour les jeunes, dans la mise en œuvre du projet pour favoriser la collaboration entre jeunes et sociétés privées évoluant dans les communes du projet ;
3. Non effectivité de l’implication des jeunes femmes/filles et des jeunes hommes dans les instances de prise de décision (sessions des conseils communaux) de toutes les communes couvertes par le projet ;
4. Insuffisance des ressources financières des CLJ pour la mise en œuvre de leurs plans d’action respectifs au titre de la première année d’exercice en l’absence de toute subvention des communes ;
5. Lenteur des pouvoirs publics dans l’acception du concept des CLJ afin de procéder à la mise à l’échelle nationale.
 |
| **Opportunités** 1. Grande motivation des jeunes femmes et jeunes hommes à participer à la gouvernance locale, à s’impliquer dans les instances de prise de décision et à jouer un rôle majeur dans la prévention et la résolution des conflits pour renforcer la paix et le vivre ensemble dans les communes ;
2. Installation et opérationnalisation d’un nouvel instrument (CLJ) de mise en œuvre de la gouvernance locale à la disposition des autorités locales ;
3. Volonté des autorités locales à s’approprier les CLJ et à les pérenniser en intégrant systématiquement les besoins spécifiques des jeunes dans les documents de planification locale ;
4. Volonté d’apprentissage et d’exercice de responsabilités par les jeunes dans les instances de prise de décision locales ;
5. Possibilité de faire bénéficier du fonds de développement local (FODEL) et du fonds national de développement des jeunes (FNDL) aux jeunes pour la création d’emplois jeunes, leur formation, le financement de leurs projets et pour leur implication dans la mise en œuvre des PAI.
 | **Menaces** 1. Risques d’instrumentalisation politique, religieuse et communautaire des CLJ par les acteurs politiques, religieux et communautaires ;
2. Manque de stratégie claire visant à garantir le renouvellement des membres des CLJ qui dépasseraient le seuil des 35 ans ;
3. Insuffisance de légitimité des membres des CLJ dans certaines communes affectant l’adhésion de tous les jeunes aux initiatives et démarches de ces structures compromettant ainsi leur pérennité ;
4. Insuffisance de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités inscrites dans les plans d’action, fragilisant les CLJ et compromettant leur pérennité ;
5. Insuffisance d’appropriation des CLJ par certaines autorités locales qui perçoivent ces dispositifs comme des instruments de trop voire parallèles dans la mise en œuvre de la gouvernance locale.
6. Existence d’autres cadres visant la promotion de la participation et de l’implication des jeunes dans la gouvernance (directions communes, sous-préfectorales ou préfectorales de la jeunesse).
 |

De l’observation du tableau d’analyse FFOM, s’agissant des forces du projet, la longue expérience des gestionnaires et des partenaires techniques en matière de conception et de mise en œuvre des projets a facilité la conduite du projet. Il faut également relever que l’implication des acteurs clés a permis de mener à bien les activités des différentes étapes du projet dans les zones cibles. Grâce aux CLJ, la perception des populations est en train de changer sur les jeunes filles/femmes et jeunes hommes. Ces derniers participent de plus en plus à la gouvernance locale à travers leur participation à l’élaboration des documents de planification et à leur implication dans les instances de prise de décision notamment à Banora, Kamsar, Kindia, Kolaboui et N’Zérékoré mais aussi, en tant qu’agents de changement positif, dans la prévention et la résolution des conflits causés et/ou entretenus par les jeunes.

L’implication des partenaires techniques de mise en œuvre a permis de renforcer les capacités des jeunes en employabilité, en communication, en plaidoyer, en prévention et résolution des conflits mais aussi en gouvernance locale.

Quant aux faiblesses identifiées dans la mise en œuvre du projet, elles émanent pour l’essentiel de la non installation du CLJ de Kintinia et du bureau exécutif du CLJ de Siguiri, du manque d’implication des sociétés privées de la place en qualité de principales pourvoyeuses d’emplois pour les jeunes. À ces faiblesses, il faut y ajouter la non implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans les instances de prises de décision de certaines communes couvertes par le projet et l’insuffisance des capacités financières des CLJ pour exécuter leurs plans d’action adoptés au titre de l’exercice 2020. Le maire de Banora déclarait : « *Si les ressources humaines et matérielles ont été suffisantes, les ressources financières devraient être améliorées pour garantir la pérennité du CLJ* ».

Toutefois, le projet d’appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale a quand même tiré profit de la grande motivation des jeunes à vouloir s’organiser autour d’un nouvel instrument d’amélioration de la gouvernance locale. Les PDL et PAI sont des opportunités existantes pour prendre compte les besoins spécifiques des jeunes et faire face à leurs préoccupations. La volonté affirmée ou non des autorités locales et des acteurs institutionnels sont de nature à envisager sereinement la généralisation et la pérennisation des CLJ.

En fin, quant aux menaces qui pèseraient sur les CLJ, elles viendraient essentiellement des risques d’instrumentalisation des jeunes pour des fins politiques, religieuses ou communautaires. L’absence de stratégie de renouvellement des générations de jeunes membres des CLJ, l’insuffisance de légitimité des CLJ par endroit et la faiblesse des capacités financières apparaissent également comme de sérieuses menaces qui sont susceptibles de compromettre la pérennité des CLJ. L’insuffisance d’appropriation des CLJ par certaines autorités locales qui perçoivent ces dispositifs comme des instruments de trop voire parallèles dans la mise en œuvre constitue une menace pour le futur de ces nouveaux instruments en faveur du développement local.

## **Analyse de positionnement stratégique**

### **Coordination entre les acteurs du projet**

**Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement de la coordination entre les ONG partenaires ?**

Au regard des domaines d’intervention du projet, quatre (4) organisations de la société civile ont été choisies et répertoriées dans le document du projet. Il s’agit d’AfriYAN, Aide et Action, RAJ-Gui et Villageois 2.0. Sous l’égide de l’UNFPA, ces ONG partenaires devaient intervenir de façon coordonnée dans la mise en œuvre des activités qui leurs sont assignées à travers des cadres réguliers de rencontre.

Toutefois, pour AfriYAN, cette coordination n’a pas totalement fonctionné conformément à leurs attentes. Quant à Aide et Action, les réunions de coordination organisées par UNFPA dans le cadre du projet ont contribué au rapprochement et au renforcement de la coordination entre les organisations de la société civile impliquées. Concernant RAJ-Gui, les partenaires techniques de mise en œuvre ont travaillé en synergie. De plus, lors de la deuxième phase, RAJ-Gui a coordonné la mise en œuvre de plusieurs activités avec AfriYAN, à qui elle faisait régulièrement des comptes rendus des activités et *vice* *versa*.

Si pour l’essentiel des ONG partenaires, la coordination entre elles a été renforcée grâce à l’appui de l’UNFPA, il y a cependant des marges de manœuvre pour qualifier davantage cette coordination à travers des échanges systématiques. L’implication des ONG locales dans la mise en œuvre des activités contribue á élargir la coordination à celles-ci.

**Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement de la coordination gouvernementale ?**

Le projet a permis de mettre en place un mécanisme de coordination sous l’égide de la Primature avec l’implication et l’intervention des départements sectoriels concernés dans la mise en œuvre des projets. En effet, dans le cadre du renforcement de la coordination, trois (3) organes ont été institués :

1. **Le comité de pilotage :** Il est en charge du pilotage du projet et est placé sous la présidence du Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes. Ce comité comprend les représentants des Ministères de l’Administration du Territoire, de l’Action Sociale et de la Citoyenneté. Ce comité se réunissait deux (2) par an mais avec la survenance de la pandémie de COVID-19, ce comité ne s’est réuni qu’une seule fois en 2020 (le 11 août) ce, de façon virtuelle.
2. **Le comité technique :** Placé sous la coordination de l’UNFPA, ce comité a pour mission de passer en revue les activités du projet et de prendre des mesures pour surmonter les contraintes éventuelles. Il est composé des points focaux des Ministères susmentionnés, des représentants des trois (3) agences des Nations Unies, d’un représentant du secrétariat permanent du PBF et du coordonnateur du projet. Ce comité se réunissait chaque trois (3) avec la présence de toutes les parties prenantes.
3. **Le comité de suivi du projet :** Placé sous la responsabilité de la Primature, il est chargé du suivi du projet et comprend le pool des conseillers à la Primature à la consolidation de la paix et le secrétariat technique du PBF. Ce comité se réunissait à la convenance de la Primature et au besoin.

Dans le cadre de la coordination, le représentant du Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes (MJEJ) a souligné le leadership de la Primature lors des séances de travail des acteurs gouvernementaux impliqués dans le projet.

**Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement de la coordination des interventions entre les ONG et les autres partenaires de mise en œuvre du projet ?**

Pour AfriYAN, la collaboration avec les autres partenaires a faiblement fonctionné. L’avis d’Action et Action est différent car cette ONG estime que la coordination avec les autres a été renforcée à travers les réunions de coordination organisées par l’UNFPA avec la participation des représentants des Ministères sectoriels impliqués dans le projet. Pour RAJ-Gui, le renforcement de la coordination entre les ONG et les autres partenaires du projet s’est matérialisé par l’appui-conseil à travers un accompagnement dans la révision des différents outils de mise en œuvre des activités. [P 21]

Il ressort donc que les avis des ONG partenaires de mise en œuvre sont partagés sur le renforcement de la coordination des interventions entre elles et les autres partenaires. Si le rôle de l’UNFPA dans le cadre de l’organisation des réunions de coordination est mis en avant cependant, d’autres ONG estiment que la coordination sur le terrain avec les autres partenaires n’a pas toujours fonctionné.

### **Coordination avec le Secrétariat technique du PBF**

**Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au bon fonctionnement du secrétariat technique du PBF et les autres instances de gouvernance du projet ?**

Le projet a permis de créer un cadre de concertation et de coordination des activités Gouvernement-Secrétariat exécutif du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Ce cadre a été élargi à trois (3) Agences du Système des Nations-Unies (UNFPA, UNESCO et UNICEF). Au niveau gouvernemental, les quatre (4) départements impliqués dans le projet ont été parties prenantes dans les travaux de concertations sous la coordination de la Primature.

Les trois (3) comités mis en place dans le cadre de l’exécution du permis ont régulièrement organisé les sessions de travail avec la présence des représentants des départements sectoriels impliqués dans le projet. Toutefois, l’arrivée de la pandémie de COVID-19 n’a permis la tenue que d’une seule réunion virtuelle du comité de pilotage au mois d’août 2020 contre deux (2) d’habitude.

Quant au suivi-évaluation du projet, celui-ci était assuré par plusieurs dispositifs. Au niveau stratégique, il s’agit du comité de suivi du projet composé du pool des conseillers à la Primature à la consolidation de la paix et le secrétariat technique du PBF. Au niveau opérationnel, chaque agence de mise en œuvre disposait de son propre dispositif de suivi-évaluation du projet.

### **Valeur ajoutée**

**Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?**

Pour AfriYAN, la principale valeur ajoutée du projet est l’adoption et la mise en œuvre d’une approche qui place les jeunes filles/femmes et les jeunes hommes au premier plan des actions de prévention et de gestion des conflits au niveau local. Quant à Aide et Action, le projet a contribué à la promotion de l’expression des jeunes et leur implication dans la gouvernance locale. Pendant que RAJ-Gui souligne la mise en place d’une structure de jeunesse reconnue par les autorités et l’identification des besoins prioritaires des jeunes en vue de leur prise en compte dans les PDL et PAI pour réduire les risques de conflits dans les communes classées conflictogènes. Pour le maire de Boké, la principale valeur ajoutée du projet est la contribution à la réduction des conflits par la communication et la sensibilisation des acteurs. [P 22]

Pour le président du CLJ de Banora, la valeur ajoutée de ce projet réside dans l’adhésion massive des populations de leur commune aux idéaux de consolidation de la paix et du renforcement du vivre ensemble prônés par le CLJ. Quant à l’Inspectrice Régionale de l’Action Sociale (IRAS) de Labé : « *la valeur ajoutée du projet est l’implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans la promotion de la paix et du développement local* ».

En termes de valeur ajoutée, le point focal du MJEJ soutient que le projet a doté le pays de trois (3) choses au niveau local :

1. Un nouveau cadre de dialogue entre les jeunes et les autorités locales ;
2. Un nouvel instrument d’alerte et de prévention des conflits ;
3. Un nouvel outil pour l’amélioration de la gouvernance locale avec une participation responsable des jeunes.

Il ressort donc de la mise en œuvre du projet, le renforcement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits. Cette dynamique a significativement contribué à réduire l’occurrence des conflits causés par les jeunes dans les localités concernées comme l’attestent les résultats de l’enquête par sondage.

**Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres partenaires de mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits et prenant en considération les programmes conjoints ?**

La mise en place des cadres de concertation des jeunes sur lesquels les initiatives de promotion de la consolidation de la paix et du renforcement du vivre ensemble peuvent reposer dans ces zones réputées conflictogènes et de belles expériences qui permettent de tirer des leçons et de passer à l’échelle supérieure sont les avantages comparatifs du projet selon AfriYAN. Quant à Aide et Action, c’est le fait que dans ce projet, les jeunes étaient la cible principale. Trois (3) avantages majeurs ont été retenus par RAJ-Gui, il s’agit de : (*i*) l’implication dans le projet des acteurs étatiques et des élus locaux à la base ; (*ii*) la mise en place d’une nouvelle structure qui prend en compte les jeunes de l’ensemble des quartiers et districts des différentes localités cibles du projet et ; (*iii*) l’appui d’une structure pérenne de jeunes filles/femmes et jeunes hommes aux collectivités locales.

Le point focal du MATD a soutenu trois (3) avantages comparatifs du projet. Il s’agit de : (*i*) l’implication et la responsabilisation effective des jeunes pour la prévention des conflits ; (*ii*) l’opportunité offerte aux jeunes pour l’apprentissage et l’exercice de responsabilité dans leurs localités ; (*iii*) l’acquisition du savoir-être.

Globalement, plusieurs avantages comparatifs ressortent de la mise en œuvre de ce projet dont entre autres :

* l’implémentation de la démocratie à la base à travers le choix des représentants des quartiers/districts et l’élection des membres de l’organe délibérant et du bureau exécutif ;
* l’exigence d’un niveau de représentativité des jeunes femmes (au moins 30% des membres du bureau exécutif) de nature à matérialiser la prise en compte effective de la dimension genre et promouvoir l’émancipation des jeunes femmes notamment dans les communes rurales ;
* le renforcement du dialogue horizontal (entre les jeunes) et le dialogue vertical (entre les jeunes et les conseils communaux) suite à l’installation et l’opérationnalisation de certains CLJ ;
* la participation effective des jeunes hommes et jeunes femmes dans les documents de planification locale de plusieurs communes ;
* l’implication effective des jeunes hommes et jeunes femmes dans la plupart des instances de prise de décision au niveau local ;
* le renforcement de la confiance des jeunes hommes et des jeunes femmes notamment des communes locales grâce aux programmes de formation sur la communication et le plaidoyer ;
* le changement de perception des autres acteurs sur les jeunes hommes et jeunes femmes dû au changement d’attitude de ces derniers.

# **Conclusions finales**

Pour contribuer à réduire les risques de conflits et consolider la paix, sur initiative du Gouvernement guinéen et sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix, trois (3) agences du Système des Nations Unies (SNU) ont mis en œuvre le **projet d’appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée**. Ce projet visait à soutenir la prise en compte des préoccupations et des besoins spécifiques des jeunes dans les documents de planification locale et à les engager, à travers les CLJ et les autorités locales, dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes des conflits, consolider la paix et la cohésion sociale ainsi que créer les bases d’une gouvernance locale transparente, inclusive et effective.

**Au regard des critères d’évaluation édictés, plusieurs constats ressortent de l’évaluation finale.**

Tout d’abord sur la pertinence, le projet s’inscrit dans la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits (2016-2020) et a contribué au Pilier 1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) « Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ». Il a également contribué à la mise en œuvre de l’UNDAF (2018-2022) ainsi qu’à l’atteinte de trois (3) des dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD).

Pour 68% des répondants de l’enquête par sondage, le projet est adapté à la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes dans les PDL et PAI des communes. [P 10] Grâce au concours des partenaires techniques de mise en œuvre, le projet a permis la formation des jeunes membres des CLJ sur le montage de projet, l’entrepreneuriat, le plaidoyer, la communication, l’élaboration des PDL et PAI, le fonctionnement des collectivités locales**.** Pour la participation et l’implication à la gouvernance locale qui sont des préoccupations majeures des jeunes, le projet a été pertinent car il a permis l’installation (prise en compte effective de la dimension genre avec un quota minimum de 30% de jeunes femmes membres) et l’opérationnalisation de 18 CLJ sur 20 par leur dotation en bureaux et leur équipement en matériels divers à travers l’UNFPA. Ces nouveaux organes prennent également les besoins relatifs à l’implication des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits en vue de la consolidation de la paix. [P 11]

Le projet a su s’adapter au contexte de la crise sanitaire par le respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires du pays et par le recours aux nouvelles technologies de l’information et de la communication pour les échanges et dans la mise en œuvre de certaines activités du projet.

Ensuite sur l’efficience, grâce à une planification budgétaire rigoureuse et cohérente, les ressources financières ont permis de couvrir l’ensemble des dépenses relatives à la réalisation des 22 activités devant contribuer à l’atteinte des résultats conformément au plan d’action du projet. Cette bonne planification a permis à ce jour d’obtenir un taux d’exécution budgétaire de 99,71%. [P 13] Pour les ressources humaines, matérielles et administratives, elles ont été mobilisées auprès des trois (3) agences du Système des Nations Unies gestionnaires du projet et des partenaires techniques de mise en œuvre du projet (organisations de la société civile). Grâce à l’expérience, à l’expertise et à la bonne coordination des agences des Nations Unies, les ressources disponibles ont été utilisées de façon adéquate et efficiente pour garantir la bonne exécution des activités planifiées en vue de l’atteinte des indicateurs de résultats du cadre logique du projet.

Quant à l’efficacité, il est à noter que toutes les activités prévues dans le projet ont été quasiment réalisées et les indicateurs de résultats ont été atteints ou significativement améliorés. De plus, pour 58% de jeunes femmes et de jeunes hommes répondants de l’enquête par sondage, les interventions du projet ont contribué à l’apport de leur couche à la gouvernance locale grâce essentiellement à leur participation à l’élaboration des documents de planification locale notamment pendant les focus groups organisés dans les quartiers et districts pour l’identification des besoins des populations y compris ceux des jeunes. Ils sont également 58% des répondants à soutenir que le projet a contribué à l’intégration des besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes dans les PDL et PAI des communes. Pour plus de la moitié (54%) d’entre eux, le projet a contribué à faire respecter le quota de 30% des femmes dans la mise en place des CLJ (en moyenne 42% dans les organes délibérants contre 33% dans les bureaux exécutifs). Toutefois, si les communes de Sangarédi, Matoto, Siguiri et Kindia ne respectent pas le quota au niveau des organes délibérants en revanche, celles de Banora et N’zérékoré pêchent au niveau des bureaux exécutifs. [P ]

Du point de vue renforcement des capacités, le projet a permis de former 959 personnes dont 885 jeunes hommes et jeunes femmes, 33 conseillers communaux et 11 assistants de développement local (ADL) sur le plaidoyer, la communication, la planification sensible aux conflits, le processus d’élaboration du PDL, la démarche de prise en charge des besoins des jeunes dans les PDL, le fonctionnement des collectivités, la planification locale et les compétences numériques.

S’agissant de l’impact, le projet a contribué à améliorer le niveau de pénétration de la plateforme U-Report (de 10% à 36%) permettant aux jeunes de collecter, analyser et diffuser des informations sur leurs besoins spécifiques. [P 1] Il a également contribué à réduire le nombre de conflits causés par les jeunes de 88% à 56%. [P 2]

Sur la participation des jeunes au processus d’élaboration des programmes et/ou projets de développement local, 67% des répondants de l’évaluation finale ont affirmé qu’ils y participent contre seulement 29% des répondants de l’étude de référence. Ce changement est dû à l’installation et l’opérationnalisation de 18 CLJ sur 20 prévus avec prise en compte du genre [P 3]. Les CLJ ont permis d’organiser les jeunes hommes et jeunes femmes autour de structures légitimes et représentatives, ce qui a favorisé un changement de perception sur les jeunes et un changement d’attitude et de comportement des jeunes en vue de consolider la paix par la promotion de la non-violence.

En ce qui concerne la durabilité, l’élaboration des textes régissant les CLJ, suivi de leur installation, a contribué à mettre en place de nouveaux mécanismes visant à appuyer la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale. Cette dynamique a été soutenue par les autorités locales qui ont pris des actes visant à reconnaitre et renforcer l’institutionnalisation de ces instruments de développement local (Kolaboui, Pita, Labé, Dinguiraye, Banora et Kouroussa). Ces autorités se sont également appropriées des CLJ en leur dotant en local (bureau) au sein même des mairies (Sangarédi, Kamsar, Friguiagbé, Pita, Banora, Dinguiraye, Kouroussa…). À ce jour, seul le CLJ de Matoto ne dispose pas de local en dépit des engagements des autorités locales. [P ]

Face aux enjeux de la gouvernance locale inclusive et la consolidation de la paix, les CLJ se sont appropriés l’esprit du projet. Grâce à cette appropriation, les jeunes hommes et jeunes femmes ont participé soit à l’élaboration de nouveaux PDL et PAI ou soit à leur révision pour l’intégration des besoins spécifiques des populations. Si à Boké, Kindia et Labé, les jeunes à travers les CLJ ont participé successivement à l’atelier de préparation du PDL et aux travaux diagnostics pour l’identification des besoins des populations, à Kouroussa, Pita et Sangarédi, avec la participation des jeunes, les PDL ont fait l’objet de révision pour y intégrer les besoins spécifiques des jeunes. Quant à Banora, le PDL n’a pas encore fait l’objet de révision en vue de prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes. [P ]

Pour l’implication des jeunes dans les instances de prise de décision, il est à noter que les autorités locales se sont appropriées cette dimension en commençant à inviter les membres des CLJ à prendre part au titre d’observateurs aux sessions du conseil communal et à créer des cadres de concertation entre les CLJ et les conseils communaux, c’est le cas des mairies de Banora, Kamsar, Kindia, Kolaboui et N’zérékoré. En revanche, à Boké, Labé et Pita, cette implication n’est pas encore effective en dépit des engagements des autorités locales. [18]

Quant à la prévention et la résolution des conflits qui sont souvent causés ou entretenus par les jeunes, les CLJ, en tant qu’acteurs de changement positif, depuis leur installation ont été dynamiques pour anticiper et contribuer à résoudre plusieurs conflits de typologies diverses (politique, religieuse, domaniale, communautaire, intergénérationnelle…). Ces diverses interventions des CLJ mettent en évidence la dynamique et le degré d’appropriation du projet par les jeunes à travers ce nouvel instrument de développement local et de consolidation de la paix.

Par ailleurs, l’analyse des « forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) » a mis en évidence l’expertise des acteurs de mise en œuvre du projet. L’implication des acteurs clés a permis de mener à bien quasiment toutes les activités programmées. Grâce aux CLJ, la perception des populations et des autorités locales sur les jeunes est en train d’évoluer. Le renforcement des capacités des jeunes hommes et jeunes femmes et leur implication dans la prévention et la résolution des conflits ont contribué fortement à atténuer les risques de conflits dans les communes du projet.

Toutefois, plusieurs faiblesses ont subsisté dans la mise en œuvre du projet, au nombre desquelles :

* l’échec de l’installation et de l’opérationnalisation des CLJ des communes de Kintinia et de Siguiri ;
* l’insuffisance de collaboration entre les sociétés privées et les jeunes hommes et jeunes femmes à travers les CLJ ;
* la non intégration des besoins spécifiques des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les PDL et PAI de toutes les communes couvertes par le projet ;
* la non effectivité de l’implication des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les instances de prise de décision dans toutes les communes couvertes par le projet ;
* l’insuffisance des capacités financières des CLJ pour la mise en œuvre de leurs plans d’action.

En dépit de ces faiblesses, comme effets induits, grâce à la grande motivation des jeunes et la volonté des autorités locales, le projet avec l’appui de toutes les parties prenantes a permis l’installation et l’opérationnalisation de 18 CLJ sur 20 initialement visés, la formation sur différentes thématiques de 959 bénéficiaires directs et indirects du projet, l’implication des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la gouvernance locale, l’atténuation des risques de conflits dans les communes, la consolidation de la paix et la cohésion, le changement de perception des autorités locales et des populations sur les jeunes hommes et les jeunes femmes.

La mise en œuvre du projet est par ailleurs tributaire de la bonne collaboration des acteurs et parties prenantes. À ce titre, les réunions organisées par UNFPA dans le cadre du projet ont contribué au rapprochement et au renforcement de la coordination entre les gestionnaires du projet et les organisations de la société civile impliquées dans sa mise en œuvre. Le renforcement de la coordination entre les OSC et les autres partenaires du projet s’est matérialisé par l’appui-conseil à travers un accompagnement dans la révision des différents outils de mise en œuvre des activités. [P 26]

En guise de valeur ajoutée, l’adoption et la mise en œuvre d’une approche qui place les jeunes filles/femmes et les jeunes hommes au premier plan des actions de prévention et de gestion des conflits au niveau local apparaît comme un apport innovant du projet. À travers ce dernier, l’expression des jeunes et leur implication dans la gouvernance locale ont été promues pour réduire les risques de conflits et renforcer la paix dans les communes classées conflictogènes de la Guinée. [P 27]

# **Leçons apprises**

**En termes de leçons apprises de la réalisation du projet d’appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale**. À la suite de la mise en œuvre du projet, il ressort que l’expérience et l’expertise des acteurs clés (acteurs institutionnels, PBF, agences du SNU et ONG partenaires) ont favorisé la bonne exécution des activités du projet en dépit du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19. La nature de la coordination, la collaboration entre ces acteurs et leur implication effective dans les différentes étapes ont été également des facteurs de réussite de la mise en œuvre du projet.

Sur la problématique de la prévention et la gestion des conflits, il est évident que les jeunes hommes et jeunes femmes sont des acteurs incontournables pour renforcer la paix et la cohésion sociale. À ce titre, les programmes de renforcement des capacités de ces jeunes hommes et jeunes femmes sur la prévention et la résolution des conflits ont contribué à atténuer l’occurrence des conflits dans les communes couvertes par le projet. De plus, leur participation et leur implication dans la planification locale et dans les instances de prise de décisions a contribué à renforcer la définition et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. De ce projet, on apprend aussi que la mise en place d’une structure de jeunes représentative de de cette communauté (CLJ) a contribué à renforcer l’ancrage démocratique à la base. Elle a également favorisé le renouvellement inclusif des générations à travers le choix des membres de différents organes ainsi que leurs suppléants. En outre, le dialogue horizontal (entre jeunes) et le dialogue vertical (entre jeunes et autres acteurs) ont été renforcés par la mise en place des CLJ et la participation des jeunes hommes et jeunes femmes aux différentes sessions des conseils communaux.

Grâce aux activités de renforcement des capacités, les jeunes dans l’ensemble notamment les jeunes femmes ont progressivement pris confiance en eux et ont amélioré de façon substantielle leurs capacités en communication et en leadership. Le changement d’attitude des jeunes hommes et jeunes femmes a induit un changement de perception des autres acteurs vis-à-vis de cette couche de telle sorte qu’ils sont de plus en plus associés ou sollicités dans l’exécution des activités d’intérêt commun (assainissement des cités, recensement des contribuables, prévention et résolution des conflits, sensibilisation des communautés, etc.)

Quant aux autorités locales, elles sont de plus en plus conscientes de l’impératif d’une gestion inclusive matérialisée par l’implication effective des jeunes hommes et jeunes femmes dans la vie de leurs communes. La plupart d’entre elles réalisent aujourd’hui que les CLJ sont un instrument de gouvernance locale à leur disposition. C’est pourquoi, les CLJ sont de plus en plus sollicités pour appuyer les mairies aussi bien lors des travaux de réflexion (sessions communales) que pendant la mise en œuvre de plusieurs activités d’intérêt commun (assainissement, curage des caniveaux, sensibilisation, etc.) ou la résolution des conflits quelle que soit leur nature.

# **Recommandations**

En termes de recommandations, les auteurs de l’évaluation finale suggèrent entre autres ce qui suit :

**Aux acteurs étatiques**

* Améliorer le cadre institutionnel, juridique et réglementaire afin de prendre en compte les besoins des jeunes notamment en termes d’emploi et de formation dans les politiques publiques en vue de mettre cette couche à l’abri des instrumentalisations religieuses, communautaires et politiques débouchant à l’émergence de conflits ; [P 7]
* Mettre en place puis dynamiser les mécanismes de concertation inclusifs (État, collectivités locales et organisations de la société civile) pour prévenir les risques de conflits et pour mieux répondre aux besoins des populations jeunes facilement manipulables ; [P 7]
* Inviter les sociétés privées évoluant dans les zones de tension et de conflits à s’impliquer davantage dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits, préjudiciables pour leurs activités et surtout pour la quiétude sociale particulièrement dans les communes minières ; [P 8]
* S’approprier des CLJ puis généraliser (mettre à l’échelle) leur installation et leur opérationnalisation dans toutes les communes de Guinée dans une perspective de mise en place d’un Conseil National des Jeunes légitime, apolitique et représentatif des jeunes pour pouvoir mieux les impliquer dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. [P 11]

**Aux autorités locales**

* Procéder à l’installation et à l’opérationnalisation des CLJ de Kintinia et de Siguiri conformément aux objectifs du projet d’appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée pour permettre aux autorités locales de disposer d’un instrument efficace de développement local ; [P 3]
* Intégrer systématiquement les besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes en termes d’accès à l’emploi, de formation et de financement des projets pour résorber progressivement le chômage des jeunes et atténuer les risques de leur instrumentalisation débouchant à des conflits notamment dans les communes de N’zérékoré, Kouroussa et Boké ; [P 7]
* Poursuivre la promotion des droits des personnes les plus fragiles dans les documents de planification locale (PDL et PAI) dans un souci d’équité et de justice sociales mais aussi d’inclusion socio-économique des personnes jugées vulnérables ; [P ]
* Rendre effective l’implication des jeunes hommes et jeunes femmes dans les instances de prise de décision notamment dans les conseils communaux (Kamsar, Labé et Kindia) pour mieux porter la voix des jeunes au plus haut niveau et contribuer à changer la perception sur cette couche autrefois abandonnée ou qui s’est abandonnée ; [P ]
* Procéder à la révision des PDL et PAI qui n’ont pas encore fait l’objet de révision en vue d’y intégrer les besoins spécifiques des jeunes hommes et jeunes femmes notamment à Banora ; [P 30]
* S’approprier des CLJ et renforcer leur institutionnalisation dans toutes les communes de Guinée pour pouvoir mieux impliquer les jeunes dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement local ; [P 11]

**Aux conseils locaux de jeunes**

* Communiquer davantage et de façon systématique pour faire connaître les CLJ, leur fonctionnement, leur organisation et leurs apports pour les populations en vue de les vulgariser et renforcer l’adhésion et la légitimité de ces nouveaux organes auprès des jeunes ; [P ]
* Améliorer significativement le niveau de représentativité des jeunes femmes dans les organes délibérants (Sangarédi, Matoto, Siguiri et Kindia) et dans les bureaux exécutifs (Banora et N’zérékoré) pour le respect du quota de 30% de jeunes femmes visé par le projet et prendre en compte la dimension genre. [P ]
* Maintenir le contact entre les CLJ et les bases de jeunes dans les quartiers et les districts relevant des communes afin d’assurer la relève des CLJ mais aussi de renforcer leur pérennité et leur légitimité auprès des populations jeunes en quête de repère. [P 33]
* Mettre en place des activités génératrices de revenus telles que la prestation de services ou la mise en valeur des domaines agricoles au nom et pour le compte des CLJ afin de les permettre d’assurer progressivement leur autonomie financière et garantir par conséquent leur pérennité ; [P 7]
* Démocratiser au sein des CLJ l’utilisation de la plateforme U-Report pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les besoins spécifiques des jeunes notamment à Matoto. En effet, le niveau de pénétration de la plateforme U-Report (36%) demeurent encore insuffisant au regard de l’objectif de 100% ; [P 1]
* Poursuivre l’implication des jeunes hommes et jeunes femmes membres des CLJ à travers des compagnes de communication et de sensibilisation soutenues dans les canaux démocratiques pour la prévention et la résolution des conflits en vue de réduire substantiellement le pourcentage de conflits causés par les jeunes (56%) dans les communes ; [P 2] et [P 4]
* Installer le bureau exécutif du CLJ de la commune urbaine de Siguiri et doter le CLJ de Matoto en local car sans l’organe exécutif et de bureau adéquat, il serait difficile pour ces CLJ d’être opérationnels et surtout d’être pris au sérieux par les jeunes qu’ils sont censés représentés. [P 18]

**Aux organisations de la société civile**

* Poursuivre les programmes de renforcement des capacités des jeunes membres des CLJ en montage de projet et en entrepreneuriat pour améliorer leur employabilité et contribuer à réduire le chômage jeunes et à atténuer les risques de conflits causés par les jeunes ; [P 10]
* Faciliter l’instauration d’une culture de débat public par l’organisation dans les médias des émissions interactives de sensibilisation sur la prévention et la résolution des conflits ainsi que sur l’importance de la paix et du vivre ensemble avec la participation des membres des CLJ ; [P 2] et [P 4]
* Intensifier les plaidoyers auprès des autorités administratives et locales pour le renforcement de la participation et de l’implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans la gouvernance locale ce, dans toutes les communes du pays ; [P 12]
* Initier ou poursuivre la mise en place et l’opérationnalisation des mécanismes inclusifs d’alerte précoce en collaboration avec les CLJ pour renforcer la prévention et la résolution des conflits ; [P 7]

**Aux agences du Système des Nations Unies et PBF**

* Poursuivre l’accompagnement des autorités étatiques et locales pour l’installation et l’opérationnalisation des CLJ dans toutes les communes du pays en vue d’améliorer la participation et l’implication des jeunes dans le processus de développement local ; [P 11]
* Intensifier l’accompagnement matériel et si possible financier des CLJ pour les permettre d’asseoir leur ancrage au sein des communautés et renforcer leur légitimité auprès des jeunes femmes et jeunes hommes des communes ; [P 20]
* Adapter voire alléger les procédures administratives et financières des agences du Système des Nations Unies particulièrement de l’UNFPA, en sa qualité de gestionnaire du projet, qui peuvent paraître parfois relativement rigides au gré du contexte qui prévaut. [P 34]

**Aux autres partenaires de développement**

* Contribuer ou poursuivre le renforcement des capacités des autorités locales et des CLJ en matière de prévention et de résolution des conflits dans toutes les communes de la Guinée mais aussi sur l’employabilité des jeunes et le financement de leurs projets ; [P 10]
* Accompagner toute initiative visant à mettre à l’échelle nationale l’installation et l’opérationnalisation des CLJ dans toutes les communes de Guinée dans une perspective de mise en place d’un Conseil National des Jeunes légitime, apolitique et représentatif des jeunes ; [P 11]
* Encourager la promotion du genre et la prise en compte des droits des personnes vulnérables dans les projets et dans les documents de développement local ; [P 6]

# **Annexes**

## **Indicateurs de résultats du projet**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Niveau de référence** | **Cible de fin de projet** | **Niveau de fin de projet** | **Observations** |
| **Résultat 1 :** Les plans de développement locaux (PDL) et les plans annuels d’investissement (PAI) révisés des 20 communes concernées sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes |  | **Indicateur 1.1 :** Pourcentage des conflits causés par les jeunes annuellement dans la zone du projet | 88% | 44% | 56% | Le projet a pu contribuer à réduire le pourcentage des conflits causés par les jeunes de 36% contre une cible de 50% de réduction.  |
|  |  | Pourcentage des communes dotées de PDL et PAI sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes | 0% | 100% | 100% | Au terme de l’analyse des PDL et PAI (nouveaux et révisés) des communes du projet, il s’est avéré qu’ils sont tous sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes. |
|  | **Produit 1.1 :**Les conseils locaux de jeunes sont mis en place dans les communes cibles (140 jeunes hommes et jeunes femmes avec au moins 30% de jeunes femmes soit 42 femmes) | **Indicateur 1.1.1 :**Nombre de conseils locaux de jeunes mis en place et fonctionnel | 0 | 20 | 19 | Le CLJ de Kintinia n’a été installé à cause des problèmes endogènes (politiques et claniques) qui n'ont pas permis à l'équipe du projet et la contrepartie nationale de mettre en place le CLJ dans cette localité |
|  |  | **Indicateur 1.1.2 :**Pourcentage de jeunes femmes membres de CLJ | 0% | 30% | 30% | En moyenne, les jeunes femmes comptent pour 32% de l’effectif des organes délibérant des CLJ (511 membres dont 155 jeunes femmes) contre 42% de l’effectif des bureaux exécutif  |
|  | **Produit 1.2 :**Les CLJ collectent, analysent et exploitent les besoins spécifiques des jeunes y compris ceux jeunes femmes. | **Indicateur 1.2.1 :**Nombre de CLJ utilisant la plateforme U-report pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les besoins spécifiques des jeunes y compris les jeunes femmes | 0 | 20 | 18 | Excepté les communes de Kintinia et Siguiri, les CLJ des 18 autres communes utilisent à ce stade la plateforme U-Report même si cette utilisation se limite encore à quelques responsables de ces organes. |
|  | **Produit 1.3 :**Les conseils communaux et les conseils locaux des jeunes travaillent ensemble pour une compréhension partagée des besoins spécifiques des 996 043 jeunes cibles. | **Indicateur 1.3.1 :**Nombre de cadre de concertation et de dialogue mis en place et opérationnels entre les CLJ et les CC | 0 | 20 | 50 | Les conseils communaux et les CLJ dialoguent de plus en plus pour une compréhension partagée des besoins spécifiques des jeunes à travers des rencontres ordinaires et extraordinaires |
| **Résultat 2 :**Les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle d’agents de changement positif sont connus et discutés dans les 20 collectivités concernées. |  | **Indicateur 2 :**Pourcentage des jeunes estimant que leurs préoccupations sont portées par les CLJ aux CC (désagréger par sexe et âge) | 0% | 65% | 86%**Par sexe** Femme : 86%Homme : 85%**Par âge**15-20 ans : 84%21-25 ans : 82%26-30 ans : 87%31-35 ans : 90% | Les CLJ jouent visiblement leur rôle consistant à porter les préoccupations de leur couche auprès des autorités locales à travers les conseils communaux. |
|  |  | Pourcentage d’élus locaux et autorités administratives estimant que les PDL et PAI contribuent à prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale | 0% | 70% | 100% | Tous les élus locaux et autorités administratives des communes couvertes interrogés estiment que les PDL et PAI contribuent à prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale. |
|  | **Produit 2.1 :**Les sessions de dialogue intergénérationnels sont organisées entre les jeunes-jeunes et entre jeunes et acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits. | **Indicateur 2.1.1 :**Nombre de sessions de dialogue organisés entre jeunes-jeunes | 0 | 60 | 140 | La valeur de cet indicateur a été collectée lors de l’évaluation finale auprès des Présidents des CLJ opérationnels du projet.  |
|  |  | Nombre de sessions de dialogue organisés entre jeunes et autres acteurs | 0 | 40 | 227 | Les CLJ dans le cadre de la révision et/ou de l’élaboration des PDL et PAI ont pu organisés 227 focus groups entre les jeunes et les autres acteurs des communes cibles pour l’identification des besoins devant être intégrés dans ces documents de planification locale |
|  | **Produit 2.2 :**Des produits médias (radios/télévision, réseaux sociaux, photos, vidéos et affiches…) en lien avec la prévention des conflits sont réalisés et diffusés à travers des canaux appropriés. | **Indicateur 2.2.1 :**Taux de pénétration des produits médias (radios/télévision, réseaux sociaux, photos, vidéos et affiches) en faveur de la prévention des conflits qui sont réalisés et diffusés. | 79% | 90% | 91% | Les taux de pénétration des produits auprès des jeunes femmes et hommes est relativement élevé.  |

## **Liste des personnes interrogées par villes visitées**

### **Liste des participants aux entretiens individuels**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Date de visite** | **Communes** | **Prénoms et Noms** | **Fonction** |
| 1 | 30.11.2020 | **Sangarédi** | Mamadou Houdy Bah  | Maire |
| 2 | Mamadou Kadjal Noyoko  | Secrétaire Général |
| 3 | Ahmadou Douga Baldé | Vice-maire |
| 4 | Fara Nesto Leno | DSPJ |
| 5 | Fatoumata Binta Bah | Responsable de l’Action sociale |
| 6 | Tidiane Diallo | Président du CLJ  |
| 7 | 30.11.2020 | **Boké** | Mamadouba Tawel Camara | Maire |
| 8 | El Hadj Nouhan Kaba | Secrétaire Général |
| 9 | Bassa Guirassy | Président du CLJ |
| 10 | Alhassane Sané | DPJ |
| 11 | 01.12.2020 | **Kolaboui** | Ansoumane Koumbassa | Maire |
| 12 | Djenaba Camara | Responsable de l’Action Sociale  |
| 13 | Ibrahima Bangoura | Conseiller |
| 14 | Sény Soumah | Acteur de la Société civile |
| 15 | Mohamed Lamine Keita | Président CLJ |
| 16 | Aboubacar Camara  | Secrétaire Général  |
| 17 | 01.12.2020 | **Kamsar** | Alseny Cherif Camara  | Maire |
| 18 | Mame Josephine Doré  | Secrétaire Général |
| 19 | Aboubacar Demba Camara | Président CLJ |
| 20 | Hadja Miller Diallo | Responsable de l’Action Sociale |
| 21 | 02.12.2020 | **Friguiagbé** | Ansoumane Keita  | Maire |
| 22 | Oumar Ben Soumah  | DCJ |
| 23 | Mamadouba Keita  | Conseiller |
| 24 | Aboubacar Camara | Président CLJ |
| 25 | Yola Sylla | DSP J |
| 26 | Ibrahima Kandet Soumah | Responsable de l’Action Sociale |
| 27 | 03.12.2020 | **Kindia** | El Mamadouba Camara | Secrétaire Général |
| 28 | Mamadou Keita  | Vice-maire |
| 29 | Fodéya Bangoura | Président du CLJ |
| 30 | Abdourahamane Haidara | DMR |
| 31 | Alpha Ousmane Barry  | Conseiller |
| 32 | Mohamed Kassi Camara | DPJ |
| 33 | Cellou Sigon Diallo | Responsable de l’Action sociale  |
| 34 | Salifou Soumah  | DP Socio-culturel |
| 35 | 04.12.2020 | **Pita** | Ahmadou Oury Diallo | Maire  |
| 36 | Alhousseny Sow  | Secrétaire Général |
| 37 | Souleymane Bah  | DCJ |
| 38 | Mamadou Diouldé Camara | Directeur du Stade Préfectoral |
| 39 | Salamata Barry | DPJ |
| 40 | Mamadou Yéro Barry | Président du CLJ |
| 41 | Thierno Hamidou Bah | Responsable de l’Action Sociale |
| 42 | 04.12.2020 | **Labé** | Saikou Oumar Baldé | DPJ |
| 43 | Fatoumata Diakité | Inspecteur Régional Action Sociale |
| 44 | Fatoumata Dalanda Diallo | Responsable de l’Action Sociale |
| 45 | Mamadou Diouldé Diallo | DCJ |
| 46 | Abdourahamane Diallo | Conseiller |
| 47 | Younoussa Baldé | Conseiller |
| 48 | Fatimatu Barry | Conseiller |
| 49 | Alpha Oumar Diallo | ADL |
| 50 | Mamadou Dian Diallo | Président du CLJ |
| 51 | 06.12.2020 | **Banora** | Hassane Barry | Maire |
| 52 | Pépé Gbamou | Sous-Préfet |
| 53 | Boubacar Diallo | DSPJ |
| 54 | Mamadou Saliou Diallo  | Président du CLJ |
| 55 | Ousmane Keita, | Secrétaire Général |
| 56 | Sékou Oumar Sacko | Vice-maire |
| 57 | Mamadou Foula Barry | Conseiller |
| 58 | 06.12.2020 | **Dinguiraye** | Ahmadou Tidiane Bah | Maire |
| 59 | Hasmiou Traoré  | Secrétaire Général  |
| 60 | Kabinet NDiaye | DPJ |
| 61 | Kabinet Sock | Responsable de l’Action Sociale |
| 62 | Alhassane Diakité  | Citoyenneté |
| 63 | Moustapha Sow | Président du CLJ |
| 64 | Kaou Traoré | Conseiller |
| 65 | 07.12.2020 | **Kouroussa** | Mamadi Condé | Maire  |
| 66 | Ibrahima Kalil Keita, | Vice-maire |
| 67 | Karifa Condé | Vice-maire |
| 68 | Mamadi Oularé | Secrétaire Général |
| 69 | Abou Touré | Président du CLJ |
| 70 | Fatoumata Dounoh | Responsable de l’Action Sociale |
| 71 | 11.12.2020 | **NZérékoré** | Moriba Albert Delamou  | Maire |
| 72 | Sâa Dimio Sandouno, | Secrétaire Général |
| 73 | Sékou Tounkara  | Receveur |
| 74 | Sâa Bady Koundouno | Président du CLJ |
| 75 | Dianfo Chérif | DPJ |
| 76 | Pé Mission Gamys | ADL |
| 77 | 23.12.2020 | **Matoto** | Mory Diakité  | DMR |
| 78 | El Hadj Saton Kanté  | DPJ |
| 79 | Mory Keita | Vice-maire |
| 80 | Sale Nabé | Présidente du CLJ |

### **Liste des participants aux focus groups**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.**  | **Date de visite** | **Communes** | **Nom et Prénoms** | **Fonction** |
| 1 | 30.11.2020 | **Sangarédi** | Tidiane Diallo | Président du CLJ |
| 2 | Aboubacar Bangoura, | Secrétaire Général du CLJ |
| 3 | Mamadou Tanou Bah | Membre du CLJ |
| 4 | Mohamed Doumbouya | Membre du CLJ |
| 5 | Dioubairou Camara | Membre du CLJ |
| 6 | Mamadou Souaré | Responsable de l’Action Sociale |
| 7 | Djenabou Bah  | Membre du CLJ |
| 8 | Ramata Diallo | Membre du CLJ |
| 9 | Oumou Hawa Diallo | Membre du CLJ |
| 10 | Mariame Ciré | Membre du CLJ |
| 11 | Aissata Sylla | Chargée de genre du CLJ |
| 12 | Maimouna Bah | Vice-présidente du CLJ |
| 13 | Aissata Keita  | Membre du CLJ |
| 14 | 30.11.2020 | **Boké** | Bassa Guirassy  | Président du CLJ  |
| 15 | Aissatou Kesso Diallo | Artiste comédienne |
| 16 | Thierno Madjou Bah | Metteur en scène |
| 17 | Youssouf Cissé  | Membre du CLJ |
| 18 | Abdoulaye S. Camara | Membre du CLJ |
| 19 | Aminata Diallo | Membre du CLJ |
| 20 | Maimouna Manet, | Membre du CLJ |
| 21 | Thierno Madjou Bah  | Metteur en scène |
| 22 | 01.12.2020 | **Kolaboui** | Mohamed L. Keita | Président du CLJ |
| 23 | Karifa Mèsse Camara  | Secrétaire Général du CLJ |
| 24 | M. Souleymane Diop | Secrétaire du CLJ |
| 25 | Alhassane Diassy | Vice-président CLJ |
| 26 | Bountouraby Camara | Chargée de l’organisation du CLJ |
| 27 | Mariame Diallo | Chargée de l’organisation du CLJ |
| 28 | Kadiatou Dansoko | Arts et sport du CLJ |
| 29 | Fatoumata Diakhaby  | Membre du CLJ |
| 30 | 01.12.2020 | **Kamsar** | Aboubacar D. Camara | Président du CLJ |
| 31 | Mamet Camara  | Vice-président du CLJ |
| 32 | Alhassane Soumah  | Trésorier du CLJ |
| 33 | Lamine S. Bangoura  | Chargé de communication du CLJ |
| 34 | Moustapha M. Camara | Membre du CLJ |
| 35 | Alsény Keita | Membre du CLJ |
| 36 | Fatoumata Bangoura, | Chargée de paix du CLJ |
| 37 | M’Mahawa Bangoura | Chargée de l’organisation du CLJ |
| 38 | Fatoumata Bangoura | Membre du CLJ |
| 39 | Mayeni Bangoura, | Membre du CLJ |
| 40 | 01.12.2020 | **Friguiagbé** | Aboubacar Camara  | Président du CLJ |
| 41 | Daouda Soumah | Membre du CLJ |
| 42 | Facinet Camara | Membre du CLJ |
| 43 | Moussa Cissoko | Membre du CLJ |
| 44 | Fatoumata Camara | Membre du CLJ |
| 45 | Mabinty Soumah | Trésorier du CLJ  |
| 46 | Mariame D. Touré | Chargée de paix du CLJ |
| 47 | Abdoulaye Camara | Membre du CLJ |
| 48 | 03.12.2020 | **Kindia** | Fodeya Bangoura  | Président du CLJ |
| 49 | Abdoulaye Soumah | Membre du CLJ |
| 50 | Fodé Sylla | Membre du CLJ |
| 51 | Thierno Y. Diallo | Vice-président |
| 52 | Laye Touré | Membre du CLJ |
| 53 | Kadiatou Sylla | Secrétaire Générale du CLJ |
| 54 | Nènè Yelikha | Charge de communication du CLJ |
| 55 | Abdoulaye Soumah | Membre du CLJ |
| 56 | Mabinty Camara  | Trésorière, du CLJ |
| 57 | Moko Camara | Membre du CLJ |
| 58 | Bangaly Sylla | Membre du CLJ |
| 59 | 04.12.2020 | **Pita** | Abdoul Razaï Barry | Président du CLJ |
| 60 | Mamadou Yero Barry  | Membre du CLJ |
| 61 | Souleymane Bah | Membre du CLJ |
| 62 | Ahmadou Sadio Bah | Membre du CLJ |
| 63 | Mariame Bhoye bah | Vice-présidente du CLJ |
| 64 | Mariame bailo diallo | Membre du CLJ |
| 65 | Fatoumata Diariou Bah  | Membre du CLJ |
| 66 |  | **Labé** | Mamadou Dian Diallo  | Président du CLJ |
| 67 | Rahilou Soumaré  | Trésorière du CLJ |
| 68 | Alpha Oumat Bah | Membre du CLJ |
| 69 | Mamadou B. Baldé | Membre du CLJ |
| 70 | Mamadou Alpha Baldé | Membre du CLJ |
| 71 | Mamadou M. Barry | Membre du CLJ |
| 72 | Fatoumata Timboké  | Chargée de paix du CLJ |
| 73 | Salimata Diallo | Chargée de genre du CLJ |
| 74 | Bella Bobo Diallo | Vice-président du CLJ |
| 75 | 06.12.2020 | **Banora** | Mamadou Saliou Diallo  | Président du CLJ |
| 76 | Oumar Diallo  | Membre du CLJ |
| 77 | Safiatou Barry | Membre du CLJ |
| 78 | Rouguiatou Condé, | Membre du CLJ |
| 79 | Lamarana Camara  | Membre du CLJ |
| 80 | 06.12.2020 | **Dinguiraye** | Moustapha Sow | Président du CLJ |
| 81 | Nfamory Diallo | Chargé de communication du CLJ |
| 82 | Aissatou Bah | Membre du CLJ |
| 83 | Kadiatou Sidibé | Membre du CLJ |
| 84 | Madiana Diallo | Trésorière du CLJ |
| 85 | Hafsatou Boye Bah | Membre du CLJ |
| 86 | Hadiaratou Sow | Vice-présidente du CLJ |
| 87 | 07.12.2020 | **Kouroussa** | Abou Touré  | Président du CL |
| 88 | Mamoudou Keita  | Vice-président CLJ |
| 89 | Daouda Dioubaté, | Secrétaire Général du CLJ |
| 90 | Moussa Condé, | Trésorier du CLJ |
| 91 | Ousmane Condé | Membre du CLJ |
| 92 | Djibrilan Kaba, | Membre du CLJ |
| 93 | Sambou Camara | Membre du CLJ |
| 94 | Kadiatou Cissoko | Chargée de paix du CLJ |
| 95 | Mariame Nfanly Keita | Chargée de genre du CLJ |
| 96 | Djekany Traoré | Membre du CLJ |
| 97 | Adama Kouyaté | Membre du CLJ |
| 98 | Saran Bérété | Membre du CLJ |
| 99 | 11.12.2020 | **NZérékoré** | Sâa Bady Koundouno, | Président CLJ |
| 100 | Cécé Gerard Haba  | Vice-président CLJ |
| 101 | Fabien Théa  | Secrétaire du CLJ |
| 102 | Cé Mathias Mamy  | Chargé de paix CLJ |
| 103 | Soumaila Fofana | Membre du CLJ |
| 104 | Nyankoye Lolamou | Membre du CLJ |
| 105 | Marie Louise Lamah | Membre du CLJ |
| 106 | Christine Mamy | Membre du CLJ |
| 107 | Suzanne Kourouma  | Membre du CLJ |
| 108 | Odile Koivogui | Membre du CLJ |
| 109 | Yvonne Balamou | Membre du CLJ |
| 110 | 23.12.2020 | **Matoto** | Salé Nabé | Présidente CLJ |
| 111 | Manty Mansaré  | Chargée de paix du CLJ |
| 112 | Alseny Sylla | Membre du CLJ |
| 113 | Moussa Moise Soumah | Membre du CLJ |
| 114 | Sayon Samoura | Membre du CLJ |
| 115 | Hadja Mamadama Sylla | Trésorière du CLJ  |
| 116 | Bintou Kourouma | Chargée des relations extérieures |

## **Liste des documents**

* Copies des engagements des maires en faveur l’intégration des besoins spécifiques des jeunes femmes et jeunes hommes y compris les personnes vulnérables dans les PDL et PAI ;
* Document de projet du PBF ;
* Itinéraire de la mission de collecte des informations et données pour l’évaluation finale ;
* Norme et standard d’évaluation dans le système des Nations Unies ;
* Plan de mise en œuvre du projet ;
* Plan de développement local de Banora 2016-2020 ;
* Plan de développement local de Boké 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Dinguiraye 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Friguigbé 2016-2020 ;
* Plan de développement local de Kamsar 2018-2022 ;
* Plan de développement local de Kindia 2019-2023 ;
* Plan de développement local de Kolaboui 2016-2020.
* Plan de développement local de Kouroussa 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Labé 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Matoto ;
* Plan de développement local de N’zérékoré 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Pita 2020-2024 ;
* Plan de développement local de Sangarédi 2016-2020 ;
* Rapport de progrès du projet PBF de novembre 2020 ;
* Rapport d’étude base du projet ;
* Rapport financier final du projet ;
* Stratégie nationale de prévention des conflits et de la promotion de la citoyenneté ;
* Tableau des adresses des présidents des CLJ ;
* Termes de référence.

## ***Success stories***

### ***Success story* 1 : Changement positif d’une jeune femme membre du CLJ de N’zérékoré**

Vivant à Mohomou, un quartier de la commune urbaine de N’zérékoré, Ivonne BALAMOU est une jeune femme dynamique, membre du CLJ de la localité en charge du genre. Elle pensait que dans la vie, c’est la loi du talion « œil pour œil, dent pour dent ». Qu’il faut répondre de façon véhémente et voire violence à toute forme d’offense ou de provocation. À ce titre, elle affirmait : « *Moi, avant lorsque quelqu’un me provoquait, je réagissais avec violence sans me soucier des conséquences sur mon image ou sur celle ma communauté. Malheureusement, j’étais toujours sur la défensive et prête à attaquer lorsqu’on me cherchait* ».

L’installation et l’opérationnalisation du CLJ m’ont permis d’être élue comme suppléante au nom du quartier Mohomou, un des quartiers les plus conflictogènes de la commune. Grâce au projet à travers le CLJ, j’ai bénéficié des formations sur le leadership transformationnel avec l’appui d’AfriYAN à Mamou, sur le plaidoyer avec RAJ-Gui, sur la communication et la prévention et la gestion des conflits avec l’expertise d’Aide et Action. À ces formations, j’ai été partie prenante de plusieurs campagnes de sensibilisation sur la cohabitation pacifique, le vivre ensemble, sur la charte africaine de la jeunesse, sur la responsabilité citoyenne mais aussi sur la pandémie de COVID-19.

« *Grâce au renforcement de mes capacités, j’ai fait une prise de conscience pour un changement positif de comportement. J’en veux pour preuve* : *lorsque le CLJ s’est engagé pour réaliser une activité d’assainissement de la maison des jeunes, j’ai été victime d’une attaque à cause du fait d’avoir pris un balai appartenant à un autre groupe de jeunes femmes. J’ai réussi à me contenir compte tenu de ma position au sein du CLJ et du rôle qui m’est dévolue désormais pour le maintien de la paix et la cohésion au sein de la cité* ».

Aujourd’hui, Ivonne BALAMOU est très fière d’être membre du CLJ de N’zérékoré. Elle a soutenu que c’est une chance énorme pour elle de faire partie des jeunes acteurs de changement positif dans la commune. À ce titre, elle n’hésite pas par moment de sensibiliser d’autres jeunes femmes et jeunes hommes à promouvoir la culture de la paix et la cohabitation pacifique pour un développement harmonieux de N’zérékoré.

### ***Success story* 2 : Reconversion d’un jeune syndicaliste en agent pacificateur**

Cé Mathias NIAMY est un jeune enseignant en charge des cours de Mathématiques dans les collèges et lycées de N’zérékoré. Auparavant, Cé Mathias était syndicaliste affilié au Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG). En tant que syndicaliste, il était très actif dans les mouvements de revendication de leur corporation pour l’amélioration de leurs conditions de travail.

Comme disait le jeune Cé Mathias : « *Avant j’étais très excité à l’idée d’en découdre avec les forces de l’ordre et les autorités locales et administratives lors des mouvements de grève lancés par le SLECG. Je faisais partie des membres qui cherchaient coûte que coûte à paralyser toutes les activités et par conséquent l’économie locale à travers l’érection des barricades pour empêcher la circulation et les intimidations des autres collègues qui se désolidarisaient de nos mouvements* ».

L’arrivée du projet à N’zérékoré a permis la mise en place du CLJ de la commune. Au moment de l’installation, Cé Mathias NIAMY s’est présenté et a été élu comme membre du CLJ représentant le quartier Mohomou. Il fait partie du bureau exécutif et est en charge de la résolution des conflits.

Grâce aux différents programmes de renforcement des capacités à travers entre autres la formation sur le plaidoyer, la communication, la planification sensible aux conflits, le fonctionnement des collectivités, la planification locale (PDL/PAI), la prévention et la gestion des conflits ; Cé Mathias a pu progressivement se convertir en agent de résolution des conflits et donc en pacificateur qui intervient dès qu’il y a un risque de conflits ou lorsqu’un conflit éclate et que le CLJ est saisi.

À titre d’illustration, à la suite de l’auto-proclamation d’un des candidats aux élections présidentielles, les jeunes partisans du candidat auto-proclamé ont pris d’assaut la ville de N’zérékoré pour manifester leur joie. C’est ainsi que les jeunes du parti au pouvoir ont initié à leur tour une contre-manifestation en exigeant des premiers de bien vouloir attendre la décision de la cour constitutionnelle qui entérine les résultats des élections. Les deux groupes se sont retrouvés face à face dans une situation de grosse tension qui commençait à dégénérer.

Cé Mathis affirmait : « *En ma qualité de chargé des conflits du CLJ, j’ai été saisi pour intervenir de toute urgence. Dès que je suis arrivé sur la zone de tension, j’ai demandé à chaque partie de donner sa version des faits. Ensuite, j’ai sensibilisé les acteurs en conflits à travers des messages de paix, sur l’importance du vivre ensemble et sur la consolidation de nos acquis culturels pour le bien de toute la population de la commune. Pendant mon intervention, un des acteurs agités m’a blessé par inadvertance au niveau de la main* ».

Aujourd’hui, Cé Mathias a démissionné du SLECG et a décidé de s’investir dans la prévention et la résolution des conflits mais aussi dans la consolidation de la paix à N’zérékoré afin de sortir cette localité de la liste des communes les plus conflictogènes de la Guinée.

### ***Success story 3* : Résolution d’un conflit intergénérationnel à Pita**

Le quartier marché 2 de Pita était connu comme une base des jeunes dealers de la commune. De jour comme de nuit, ces jeunes dealers et les consommateurs de drogue y faisaient la loi avec des nuisances sonores insoutenables pour le voisinage notamment pendant la nuit. Avec ces bruits quasi quotidiens, les habitants avaient du mal à trouver un sommeil paisible.

Face à cette situation insupportable, les sages du quartier ont demandé aux jeunes dealers de bien vouloir libérer le site. En réponse, les jeunes dealers ont opposé un refus catégorique aux sages en continuant à assiéger le lieu et à faire leur sale besogne au point que la situation a débouché sur un conflit ouvert.

C’est ainsi que le CLJ a été alerté par un jeune du quartier. Par la suite, le CLJ a saisi les autorités du quartier qu’il a accompagné au niveau de la commune. Puis, le maire a invité toutes les parties prenantes (commission sécurité, police et quartier) à une réunion qui n’a rien donné *in fine*.

Après cette réunion non concluante, le CLJ a décidé de rencontrer directement les jeunes dealers pour les sensibiliser sur leur situation et sur le dommage qu’ils causaient de par leurs agissements au voisinage. Au cours de cette campagne de sensibilisation, le CLJ a insisté le changement de comportement des jeunes et surtout sur l’importance de la paix et l’entente entre les différentes générations notamment entre les jeunes et les ainés. Le président du CLJ de Pita, Mamadou Yéro BARRY, soutenait : « *Au terme de la sensibilisation, au nom de la paix, les jeunes dealers et les jeunes sous l’emprise de la drogue ont bien voulu accéder à notre demande en libérant définitivement le quartier litigieux pour le bien-être des populations* ».

Cette intervention du CLJ pour résoudre un conflit intergénérationnel a été rendu possible grâce au projet d’appui à la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes. Ce projet a renforcé, avec l’appui des partenaires techniques de mise en œuvre, les capacités des jeunes membres du CLJ en plaidoyer, communication, prévention et gestion des conflits.

## **Termes de référence**

1. **INTRODUCTION**

La Guinée a une population très jeune. Selon le 3ème recensement général de la population (RGPH3) de 2014, près de 33% de la population ont entre 15 et 55 ans.

Cette forte proportion de jeunes dans un pays qui génère peu d’emplois risque donc de devenir une bombe à retardement démographique plutôt qu’un moteur de croissance économique. En plus de l’insécurité et du chômage, les jeunes se heurtent à d’autres nombreuses difficultés dues à des décennies de gouvernance qui a laissé de nombreux problèmes non résolus avec les conséquences réelles ou perçues d’injustice, de marginalisation et de perte de confiance des populations dans les institutions de l’État.

La nouvelle pandémie de la COVID-19 qui a été officiellement déclarée en Guinée en mars dernier avec les mesures de restriction mises en place a aussi accentué cette conjoncture présage de sérieuses atteintes aux efforts louables engagés depuis plusieurs années par les autorités nationales, partenaires au développement et la société civile nationale dans leur autonomisation socio-économique.

En effet, une analyse participative des conflits en Guinée, menée en 2017 par les acteurs nationaux avec l’appui du système des Nations Unies, montre que le pays est confronté à plusieurs types de conflits parmi lesquels les principaux sont : les conflits électoraux, les conflits sociaux liés à l’exploitation minière et aux revendications des services sociaux de base, les conflits fonciers et domaniaux. Au cœur de ces conflits se trouvent plusieurs acteurs parmi lesquels les jeunes.

Dans l’ensemble du pays notamment dans les collectivités les plus conflictogènes, les jeunes, sur fond de frustrations (sociales, politiques, économiques), initient et/ou participent aux mouvements de revendications souvent violents qui sont caractérisés par le blocage des routes, la destruction des biens et les violences physiques. Ces violences constituent aux yeux des jeunes, des moyens de pression sur les autorités pour une prise en compte de leurs préoccupations.

Prenant conscience de ce poids démographique et du rôle qu’elle joue et est amenée à jouer, le Gouvernement de la République de Guinée décide de faire de la jeunesse une priorité nationale. Plusieurs initiatives sont en cours. Parmi celles-ci le Fonds de Consolidation de la Paix apporte une contribution significative en matière de renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Financé par le Fonds de Consolidation de la Paix et porté par trois agences du système des nations unies [UNFPA (agence lead), UNICEF, UNESCO], en appui au Gouvernement Guinéen, le projet a permis de contribuer à la réduction des conflits dans 19 communes de la Guinée en renforçant la participation des jeunes hommes et des jeunes femmes au processus de développement local.

Globalement, le projet s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par l’État Guinéen de la résolution 2250 des Nations Unies qui exhorte les États Membres à examiner les moyens d’accroître la représentation inclusive des jeunes dans les instances de prise de décision, à tous les niveaux, et de proposer des mécanismes pour la prévention et la résolution des conflits, en partenariat avec les jeunes. Le projet est également en lien avec la Charte Africaine de la Jeunesse dans laquelle les États membres s’engagent entres autres, à : a) Garantir l’accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois ; b) Favoriser la création d’une plate-forme pour la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux local et national, régional et continental de la gouvernance ; c) Assurer l’accès équitable des jeunes hommes et des jeunes femmes à la prise de décision et à l’exercice des responsabilités civiques.

Le projet est en lien avec le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016 - 2020 qui met un accent particulier sur la participation des jeunes filles et garçons au processus de prise de décision et sur la promotion des droits des couches les plus vulnérables. Il est adossé à la politique nationale de la jeunesse et son plan stratégique décennal (2010-2020) élabores et adoptés et 2010/2011. En effet, l’un des axes stratégiques de cette politique concerne la participation des jeunes au processus de développement et à la vie publique. L’ambition du Gouvernement est de mettre en place, à différents niveaux, des instances de représentation, de dialogue et d’expression sensibles à la prévention des conflits. Les Conseils Locaux de Jeunes (CLJ) et le Conseil National des Jeunes (CNJ) font partie de ces structures de représentation et de participation des jeunes.

Le projet contribue à la mise en œuvre de la « stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté » développée par le Gouvernement avec l’appui du système des Nations Unies et du Fonds de Consolidation de la Paix.

Il est aussi complémentaire du projet de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée (PVE), financé par le PBF et mis en œuvre dans 17 des 20 communes ciblées par le présent projet. La mise en place de ces conseils de jeunes, impliquant aussi les cibles du projet PVE renforcera le cadre de dialogue inclusif formel qui permettra de traiter l’ensemble des thématiques concernant les jeunes y compris l’immigration clandestine, la radicalisation et l’extrémisme religieux.

En outre, des passerelles avec le projet « d’autonomisation, réinsertion sociale et renforcement de la participation citoyenne de 500 jeunes à la sécurité et à la prévention de la violence » mis en œuvre à Ratoma, Matoto et N’zérékore auprès des jeunes violents et membres de gang seront créés. Non seulement les Conseils Locaux de Jeunes de ces zones incluront des bénéficiaires de ce projet, mais en plus les leçons apprises des dynamiques et synergies développées entre les jeunes, les services de sécurité et les leaders politiques locaux au sein des Comités Locaux de sécurité et de prévention de la délinquance permettront de renseigner les approches de dialogue qui seront développées par ce projet ci.

Le projet vise deux résultats majeurs : (1) assurer que les Plans Locaux de Développement (PDL) et les Programmes Annuels d’Investissement (PAI) révisés des 20 Communes concernées sont sensibles aux conflits, a l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes ; (2) les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle en tant qu’agents de changement positifs sont connus et discutés dans les collectivités et communautés

Afin de prévenir les conflits causés par les frustrations dues à l’exclusion et l’absence de dialogue entre les jeunes et les acteurs locaux, le projet renforcera i) l’inclusivité des processus de prise de décision locale et la prise en compte des préoccupations et besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes dans les 20 communes les plus conflictogènes du pays ; ii) le dialogue entre les jeunes et les autres acteurs clefs de ces communes.

La stratégie du projet s’est basée sur la création de « Conseils Locaux de Jeunes » inclusifs qui i) permettront de porter la voix des jeunes d’une manière cohérente auprès des Conseils Communaux ii) développeront des cadres de dialogues intergénérationnels, avec les autorités locales, avec les sages, et entre jeunes. En outre, le projet renforcera les capacités des Conseils Communaux et des Conseils Locaux de jeunes (CLJ) sur la programmation sensible aux conflits et aux besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes.

Ainsi, il est indispensable d’évaluer la contribution dudit projet pour la participation des jeunes à la gouvernance locale, la prise en compte de leurs préoccupations dans les projets et programmes de développement, l’amélioration des capacités des jeunes et des acteurs locaux sur les approches sensibles aux préoccupations des jeunes à l’égalité des sexes et aux conflits permettront de réduire les risques de conflits initiés et entretenus pas les jeunes.

1. **OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

L’**objectif** **général** de l’évaluation est de renforcer la redevabilité des agences de mise en œuvre du projet à savoir UNFPA (lead), UNICEF et UNESCO, par rapport à la pertinence et la performance du projet vis-à-vis des donateurs, partenaires et parties prenantes ;et de tirer des enseignements et d’identifier des bonnes pratiques pour informer la conception d’un projet similaire.

Les **objectifs spécifiques** de l’évaluation sont les suivants :

* Fournir aux agences, aux parties prenantes du projet, le secrétariat technique du PBF et à PBSO des progrès réalisés vers l’atteinte des résultats attendus du projet ;
* Évaluer le positionnement des agences au sein des partenariats nationaux et internationaux du PBF en termes de capacités de réponses aux besoins nationaux tout en ajoutant de valeur aux résultats du développement du pays en termes de consolidation de la paix ;
* Identifier les bonnes pratiques et les leçons tirées du projet actuel et fournir des recommandations stratégiques pour les projets futures similaires.
1. **CHAMP DE L’EVALUATION :**

Cette évaluation tient compte des interventions, réalisations et résultats du projet dans les zones cibles en relation avec les composantes du projet à savoir :

* **Les Plans de Développement Locaux (PDL) et les Programmes Annuels d’Investissement (PAI) révisés des 20 Communes concernées sont sensibles aux conflits, à l’égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes.**
* Les Conseils Locaux de Jeunes sont mis en place dans 20 communes les plus à risque aux conflits**.**
* les CCJ collectent, analysent et exploitent les besoins spécifiques des jeunes y compris ceux des jeunes femmes.
* les Conseils Municipaux et Les Conseils Locaux de Jeunes travaillent ensemble pour une compréhension partagée des besoins spécifiques des jeunes
* **Les besoins spécifiques des jeunes et leur rôle d’agents de changement positif sont connus et discutés dans les 20 collectivités concernées.**
* Les sessions de dialogue intergénérationnels sont organisées entre les jeunes-jeunes et entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits.
* Les produits médias (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches…) en lien avec la prévention des conflits, la promotion de la participation de jeunes femmes sont réalisés par les jeunes femmes et hommes et diffusés à travers les canaux appropriés.

L’évaluation couvrira **la période** allant du 15 Octobre au 14 Novembre 2020.

**La couverture** de l’évaluation concernera les Communes de Ratoma, Matoto, Douprou (Boffa), Kamsar, Kolaboui, Boké et Sangarédi (Boké), Kindia et Firguiagbè (Kindia), Labé C.U (Labé), Pita C.U (Pita), Dinguiraye C.U, Kalinko, Bannora (Dinguiraye), Kouroussa C.U ( Kouroussa), Siguiri C.U (Siguiri), Beyla C.U (Beyla), N’zérékoré C.U (N’zérékoré), Diécké (Youmou).

Les **bénéficiaires directs** sont les populations jeunes de la zone de couverture du projet et en particulier les jeunes filles/femmes et jeunes hommes des Conseils Locaux des Jeunes (CLJ).

1. **type D’ANALYSE, CRITÈRES ET QUESTIONS D’ÉVALUATION**
	1. **Type d’analyse et critères de l’évaluation :**

Deux principaux niveaux d’analyse sont pris en compte dans l’évaluation finale du projet : (i) l’analyse programmatique et ; (ii) l’analyse du positionnement stratégique. À chaque niveau sont attribués des critères d’évaluation permettant d’orienter l’analyse par rapport aux différents aspects et sous une variété d’angles de vue.

En effet, l’analyse programmatique sera conduite sous les critères recommandés par le groupe des Nations Unies pour l’évaluation (UNEG), notamment : (i) la pertinence (y compris la réactivité), (ii) l’efficience ; (iii) l’efficacité ; (iii) la cohérence et ; (iv) la durabilité.

De l’autre côté des critères seront appliqués à l’analyse du positionnement stratégique : (i) coordination avec le secrétariat technique du PBF et ; (ii) valeur ajoutée du projet.

**Figure 1 : Critères de l’évaluation**

**Analyse programmatique**

**Analyse du positionnement stratégique**

**Pertinence (y compris réactivité)**

**Coordination Secrétariat Technique du PBF**

**Valeur Ajoutée**

**Critères de l’évaluation**

**Critères de l’évaluation**

**Efficience**

**Efficacité**

**Cohérence**

**Durabilité**

* 1. **Questions d’évaluation :**

Les questions de l'évaluation permettent de concentrer l'analyse et de définir la ligne d’enquête que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction des phases du projet (conception, processus de mise en œuvre et résultats) auxquels correspond chacun des quatre principaux critères (pertinence, efficience, efficacité et durabilité) de CAD-OCDE avec une attention accordée aux aspects relatifs au positionnement stratégique notamment la coordination du secrétariat technique du PBF et la valeur ajoutée à travers le projet.

|  |
| --- |
| * + 1. **Niveau de conception : pertinence et réactivité**
 |

* Dans quelle mesure l’appui du projet est-il (i) adapté aux besoins de la population cible (ii) en ligne avec les priorités spécifiques à la consolidation de la paix et de la participation à la gouvernance locale et (iii) répond-il aux priorités nationales exprimés dans la Stratégie nationale de prévention des conflits (2016-2020) et dans UNDAF (2018-2022) ? Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l’atteinte des résultats attendus du projet ?
* De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s’adapter à l’évolution des besoins des populations cibles (jeunes hommes et jeunes femmes des Conseils Locaux des Jeunes) dans la planification et la mise en œuvre de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet ?
	+ 1. **Niveau des ressources : efficience**
* Dans quelle mesure les ressources financières, humaines (le personnel engagé dans le projet) et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ? Existe-t-il des approches plus appropriées et plus efficaces pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?

|  |
| --- |
| * + 1. **Niveau des Résultats : efficacité et cohérence**
 |

* Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont- elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à :
1. L’apport des jeunes sur les questions de gouvernance locale ;
2. Intégrer les besoins spécifiques des jeunes dans les PDL et PAI ;
3. Respecter le quota des 30 % du genre dans la mise en place des conseils locaux des jeunes ;
4. Renforcer les Capacités des CLJ à prévenir et à gérer des conflits ;
5. L’appui des stratégies et plans à travers la génération des connaissances et la production des évidences relatives aux mécanismes des conseils locaux des jeunes en faveur de la prévention et de la gestion des conflits ;
6. La prise en compte de l’égalité de genre dans l’élaboration du projet par les partenaires clés, y compris la société civile.
* Dans quelle mesure les interventions appuyées par le projet ont- elles contribué à l’atteinte des résultats à la stratégie nationale de prévention des conflits.

|  |
| --- |
| * + 1. **Niveau de durabilité**
 |

* Dans quelle mesure le projet a-t-il pu soutenir ses partenaires en termes de développement des capacités et appui dans l’établissement de mécanismes pour assurer l’appropriation des acquis et effets de ses interventions ;

|  |
| --- |
| **4.2.5 Coordination avec le Secrétariat technique du PBF** |

* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au bon fonctionnement du secrétariat technique du PBF et les autres instances de gouvernance du projet ?
	+ 1. **Valeur ajoutée**
* Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?
* Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres partenaires de mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits et prenant en considération les programmes conjoints.

1. **APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

L’évaluation du projet sera conduite selon une approche participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différents ministères partenaires du projet et leur démembrement, les agences du SNU, le Secrétariat technique du PBF, les services publics déconcentrés, les collectivités décentralisées, des ONG, des Organisations de la Société Civile, ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet.

**Collecte de données :** L’évaluation utilisera des approches quantitatives et qualitatives, y compris la revue documentaire de la littérature, les statistiques aux niveaux national et local, les données d'enquêtes, des interviews semi-structurées, des groupes de discussion et des ateliers.

L’échantillonnage devra être fait à deux niveaux : d’abord la sélection des sites basée sur un choix raisonnépour déterminer les communes suivant l’intensité des interventions et les caractéristiques des localités pour faire représenter toutes les diversités (conseil local des jeunes, organisation de jeunes et autorités locales et administrative), ensuite le choix des structures et autres catégories d’informateurs à interroger suivant le domaine d’intervention du projet(éducation, promotion des jeunes, prévention des conflits, consolidation de la paix et égalité des Sexes).

**Assurance qualité :** Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d’assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d’outils dont la triangulation des sources d’informations et l’échange permanent avec les gestionnaires de projet.

**Participation et inclusion :** Par ailleurs, l’évaluation devra être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. L'équipe d'évaluation effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet qui peuvent comprendre des représentants du gouvernement au niveau national et déconcentré, des élus locaux, des agences su SNU/les sous-bureaux, des organisations de la société civile, le secteur privé et, surtout, les bénéficiaires du projet.

1. **processus de l’évaluation**

L’évaluation se déroulera en cinq principales phases : (i) préparation ; (ii) démarrage (conception) ; (iii) collecte de données sur le terrain, (iv) analyse et rapportage et (v) dissémination et suivi.

* 1. **Phase de préparation**

Il s’agit de la phase préliminaire de l’évaluation incluant :

* La mise en place du groupe de référence pour l’évaluation ;
* La préparation des termes de référence ;
* La collecte initiale de la documentation relative au projet ;
* La sélection et le recrutement des évaluateurs.
	1. **Phase de démarrage**

Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation. À ce stade, l’équipe de l’évaluation doit acquérir une connaissance approfondie à la fois du projet et du contexte national. Elle doit choisir et adapter les questions d'évaluation et identifier les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. L’équipe de l’évaluation doit également sélectionner l’échantillon de parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain.

Il s’agit en effet de mener les taches suivantes :

* Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente disponible au niveau des agences du SNU (UNFPA, UNICEF et UNESCO), du secrétariat technique du PBF, des collectivités locales, et les partenaires du Gouvernement ;
* Développer une cartographie des parties prenantes pour l’évaluation et définir les liens qui existent entre ces différents groupes ;
* Reconstruction de la logique d’intervention du projet (théorie de changement) ;
* Affiner la liste des questions de l’évaluation ;
* Élaborer la matrice d’évaluation qui guidera la collecte de données sur le terrain.
* Développer la stratégie de collecte et d’analyse des données ainsi qu’un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain.
* Identifier les documents supplémentaires à consulter et le calendrier de l’évaluation.

Cette phase se déroulera avec un appui technique de l’unité S&E de l’UNFPA à travers une visite de terrain pour faciliter les échanges techniques avec l’équipe d’évaluation. Elle se terminera par la production d’un rapport de démarrage de l’évaluation, y compris la matrice de l’évaluation, qui constituera le ***1er livrable***.

* 1. **Phase de terrain :**

Cette phase consiste en une mission sur le terrain d’environ deux semaines afin de collecter et analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l’évaluation. Lors de cette phase, l’équipe d’évaluation remplira et mettra progressivement à jour la matrice de l’évaluation au fur et à mesure de la collecte de données sur le terrain (voir annexe).

Le recueil de données devrait se faire conformément à l’approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l’évaluation et validé par les chargés de Suivi et Évaluation du projet de l’UNFPA, de l’UNESCO et de l’UNICEF. À l’issu de cette phase, l’évaluateur devraient avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

À la fin de cette phase l’équipe de l’évaluation fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l’enquête de terrain et ce dans une réunion de restitution en présence des membres du groupe de référence de l’évaluation en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

* 1. **Phase d’analyse et de rapportage :**

Durant cette phase l’équipe de l’évaluation continuera le travail d’analyse des données initié dans la phase de terrain et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par les parties prenantes de la réunion de débriefing à la fin de la phase de terrain.

Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision au secrétariat technique du PBF. Tout en respectant l'indépendance de l'équipe d'évaluation dans l'expression de son jugement, l’équipe technique inter-agence procédera à l’évaluation de la qualité du rapport final à l'aide de la grille d’examen de la qualité de l’évaluation « *Evaluation Quality Assessment* (EQA) » (voir annexe). À l’issue de ce processus et après la revue du projet de rapport en fonction des commentaires et remarques du comité de pilotage, l’équipe de l’évaluation soumettra la version révisée du rapport final. Lorsque le projet de rapport est considéré de bonne qualité, il sera présenté dans l’atelier de partage de résultats de l’évaluation qui regroupera les partenaires de mise en œuvre du projet et toutes les parties prenantes clés du projet. S’il s’avèrera nécessaire, la coordination du PBF procédera aux réajustements et amendements nécessaires et soumettra la version finale validée en tant que ***dernier livrable*** de la consultation.

* 1. **Phase de dissémination**

La dissémination du rapport de l’évaluation sera faite à travers un atelier de présentation des résultats, conclusions et recommandations de l’évaluation. Prendront part à cet atelier les partenaires d’exécution, les donateurs, ainsi que d’autres parties prenantes concernées.

Par ailleurs, le rapport final de l’évaluation accompagné d’un document listant les recommandations sera transmis à toutes les unités concernées aux agences de mises en œuvre avec une invitation pour soumettre leurs réponses. Une fois les réponses définies, ce document deviendra le « *Management Response* » de l’évaluation.

Le rapport d'évaluation, ainsi que le « *Management Response* », seront publiés auprès des bases de données des agences du système des Nations Unies, du Secrétariat technique du PBF, et du Gouvernement. Le rapport d'évaluation sera également mis à la disposition des donateurs (PBSO) et sera largement diffusé au sein et à l'extérieur de l'organisation.

**Utilisateurs de l’Évaluation**

L’évaluation est essentielle pour déterminer dans quelle mesure les interventions bénéficient aux détenteurs de droits (et en particulier à ceux qui sont le plus exposés aux violations de leurs droits). Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont le Gouvernement, le Secrétariat Technique du PBF, les acteurs étatiques impliqués dans la consolidation de la paix, les agences du système des Nations Unies en Guinée, qui peuvent tous utiliser l'évaluation comme une base objective pour la prise de décision. L'évaluation pourrait également être utilisée par la société civile, le secteur privé, ainsi que les autres partenaires de développement en République de Guinée, à travers la diffusion de ses résultats.

1. **PRODUITS LIVRABLES**

**8.1 Rapport de démarrage de l’évaluation :** (voir annexe)

Le rapport de démarrage de l’évaluation doit être de 15 pages au maximum à soumettre dans un délai de 10 jours à partir du jour de la signature des contrats. Il présentera le contexte du pays, le projet et la réponse stratégique en matière de consolidation de la paix, la logique d’intervention du projet (théorie de changement), l’approche et la méthodologie de l’évaluation et le processus de collecte et d’analyse des données ainsi que la matrice de l’évaluation. Par ailleurs, ce document servira comme document de consensus entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes (membres du groupe de référence) sur la gestion de l’évaluation et son plan de travail. L’équipe de l’évaluation devra en faire une présentation orale au comité technique de suivi du projet. À l’issue de cette présentation le gestionnaire/Point Focal de l’évaluation partagera avec l’équipe de l’évaluation la synthèse des commentaires des deux parties. L’approbation formelle du rapport de démarrage par le groupe de référence de l’évaluation est exigée avant de passer à la phase de terrain.

**8.2 Rapport provisoire d’évaluation et présentation PowerPoint des résultats** (voir annexe)

L’ébauche du rapport d'évaluation sera un document de 50 pages au maximum. Le rapport présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations et les annexes dont notamment les TdRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l’évaluation. Le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation, et donnera un aperçu sur le contexte du pays et le document Projet.

Le projet de rapport sera d'abord partagé avec les commanditaires pour une première vérification, la deuxième ébauche incluant les commentaires sera ensuite présentée lors de l’atelier national de partage des résultats avec les partenaires d’exécution, les donateurs ainsi que d’autres parties prenantes concernées.

En préparation à cet atelier, l’équipe d’évaluation soumettra aux partenaires de mise en œuvre du projet, en vue d’obtenir sa validation, une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

**8.3 Rapport final d’évaluation** (voir annexe)

La version finale du rapport comprendra un résumé analytique de 1 à 3 pages et prendra en compte les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires retenus à l’issue des discussions qui auront lieu lors de l’atelier de dissémination. La version finale du rapport n’est considérée comme livrable final qu’après son approbation par la coordination du portefeuille du PBF suite à l’examen de sa qualité (EQA).

1. **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS D’ÉVALUATION**

L’équipe de consultation devrait être composée d’un expert technique dont un chef d’équipe qui sera le consultant principal. Le/La consultant(e) principal(e) assumera la responsabilité globale du processus d’évaluation, de la préparation du rapport de lancement jusqu’à la production du rapport final. Il/elle dirigera et coordonnera les travaux de l’expert technique et sera le/la garant(e) de la qualité des différents livrables de l’évaluation.

À noter, également, qu’en plus de sa responsabilité en tant que chef de l’équipe d’évaluation, le/la consultant(e) principal(e) assurera au même titre que l’autre expert technique en consolidation de la paix, l’évaluation de l’un des trois domaines thématiques du projet.

Il doit, à cet effet, avoir l’expertise technique requise en matière d’évaluation en général, de gouvernance locale et de consolidation de la paix ; de l’expérience de l’échantillonnage, la conduite de la collecte de données ; l’analyse et la rédaction de rapports d’études.

En plus de son rôle le consultant principal(e), il/elle prendra en charge l’évaluation dans l’un des deux domaines ci-après :

1. La gouvernance locale, la prévention et la gestion des conflits ;
2. Réduction des risques de conflit causés par les jeunes durant la vie du projet.
3. **Rôle et responsabilité de l’équipe de l’évaluation :**

Consultant (e) principal (e) :

* Guide la conception globale de l'évaluation et assure un leadership intellectuel ;
* Gère l’expert technique en consolidation de la paix ;
* Dirige le processus de collecte des données ;
* Assure l’évaluation de l’un des deux domaines thématiques du projet ;
* Se déplace dans les zones d’intervention pour la collecte de données ;
* Dirige le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de démarrage et rapport final), agit en tant qu’auteur principal et assure la cohésion analytique globale ;
* Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
* Facilite les réunions de présentation des livrables et présente les constatations et les conclusions du rapport final de l'évaluation à l’atelier national de partage des résultats avec les parties prenantes.

Expert technique en consolidation de la paix :

 Sous le leadership et la supervision du/de la consultant(e) principal(e), il/elle :

* Contribue à l’analyse documentaire et au processus de collecte des données en étudiant les documents du projet, les données quantitatives et qualitatives, et en menant des entretiens, des groupes de discussion, etc.…
* Collecte les données quantitatives et qualitatives pertinentes, effectuent des analyses des données recueillies,
* Se déplace dans les zones d’intervention pour rencontrer les partenaires et les bénéficiaires ;
* Rédige l’ébauche, intègrent les différents commentaires et finalisent les sections assignées du rapport d’évaluation selon leurs thématiques spécifiques ;
* Veille à l'assurance qualité interne et aident à l’élaboration des versions révisées des rapports d'évaluation.

Afin de faciliter la coordination de l’intervention, les bureaux d’études ou groupe de consultants qui possèdent des compétences énumérées ci-haut sont mieux indiqués pour conduire l’évaluation.

1. **Gestionnaire de l’évaluation (Responsable de l’Information Stratégique au Bureau de Pays UNFPA-Guinée)**
* Élabore les TDRs de l’évaluation et dirige leur revue par le GRE, le Secrétariat technique du PBF ;
* Aide les Points Focaux des agences (UNFPA, UNICEF et UNESCO) à constituer le GRE
* Assure le Secrétariat du GRE qui est présidé par le Coordinateur national du PBF en Guinée ;
* Assemble et rend disponible des documents utiles à la revue documentaire pendant la phase préparatoire
* Se charge de la gestion globale de l'évaluation et de son budget, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation ;
* Partage avec les agences du SNU et les Départements sectoriels à une première de sélection de la documentation pertinente du projet, la stratégie nationale de prévention des conflits et le contexte ;
* Convoque les réunions et coordonne le flux de communication et d'information entre l’équipe de l’évaluation, les partenaires de mise en œuvre et le GRE ;
* Sert de centre de liaison de l'évaluation entre le projet, les partenaires d’exécution (gouvernementaux et de la société civile) et les autres partenaires afin de permettre l'échange d’information et la collecte de données ;
* Coordonne le processus d’examen et d’approbation des livrables et assure le suivi du processus de révision ;
* Assure en consultation avec le secrétariat du PBF l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables, y compris la coordination avec le GRE ;
* Gère l'édition, la publication et la diffusion du rapport d'évaluation et assure le suivi de la réponse du Bureau de Pays aux recommandations de l’évaluation (*Management Response*) ;
* Assume toutes les autres responsabilités qui lui sont délégués par les Représentations des agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre du projet.
1. **Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE)**

Le GRE est un comité composé de 7 à 8 membres représentants des partenaires nationaux (gouvernement et ONG), et agences du système des Nations Unies et secrétariat technique du PBF.

Sous la présidence du Coordonnateur National du PBF en Guinée ou son mandataire, le GRE sera responsable des tâches suivantes :

* Contribue à la finalisation des TDR et fournit des commentaires sur les livrables de l’évaluation ;
* Facilite l’accès de l’équipe de l’évaluation à l’information et à la documentation pertinente ;
* Fournit des conseils stratégiques généraux à l'équipe d'évaluation et un appui dans la définition de la portée, des objectifs et de la méthodologie de l’évaluation ;
* S’assure de la participation active des parties prenantes, notamment, les organisations de la société civile et les bénéficiaires du projet, aux processus de conception, de mise en œuvre et diffusion des conclusions et recommandations de l’évaluation ;
* S‘assure de l’adoption des outils participatifs par l’équipe d’évaluation dans la conception, mise en œuvre et diffusion des résultats de l’évaluation ;
* Assurer la qualité des rapports produits par l’équipe d’évaluation à travers des conseils pratiques et des commentaires ;
* Apporte des recommandations pertinentes pour la conception et la mise en œuvre du prochain projet ;
* Participe à la diffusion du rapport final de l’évaluation.
1. **Profil dU consultant :**
2. **Consultant(e) principal(e) doit avoir les compétences et qualifications suivantes :**
* Formation universitaire (minimum bac+5 en droit, développement local, sciences sociales, en sciences économiques, démographie, statistiques ou équivalent) ;
* Expérience de plus de 5 ans confirmée dans la conception et la conduite des évaluations complexes, en particulier dans le domaine de consolidation de la paix et de la gouvernance locale, pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;
* Spécialisation et expérience significative dans l'une des thématiques couvertes par l'évaluation à savoir la gouvernance locale et la participation des jeunes au développement ;
* Connaissance du contexte du pays au moins en relation avec le domaine thématique dont il assurera directement l’évaluation.
* Familiarisé avec les Nations Unies ;
* Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
* Excellentes capacités de communication et de rédaction en français et en anglais ;
1. **L’Expert technique :**
* Formation universitaire (minimum bac+4 en développement local, sciences sociales, sciences économiques, droit, démographie, statistiques ou équivalent) ;
* Expérience confirmée de plus de 3 ans dans la conduite des évaluations en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix pour les agences des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales ;
* Spécialisation et expérience significative dans l'un des deux domaines thématiques couverts par l'évaluation : participation des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et la consolidation de la paix à travers des initiatives de leadership ;
* Expertise avérée dans le domaine du développement local (connaissances des outils : PDL, PAI, etc).
* Parfaite maitrise du contexte socioéconomiques du pays ;
* Familiarisé avec les Nations Unies ;
* Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
* Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ;
* Maîtrise des langues nationales guinéennes (Poular, Malinké, Soussou, Kpélé, Kissi, Toma, etc.) serait un atout
1. **CALENDRIER prévisionnel ET ACTIVITÉS**

L’évaluation se déroulera sur une période allant du 15 Octobre au 14 Novembre 2020 suivant le calendrier provisoire ci-dessous. Ce calendrier comprend les phases principales et les activités clés du processus de l’évaluation finale du projet. Les délais indiqués peuvent se chevaucher et ne sont qu'approximatifs : ils doivent être déterminés de façon indépendante par l'équipe d'évaluation. L'équipe est chargée d'élaborer un plan de travail plus complet et détaillé dans le cadre du rapport de lancement, et qui soit adapté à leur méthodologie spécifique et aux ressources disponibles.

**Tableau 1 : calendrier provisoire initial de l’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Phase/livrables**  | **Délais indicatifs** |
| **1. Phase préparatoire**  |  |
| * Élaboration des TDRs et constitution du GRE
 | Août 2020 |
| * Finalisation et approbation des TDRs
 | Septembre 2020 |
| * Publication de l’appel d’offre
 | Septembre 2020 |
| * Sélection et recrutement de l’équipe d’évaluation
 | Septembre 2020 |
| **2. Phase de démarrage** * Soumission et validation du rapport de démarrage
 | Octobre 2020 |
| **3. Phase de terrain** | Octobre 2020 |
| **4. Phase d’analyse et rapportage** |  |
| * Projet de rapport final
 |  Octobre 2020 |
| * Atelier de partage des résultats
 |  Octobre 2020 |
| * Rapport final
 | Octobre 2020 |

1. **duree du contrat**

Il est à noter que le consultant aura 10 jours en plus du nombre total de jours de travail alloués au domaine qu’il couvrira dans l’évaluation. Ces 10 jours sont à répartir sur la durée couverte de l’évaluation et ce pour assurer la coordination, la qualité, la finalisation et la soumission des livrables.

Il est à souligner, également, que le nombre de jours présenté dans le tableau ci-dessus représente une estimation provisoire et que les consultants pourront revoir la répartition de jours entre eux selon l’approche méthodologique qu’ils préconiseront dans la limite de 30 jours.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Phase/Livrables** | **Consultant**  | **Total jour** |
| Rapport de démarrage | 5 | **5** |
| Phase de terrain | 10 | **10** |
| Analyse de données, rapport provisoire et annexes  | 7 | **7** |
| Rapport final et annexes  | 7 | **7** |
| Atelier de restitution des résultats de l’évaluation  | 1 | **1** |
| **Total**  | **30** | **30** |

Les paiements se feront par tranches selon la répartition suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Echéances** | **Taux**  |
| * Approbation du rapport de démarrage
 | 20% |
| * Approbation du draft du rapport
 | 50% |
| * Approbation du rapport final
 | 30% |

1. **lISTE DES DOCUMENTS A CONSULTER PAR L’EQUIPE DES EVALUATUEURS**

***Documents directement liés au projet d’appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée***

* Plan stratégique national pour la consolidation de la paix et de l’Unité nationale ;
* Prodoc de la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent dans les zones à risques ;
* Protocole du projet d’appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée ;
* Plan cadre de Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF) 2013-2017 ;
* Stratégie nationale de prévention des conflits et de la promotion de la citoyenneté ;
* Rapports de dépenses du projet ;
* Rapports de progrès des Plans de mise en œuvre du projet ;
* Norme et standard d’évaluation dans le système des Nations Unies ;
* Normes d’éthiques du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (UNEG) ;

***Documents stratégiques/sectoriels***

* Rapport de l’étude de base du projet ;
* Rapports semestriels du projet ;
* PV des réunions ;
* Les PDL et PAI des communes couvertes par le projet ;
* Rapports des enquêtes pertinentes en relation avec les deux domaines couverts par le Programme Pays.

**Annexes**

1. **Principes éthiques de UNEG pour la conduite des évaluations (à signer par les évaluateurs) :**

Evaluations of UNEG-supported activities need to be independent, impartial and rigorous. Each evaluation should clearly contribute to learning and accountability. Hence evaluators must have personal and professional integrity and be guided by propriety in the conduct of their business. In particular:

1. To avoid **conflict of interest** and undue pressure, evaluators need to be **independent,** implying that members of an evaluation team must not have been directly responsible for the policy-setting/programming, design, or overall management of the subject of evaluation, nor expect to be in the near future. Evaluators must have no vested interests and have the full freedom to conduct impartially their evaluative work, without potential negative effects on their career development. They must be able to express their opinion in a free manner.
2. Evaluators should protect the anonymity and **confidentiality of individual informants**. They should provide maximum notice, minimize demands on time, and respect people’s right not to engage. Evaluators must respect people’s right to provide information in confidence, and must ensure that sensitive information cannot be traced to its source. Evaluators are **not expected to evaluate individuals**, and must balance an evaluation of management functions with this general principle.
3. Evaluations sometimes uncover suspicion of wrongdoing. Such cases must be reported discreetly to the appropriate investigative body.
4. Evaluators should be **sensitive to beliefs, manners and customs** and act with integrity and honesty in their relations with all stakeholders. In line with the UN Universal Declaration of Human Rights, evaluators must be sensitive to and **address issues of discrimination and gender equality**. They should avoid offending the dignity and self-respect of those persons with whom they come in contact in the course of the evaluation. Knowing that evaluation might negatively affect the interests of some stakeholders, evaluators should conduct the evaluation and communicate its purpose and results in a way that clearly respects the stakeholders’ dignity and self-worth.
5. Evaluators are responsible for the clear, accurate and fair written and/or oral presentation of study limitations, evidence-based findings, conclusions and recommendations.

For details on the ethics and independence in evaluation, please see UNEG Ethical Guidelines and Norms for Evaluation in the UN System

<http://www.unevaluation.org/search/index.jsp?q=UNEG+Ethical+Guidelines>

<http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=21>

1. **Format du rapport de démarrage de l’évaluation :**

1. Description du projet

2. But(s) –y compris le Tableau des Utilisateurs et des Utilisations de l’évaluation

3. Objectifs

4. Portée

5. Critères

6. Questions d’évaluation

7. Méthodologie d’évaluation

-Discussion sur les méthodes de collecte de données et les méthodes d’analyse de données

-Présentation des sources de données clés (y compris la matrice d’évaluation)

-Discussion sur les méthodes et détails d’échantillonnage

8. Plan de mis en œuvre du projet

9. Logistique

1. **Format du rapport final de l’évaluation**

|  |
| --- |
| ﻿Table des matières, y compris la liste des tables des matières et la liste des figures1. Résumé exécutif (
2. Remerciements (tous ceux qui ont soutenu l'évaluation et ont apporté une coopération et une collaboration solides pendant le processus)
3. Liste des abréviations et acronymes
4. Introduction (objet de l'évaluation, but de l'évaluation, objectif, portée, utilisation et utilisateurs)
5. Contexte de l'évaluation
6. Méthodologie,
7. Constats Principaux (par critère- chaque question individuelle devra recevoir une réponse)

+ Conclusions préliminaires (étant donné que toutes les constatations seront numérotées, chaque conclusion devra indiquer clairement ces constatations spécifiques et les numéros des paragraphes correspondants sur lesquels elle est fondée)1. Conclusions finales
2. Leçons apprises
3. Recommandations (stratégiques et opérationnelles, maximum5 recommandations prioritaires)
4. Annexes (Termes de référence ; liste des personnes interrogées et des sites visités ; liste des documents
5. Consultés ; plus de détails sur la méthodologie, tels que les instruments de collecte de données, y compris des détails sur leur fiabilité et leur validité ; matrice d’évaluation ; cadre des résultats
 |

1. Fonds de Développement Local (FoDeL) et Fonds National de Développement Local (FNDL). [↑](#footnote-ref-1)
2. Résultat de l’enquête par sondage de l’évaluation finale. [↑](#footnote-ref-2)
3. Organe délibérant et bureau exécutif (voir article 14 des statuts des CLJ). [↑](#footnote-ref-3)
4. Excepté le CLJ de Matoto, tous les CLJ sont actuellement dotés en local par les autorités locales. [↑](#footnote-ref-4)
5. Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG-arc-en-ciel) et Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG). [↑](#footnote-ref-5)
6. Il s’agit des communes pour lesquelles les PDL sont en cours d’exécution et les CLJ sont installés et opérationnels. Pour les autres communes, les PDL sont soit arrivés presqu’à terme ou soit intègrent déjà les besoins spécifiques des jeunes hommes et des jeunes femmes ce qui ne nécessite pas une révision. [↑](#footnote-ref-6)
7. Il s’agit des fournitures, produits de base, matériels ; les équipements, véhicules et mobiliers ; les services contractuels ; les frais de déplacement ; les transferts et subventions aux homologues (cf. Tableau 4). [↑](#footnote-ref-7)
8. Organiser d’un atelier de réflexion et de dialogue entre les conseils municipaux et les CLJ sur la participation des femmes. [↑](#footnote-ref-8)
9. Indicateur 1.1.2 du cadre logique : Pourcentage de jeunes femmes membres de CLJ. [↑](#footnote-ref-9)
10. UNESCO, UNFPA et UNICEF. [↑](#footnote-ref-10)